100 ans d'histoire sur les mines d'amiante à travers les archives



Par
Stéphan Garneau

Les Éditions Histoire Québec
Collection Société des archives historiques de la région de L'Amiante (SAHRA)

100 ans d'histoire sur les mines d'amiante à travers les archives

(1901-2000)

Par : Stéphan Garneau

Les Éditions Histoire Québec

Collection Société des archives historiques de la région de L'Amiante (SAHRA)

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

100 ans d'histoire sur les mines d'amiante à travers les archives, 1901-2000

(Collection Société des archives historiques de la région de L'Amiante)
Comprend des réf. bibliogr. et un index.
Comprend du texte en anglais.

ISBN 978-2-89586-035-8

1. Amiante - Mines et extraction - Québec (Province) - L'Amiante - Histoire - 20e siècle - Sources. 2. Mines - Industrie - Québec (Province) - L'Amiante - Histoire - 20e siècle - Sources. 3. L'Amiante (Québec) - Histoire - 20e siècle - Sources. I. Garneau, Stéphan, 1977- . II. Titre : Cent ans d'histoire sur les mines d'amiante à travers les archives, 1901-2000.

HD9585.A66C3 2007 338.2'767209714712 C2007-942290-X

Publié par :
Les Éditions Histoire Québec
A/S Fédération des sociétés d'histoire du Québec
4545, av. Pierre-De Coubertin,
C.P. 1000, succursale M,
Montréal (Québec) H1V 3R2
Tel. : (514) 252-3031
Sans frais: 1-866-691-7202 (au Québec seulement)
Fax. : (514) 251-8038 a/s "Histoire"
Courriel : fshq@histoirequebec.qc.ca

Page couverture recto :
Photo Roche d'amiante. Source : Fonds Thérèse Fillion (#11346)
Photo Mineur à la mine Johnson en 1948. Source : Fonds George Washington Smith (#4352)

Page couverture verso :
Photo Mine Jacob vers 1910. Source : Collection Gaétan Boucher (#12886).

Montage : Stéphane Hamann
Imprimé sur les presses de l'Imprimerie Desmarais & Fils Ltée, Thetford Mines

ISBN : 978-2-89586-035-8
Dépôt légal : Quatrième trimestre 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Avant-propos



À titre de président de la Société des archives historiques de la région de L'Amiante (SAHRA), je suis fier de vous présenter la publication « *100 ans d'histoire sur les mines d'amiante à travers les archives ».* Depuis la fondation de la SAHRA en 1985, nous avons amassé plus de 200 fonds et collections d'archives. Ces derniers représentent 1 050 boîtes de documents textuels, 182 300 photographies, 486 cartes et plans, et plus de 1 300 heures de documents audiovisuels. Ces archives ont une valeur inestimable pour l'histoire de notre région.

Je tiens à féliciter l'auteur Stéphan Garneau qui a consacré plusieurs heures à sélectionner plus d'une centaine de pièces parmi la masse documentaire du centre d'archives. Celles-ci sont en quelque sorte des témoins de l'impact économique et sociale de l'exploitation minière sur notre région. De plus, ils montrent l'importance des compagnies minières sur l'aménagement de l'espace urbain tout au long du XXe siècle.

Cette publication représente aussi une occasion pour nous de remercier tous nos donateurs qui ont contribué à la sauvegarde du patrimoine régional. Nous espérons que leur geste incitera d'autres individus ou organismes à enrichir les fonds et collections de notre centre d'archives et ainsi apporter une meilleur connaissance de notre identité régionale pour les générations futures.

Au nom de notre conseil d'administration, nous remercions la Ville de Thetford Mines, par son *Programme de soutien aux initiatives culturelles*, pour son support financier apporté à la publication de ce volume. Nous remercions également le député de Frontenac et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Laurent Lessard, pour sa contribution financière. Enfin, il ne faut pas oublier l'apport du Cégep de Thetford au développement de la Société des archives et ce, depuis notre fondation.

Paul Vachon, président

Mot de l'auteur

Depuis plus de vingt ans, la SAHRA joue un rôle de conservateur de la mémoire régionale dans le but de permettre à la population de mieux connaître l'histoire du territoire qu'elle habite. Que ce soit par la tenue d'expositions, la parution de chroniques dans le *Courrier Frontenac* ou la collaboration à divers ouvrages historiques, la SAHRA s'implique dans diverses activités de diffusion. Malheureusement, malgré tous ces efforts, un constat s'impose, les documents textuels contenus dans nos fonds et collections sont rarement mis en vedette même s'ils renferment une mine d'informations très intéressantes.

Par la publication de ce livre, je souhaite mettre en valeur les documents textuels utilisés comme source de référence par les chercheurs s'intéressant à l'histoire de l'industrie minière régionale (correspondance, procès-verbaux, rapports, statuts et règlements, communiqués et autres). J'espère aussi favoriser une meilleure connaissance de l'histoire des mines d'amiante grâce aux témoignages écrits de ceux qui ont vécu les événements (mineurs, dirigeants miniers, politiciens, syndiqués). Finalement, j'aimerais faire en sorte que nos documents textuels soient une source d'information aussi utile que nos documents iconographiques.

Comme vous voyez, même si la publication que vous avez entre les mains est modeste, mes ambitions sont grandes. J'ai voulu couvrir un siècle d'histoire minière soit de 1901 à 2000. Les raisons qui expliquent ce choix sont d'ordre pratique. Tout d'abord, avant 1901, il m'aurait été difficile de trouver un document par année. De même, pour la période après 2000 (les documents couvrant la dernière décennie seront probablement versés plus tard car la SAHRA conserve des documents qui ne sont plus d'utilités courantes). Un autre problème en ce qui concerne les documents des années 2000, c'est qu'ils sont trop récents pour que je puisse porter un jugement sur les décisions prises par une compagnie ou un individu.

Au niveau du montage, chaque page du livre correspond à une année. Cette dernière est constituée d'un document produit pendant l'année en question et d'une brève description en lien avec celui-ci. Pour ce qui est de la langue des documents, autant que possible j'ai privilégié ceux en français. Cependant, l'industrie minière ayant été longtemps sous la gouverne des compagnies américaines et britanniques, de nombreux documents en anglais, surtout au début du livre, ont été choisis.

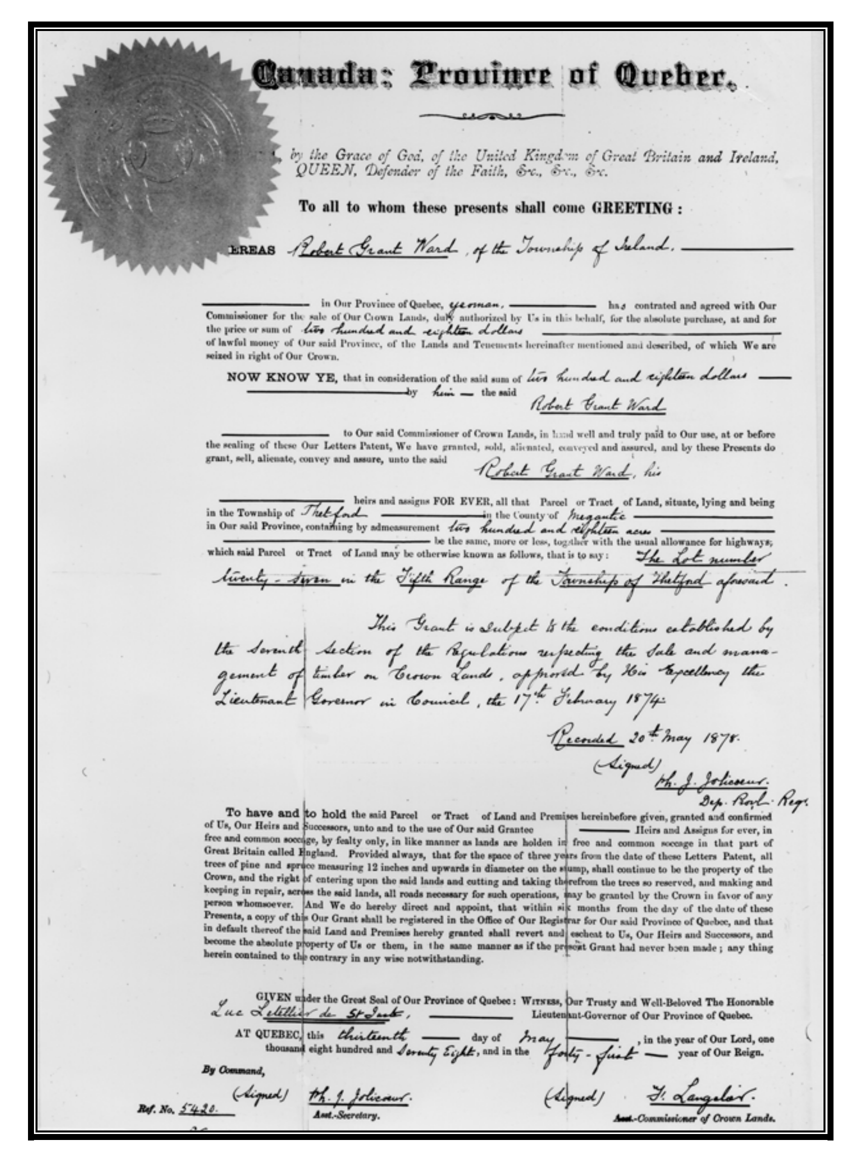
En terminant, j'aimerais remercier tous ceux qui m'ont aidé dans la publication de ce livre : Jeannette Giguère pour la correction des textes et Stéphane Hamann pour le montage. J'aimerais aussi remercier ma conjointe et ma fille pour leur patience.

Bonne lecture.



1876-1900

Acte de vente par la Couronne à Robert Grant Ward, 13 mai 1878



Canada: Province of Quebec.

by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, QUEEN, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come GREETING:

...EREAS Robert Grant Ward, of the Township of Ireland, in Our Province of Quebec, yeoman, has contrated and agreed with Our Commissioner for the sale of Our Crown Lands, duly authorized by Us in this behalf, for the absolute purchase, at and for the price or sum of two hundred and eighteen dollars of lawful money of Our said Province, of the Lands and Tenements hereinafter mentioned and described, of which We are seized in right of Our Crown.

NOW KNOW YE, that in consideration of the said sum of two hundred and eighteen dollars by him the said Robert Grant Ward to Our said Commissioner of Crown Lands, in hand well and truly paid to Our use, at or before the sealing of these Our Letters Patent, We have granted, sold, alienated, conveyed and assured, and by these Presents do grant, sell, alienate, convey and assure, unto the said Robert Grant Ward, his heirs and assigns FOR EVER, all that Parcel or Tract of Land, situate, lying and being in the Township of Thetford in the County of Megantic in Our said Province, containing by admeasurement two hundred and eighteen acres be the same, more or less, together with the usual allowance for highways; which said Parcel or Tract of Land may be otherwise known as follows, that is to say: The Lot number twenty-seven in the Fifth Range of the Township of Thetford aforesaid.

This Grant is subject to the conditions established by the Seventh Section of the Regulations respecting the Sale and management of timber on Crown Lands, approved by His Excellency the Lieutenant Governor in Council, the 17th February 1874.

Recorded 20th May 1878.
(Signed) Ph. J. Jolicoeur.
Dep. Regl. Reg.

To have and to hold the said Parcel or Tract of Land and Premises hereinbefore given, granted and confirmed of Us, Our Heirs and Successors, unto and to the use of Our said Grantee Heirs and Assigns for ever, in free and common soccage, by fealty only, in like manner as lands are holden in free and common soccage in that part of Great Britain called England. Provided always, that for the space of three years from the date of these Letters Patent, all trees of pine and spruce measuring 12 inches and upwards in diameter on the stump, shall continue to be the property of the Crown, and the right of entering upon the said lands and cutting and taking therefrom the trees so reserved, and making and keeping in repair, across the said lands, all roads necessary for such operations, may be granted by the Crown in favor of any person whomsoever. And We do hereby direct and appoint, that within six months from the day of the date of these Presents, a copy of this Our Grant shall be registered in the Office of Our Registrar for Our said Province of Quebec, and that in default thereof the said Land and Premises hereby granted shall revert and escheat to Us, Our Heirs and Successors, and become the absolute property of Us or them, in the same manner as if the present Grant had never been made; any thing herein contained to the contrary in any wise notwithstanding.

GIVEN under the Great Seal of Our Province of Quebec: Witness, Our Trusty and Well-Beloved The Honorable Luc Letellier de St Just, Lieutenant-Governor of Our Province of Quebec.

AT QUEBEC, this thirteenth day of May, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and Seventy Eight, and in the Forty-first year of Our Reign.

By Command,

(Signed) Ph. J. Jolicoeur. Asst.-Secretary.

(Signed) F. Langelier. Asst.-Commissioner of Crown Lands.

Ref. No. 5420.

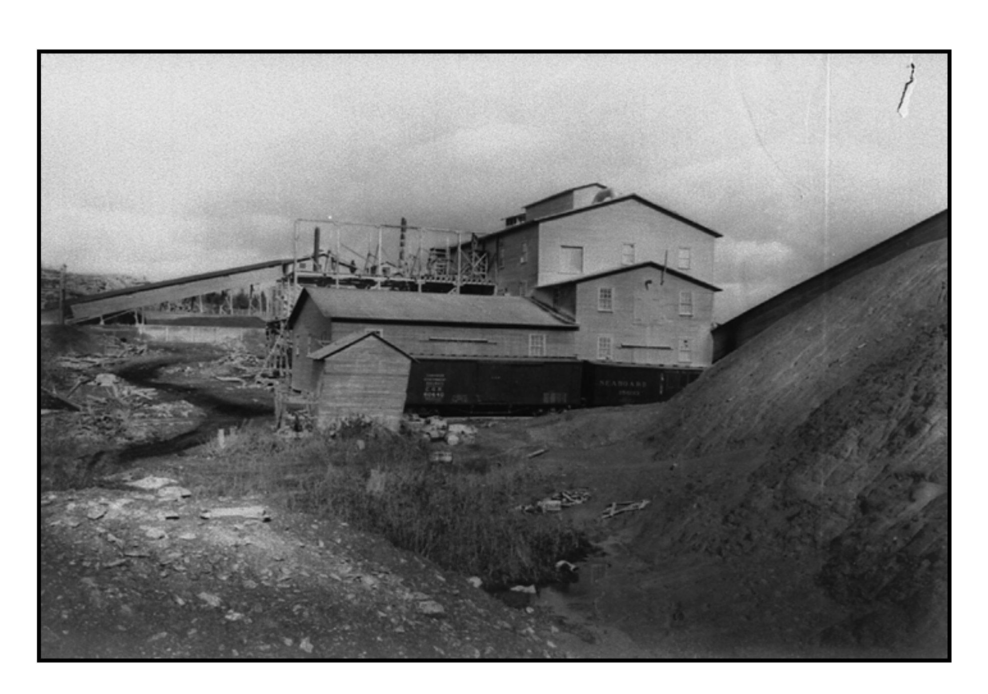
Source : Fonds Thérèse Fillion

L'année 1876 est de la plus haute importance pour la région car elle correspond à la découverte de l'amiante par un groupe de cultivateurs parmi lesquels on retrouve Joseph Fecteau, Onésime Gilbert, Gédéon Gilbert et Joseph Roy. Pour mieux comprendre la portée de cette date, il s'agit de reculer un peu en arrière dans l'histoire. Colonisée à partir du premier tiers du XIXe siècle, les cantons qui forment aujourd'hui la région de L'Amiante sont une destination peu prisée par les colons car l'accès y est difficile. En fait, seuls les hommes d'affaires, comme Charles King, œuvrant dans le domaine forestier, semblent s'intéresser un peu à cette partie de territoire. Pour preuve, la population du canton de Thetford se chiffre à 75 personnes lors du recensement de 1851. Toutefois, la découverte de « l'or blanc » inverse peu à peu les choses et la région devient un lieu où les industriels veulent investir. Le premier d'entre eux à obtenir des droits miniers est Robert Grant Ward qui crée la *Ward Brothers Company*. À l'orée du XXe siècle, une quinzaine de compagnies extraient de l'amiante dans les cantons de Thetford, Coleraine, Wolfe et Broughton.

1901 - 1910



Locomotives à la mine King à Thetford Mines en 1907
Source : Collection du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines



Moulin de la Quebec Asbestos Co. à East Broughton vers 1910
Source: Fonds George Washington Smith

1901

Lettre de l'Asbestos Club à ses membres, 30 mars 1901

The Asbestos Club.

BLACK LAKE, P.Q., 30TH MARCH, 1901.

DEAR SIR,—It being my intention to resign the Secretary-Treasurership of the Club, to take effect on the completion of the club year, 30th April, and wishing to hand the books to my successor without any membership arrears to be collected or bebts to be paid, I beg to draw your attention to the fact that your dues for the year.......... remain still unpaid.

Will you therefore kindly remit the amount, $....................to me before the 25th April, or give in writing your desire to withdraw from the Club, as at the annual meeting to be held in the rooms of the Club on Thursday, 25th April, the names of those in arrears will be struck from off the list of members.

This is to be regretted, as we started the new club year (1901-2) with increased membership, and the club's prospects, owing to the renewed activity in the asbestos and chrome iron mines, are brighter, and give promise of more real benefit than for some years past.

I enclose a list of names of members nominated for office from 1st May next, said names having been selected by the committee appointed for the purpose.

If you are in favor of said selection, please notify me to that effect, or choose from the list of members given at foot, the names you wish to fill the different offices, and return to me before the date of the meeting, 25th April next.

Trusting to have reply from you in every way favorable to the club.

I am, dear Sir, yours very truly,

R. STATHER, Sec.-Treas.

Nomination for Officers Asbestos Club, 1901-2.

For President ....R. T. Hopper.
" First Vice-President ....R. Stather.
" Second " ....R. D. Whitney.
" Secretary-Treasurer ....D. Wilson.
" Assistant Secretary ....W. A. Cearihue.

For Council (seven members) :
1...... ....T. H. Crabtree.
2................J. J. Penhale.
3...... ....C. H. Holland,
4................W. J. Smyth,
5.......... ...... William Sclater.
6...... ....J. F. Pharo.
7................P. Brophy.

I desire to vote for the above-named gentlemen,

List of Members.

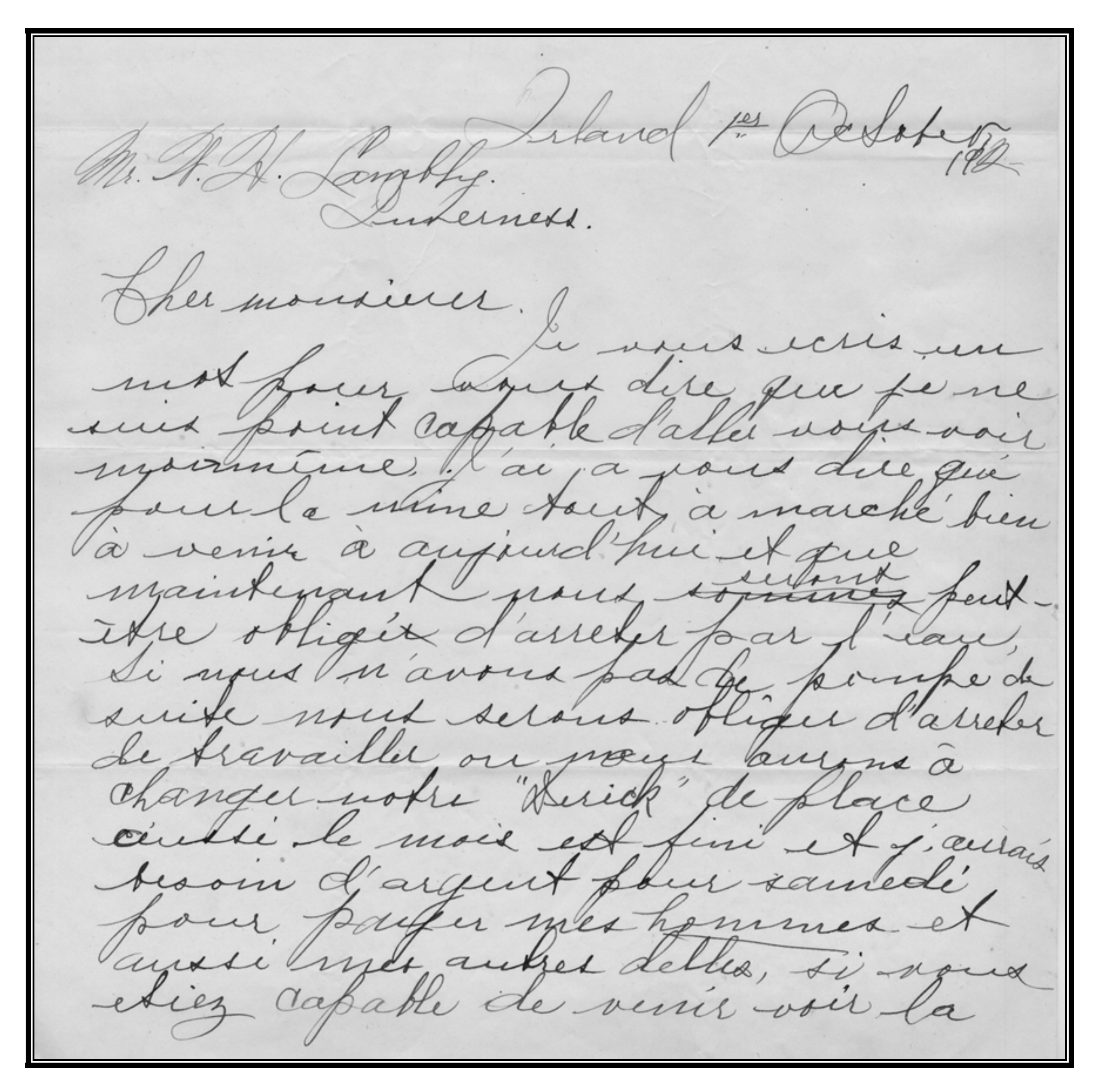
......Bennett, G. J., Thetford Mines,
......Brookes, J. G., Rossland, B.C.
......Crabtree, T. H., Black Lake.
......Clerex, C. L., Montreal.
......Evans, A. M., Vancouver.
......Fales. John, Sherboroke.
......Frechette, L. J., St. Ferdinand d'Halifax.
......Hopper, R. T,, Montreal.
......Hale, P. P., Montreal.
......Hale, W. G., Sherbrooke.
......Johnston, J. M., Black Lake.
......King, Chas., Quebec.
......Morin, C. E., Thetford Mines.
......Penhale, M., New York.
......Prideaux, L., Sherbrooke.
......Smith, D., Kingston, Ont.
......Smyth, W. G., Inverness.
......Schraeder, Dr., Frankfort, Gy.
......Ducharme, G. N., Montreal.
......LaCoste, Hon. Sir Alex., Mont'l.
......Desjardins, Hon. A., Montreal.
......Blumhart, W. L., Montreal.
......Mitchell, J. S., Sherbrooke.
......Wilson, D., Black Lake.
......Whitney, R. D., Black Lake.
......McDougall, G. M., Boston.
......Stather, R., Black Lake.
......Brophy, P., Black Lake.
......Penhale, J. J., "
......Sclater, W., Montreal.
......Marcuse, B., "
......Shepherd, Beaumont, Montreal.
......Holland, C. H., Black Lake.
......Jurkowski, L. de, "
...... Pharo, J. F., "
......Martin, R. H., New York.
......Martin, Alex., "
......Jones, R. L. G., Thetford Mines.
......Tremblay, A. E., Black Lake.
......Whitney, H. L., Boston.
......Domville, D., Black Lake.

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Fondé en 1888 à Black Lake, l'*Asbestos Club* n'est incorporé que dix ans plus tard soit le 23 septembre 1898. Après avoir jonglé à ses débuts entre la construction d'un bâtiment et la location d'un local, le club installe finalement ses pénates au *Black Lake Hotel* qui est situé à proximité de la gare du *Quebec Central Railway. C*e qui est un avantage pour les membres provenant de l'extérieur de la région. Parmi les dirigeants miniers de la région qui déboursent les frais annuels de 5 dollars pour faire partie du club il y a : G. Lucke (directeur de la *Beaver Asbestos Co*.), Ed. Wertheim (directeur de l'*American Asbestos Co*.) et T. H. Crabtree (surintendant de l'*Union Asbestos Co*.). Le mandat de l'*Asbestos Club* est de promouvoir, de façon apolitique, les intérêts de l'industrie de l'amiante et en particulier des compagnies œuvrant au Canada. Il se veut également un endroit où les membres peuvent discuter de sujets liés à l'extraction de l'amiante. Pour atteindre leurs objectifs, les membres se réunissent quelques fois au cours de l'année pour écouter des conférences qui portent des titres comme « Mine explosion, Generated by grahamite dust »...

1902

Lettre de Jos. Nadeau, coactionnaire de la mine de chrome Lambly, à William Harvard, 1er octobre 1902


Ireland 1er Octobre 1902

Mr. W. H. Lambly.
Inverness.

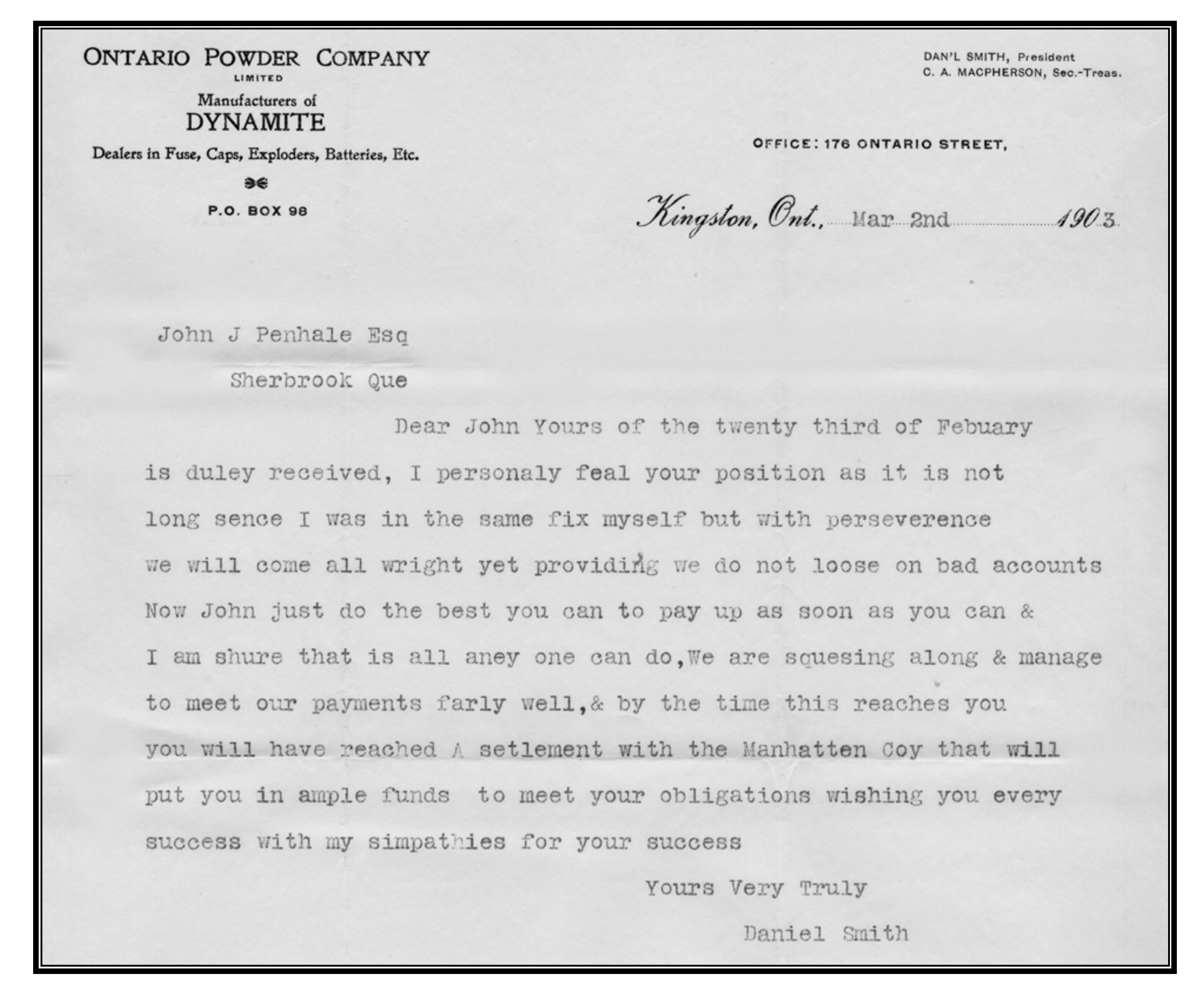
Cher monsieur.
Je vous écris un mot pour vous dire que je ne suis point capable d'aller vous voir maintenant. J'ai à vous dire que pour la mine tout a marché bien à venir à aujourd'hui et que maintenant nous ~~sommes~~ seront peut-être obligés d'arrêter par l'eau, si nous n'avons pas de pompe de suite nous serons obligés d'arrêter de travailler ou nous aurons à changer notre "Derick" de place aussi le mois est fini et j'aurais besoin d'argent pour samedi pour payer mes hommes et aussi mes autres dettes, si vous étiez capable de venir voir la

Source : Fonds William Harvard Lambly

Au début du siècle, la région voit son territoire se couvrir non seulement de mines d'amiante mais aussi de mines de chromite (la chromite a des qualités métallurgiques). Situées dans le canton de Coleraine, les différentes mines embauchent vers 1900 une centaine de travailleurs. Comme dans l'industrie de l'amiante, des fusions vont graduellement réduire le nombre de compagnies exploitant les gisements. C'est ainsi qu'en 1909, le secteur du chrome ne compte plus que trois joueurs majeurs : la *Black Lake Asbestos and Chrome Co.*, l'*American Chrome Co*. et la *Canadian Chrome Co*. Face à la concurrence des pays d'Europe et d'Asie, la dernière mine de chrome encore en opération dans la région ferme ses portes en 1945.

1903

Lettre de Daniel Smith président de l'Ontario Powder Company à John Jenkin Penhale, 2 mars 1903



ONTARIO POWDER COMPANY
LIMITED
Manufacturers of
DYNAMITE
Dealers in Fuse, Caps, Exploders, Batteries, Etc.
P.O. BOX 98

DAN'L SMITH, President
C. A. MACPHERSON, Sec.-Treas.

OFFICE: 176 ONTARIO STREET,

Kingston, Ont., Mar 2nd 1903

John J Penhale Esq
Sherbrook Que

Dear John Yours of the twenty third of Febuary is duley received, I personaly feal your position as it is not long sence I was in the same fix myself but with perseverence we will come all wright yet providing we do not loose on bad accounts Now John just do the best you can to pay up as soon as you can & I am shure that is all aney one can do, We are squesing along & manage to meet our payments farly well, & by the time this reaches you you will have reached A setlement with the Manhatten Coy that will put you in ample funds to meet your obligations wishing you every success with my simpathies for your success

Yours Very Truly
Daniel Smith

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Fabriquée à l'origine sous sa forme liquide par la société d'Alfred Nobel, la nitroglycérine est rapidement interdite dans bien des pays qui la jugent trop dangereuse à cause de son instabilité. Face à ce problème, Alfred Nobel a l'idée en 1866 de mélanger la nitroglycérine avec une poudre fossile puis de la mouler sous forme de bâtonnet enveloppé de papier pour créer la dynamite. Celle-ci se répand à travers le monde à une vitesse fulgurante dans les domaines de la construction, de la démolition et de l'exploitation minière. Dans la région, les premières compagnies minières se procurent de la dynamite dès 1878 auprès d'entreprises comme la *Canadian Industries Limited* de McMasterville et un peu plus tard, l'*Ontario Powder Company*, dont le siège social est à Kingston. *Ce nouvel explosif facilite l'accès* aux veines d'amiante. Toutefois, malgré sa plus grande stabilité que son aïeule, la dynamite entraîne de nombreuses pertes de vie parmi les mineurs. Pour preuves, suite à des explosions prématurées, deux travailleurs sont tués en 1912 à la *Bell Asbestos*, un mineur est mortellement atteint et deux autres grièvement blessés en 1913 à la *Jacob's Asbestos*. De même, en 1929 à la *Johnson's Co.*, un mineur perd la vie lorsqu'il frappe avec une tige d'acier une cartouche d'explosif enterrée.

1904

Soumission pour un compresseur de la Canadian Rand Drill Co., 17 octobre 1904

BRANCHES AT
HALIFAX, N.S., - - 194 HOLLIS STREET.
TORONTO, ONT., - - 81 YORK STREET.
RAT PORTAGE, ONT. - GREENWOOD, B.C.
ROSSLAND, B.C. - - NELSON, B.C.

Specification No. 2

SPECIFICATION FROM

THE CANADIAN RAND DRILL CO.

To Quebec Asbestos Co.,
J. J. Penhale, Esq.,
Black Lake, Que.

Sherbrooke, Que. October 17th, 1904. 190

About 50 H.P. Required

One Rand (Straight Line Belt Driven) Class " E " Air Compressor.

Cylinder Dimensions. Air Cylinder to be 12" inches in diameter by 18" stroke.

Capacity. The capacity of this compressor in free air per minute is 282 cubic feet, when running at its normal speed of 120 revolutions per minute. (Cylinder displacement.)

Frame. Frame, of our trunk pattern, very heavy with extra broad base, both ends faced, with cylinder flange bolted to one end and elongated pillow block to the other, insuring perfect alignment and the taking of strains in direct lines.
Crosshead guides planed perfectly true and square with faces and fitted with adjustable bottom slides for taking up wear.

Crosshead. Crosshead of forged steel, very heavy, with large slide surfaces, and the piston rod firmly secured thereto.

Pillow Block. The pillow block to be heavy and substantial with extra broad base to support load and secure to foundation. Flange to be faced parallel with main bearings, and bolted to flange of frame, securing accurate alignment. The main bearings to be of ample proportions and provided with adjustment for taking up wear.

Piston. Piston of the locomotive type, very long and fitted with snap rings of special iron. The piston to have no followers or bolts thus avoiding liability to accident from loose follower bolts. Piston rod of steel turned true and parallel.

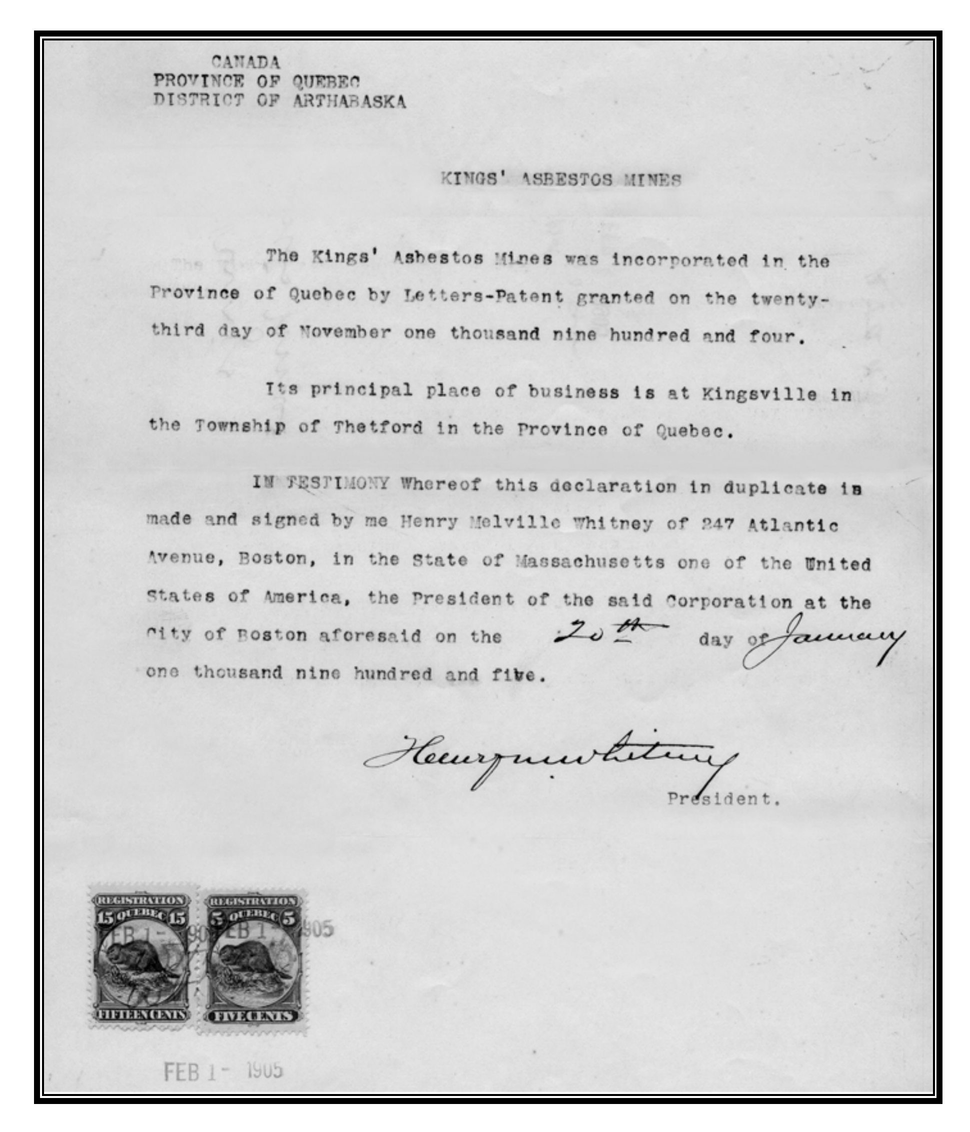
Air Cylinder. Air cylinder of special hard iron, bored true and parallel and tested with hydraulic pressure to insure soundness. Cylinder to have cast iron jacket for water circulation.

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Créée en 1904, la *Quebec Asbestos Co*. exploite le lot 13 du rang VIII dans le canton de Broughton. Son président est le juge W.M. Mulvena et son bureau chef est situé à Sherbrooke. Le moulin a une capacité de 150 tonnes et la compagnie emploie 65 travailleurs lors de sa première année d'opération. Pour faire fonctionner son moulin la *Quebec Asbestos* utilise l'énergie engendrée par la vapeur d'où l'achat de compresseurs auprès d'une autre entreprise sherbrookoise, la *Canadian Rand Drill Co*. Cette dernière, fondée en 1889, s'est spécialisée dans la fabrication de foreuses et de compresseurs à air comprimé dans le but de répondre aux demandes provenant des mines d'amiante d'Asbestos et de Thetford Mines et des mines de cuivre situées dans les environs de Capelton.

1905

Déclaration de société de la King Asbestos Mine Co., 20 janvier 1905



CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF ARTHABASKA

KINGS' ASBESTOS MINES

The Kings' Asbestos Mines was incorporated in the Province of Quebec by Letters-Patent granted on the twenty-third day of November one thousand nine hundred and four.

Its principal place of business is at Kingsville in the Township of Thetford in the Province of Quebec.

IN TESTIMONY Whereof this declaration in duplicate is made and signed by me Henry Melville Whitney of 247 Atlantic Avenue, Boston, in the State of Massachusetts one of the United States of America, the President of the said Corporation at the City of Boston aforesaid on the 20th day of January one thousand nine hundred and five.

Henry M. Whitney
President.

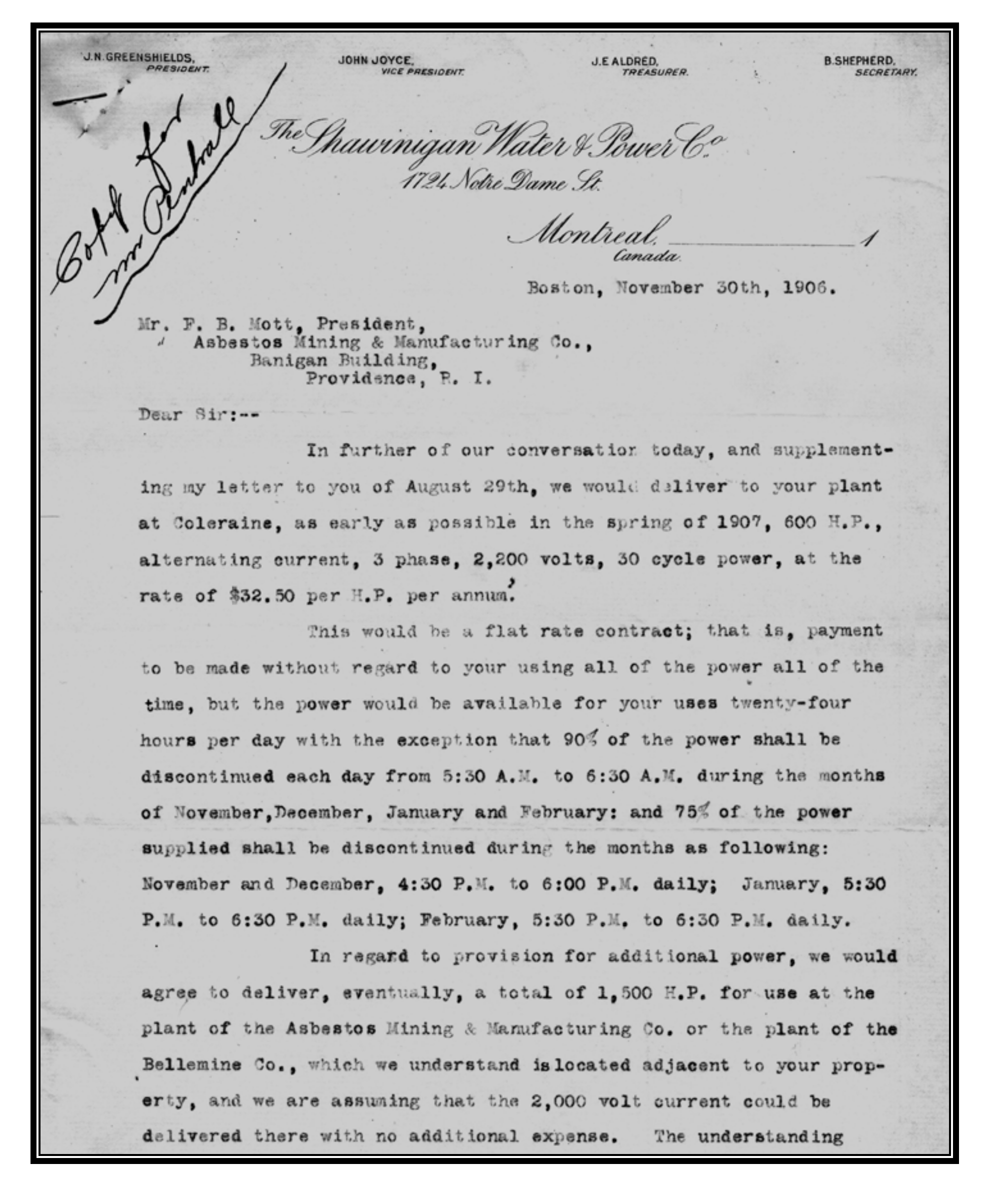
FEB 1 - 1905

Source : Fonds Bureau d'enregistrement du comté de Mégantic

Originaire d'Angleterre, Charles King s'installe en 1829 à Québec. Il vit principalement du commerce du bois. En 1860, la colonisation et la coupe du bois s'étendant rapidement, il fait l'acquisition de nombreuses propriétés notamment dans les comtés de Gaspé, Kamouraska, Arthabaska et Lotbinière. Dans le comté de Mégantic, il possède des terrains plus spécifiquement dans les cantons de Nelson, Inverness, Irlande et Thetford. À l'achat de ces lots, il acquiert le droit de coupe et est ainsi considéré comme un riche commerçant de bois. Dans le canton de Thetford, il détient des lots dont la surface totalise 5,000 acres dans les rangs IV, V et VI. En 1876, la découverte de l'amiante permet à la famille King de diversifier ses investissements. Ainsi, en 1878, ses fils James et William fondent la *King Brothers Co*. La compagnie offre des services à proximité de ses installations qui favorise la concentration de résidences d'ouvriers créant une agglomération nommée en 1892 Kingsville. En 1905, le village s'agrandit et devient la Ville de Thetford Mines. Pour ce qui est de la compagnie minière, maintenant appelée *King Asbestos Mines Co.,* elle est vendue par la famille King la même année à H. M. Whitney de Boston.

1906

Lettre de la Shawinigan Water and Power à l'Asbestos Mining & Manufacturing Co., 30 novembre 1906



J.N. GREENSHIELDS, PRESIDENT. JOHN JOYCE, VICE PRESIDENT. J.E. ALDRED, TREASURER. B. SHEPHERD, SECRETARY.

Copy for Mr Penhale

The Shawinigan Water & Power Co.
1724 Notre Dame St.
Montreal, Canada

Boston, November 30th, 1906.

Mr. F. B. Mott, President,
Asbestos Mining & Manufacturing Co.,
Banigan Building,
Providence, R. I.

Dear Sir:--

In further of our conversation today, and supplementing my letter to you of August 29th, we would deliver to your plant at Coleraine, as early as possible in the spring of 1907, 600 H.P., alternating current, 3 phase, 2,200 volts, 30 cycle power, at the rate of $32.50 per H.P. per annum.

This would be a flat rate contract; that is, payment to be made without regard to your using all of the power all of the time, but the power would be available for your uses twenty-four hours per day with the exception that 90% of the power shall be discontinued each day from 5:30 A.M. to 6:30 A.M. during the months of November, December, January and February: and 75% of the power supplied shall be discontinued during the months as following: November and December, 4:30 P.M. to 6:00 P.M. daily; January, 5:30 P.M. to 6:30 P.M. daily; February, 5:30 P.M. to 6:30 P.M. daily.

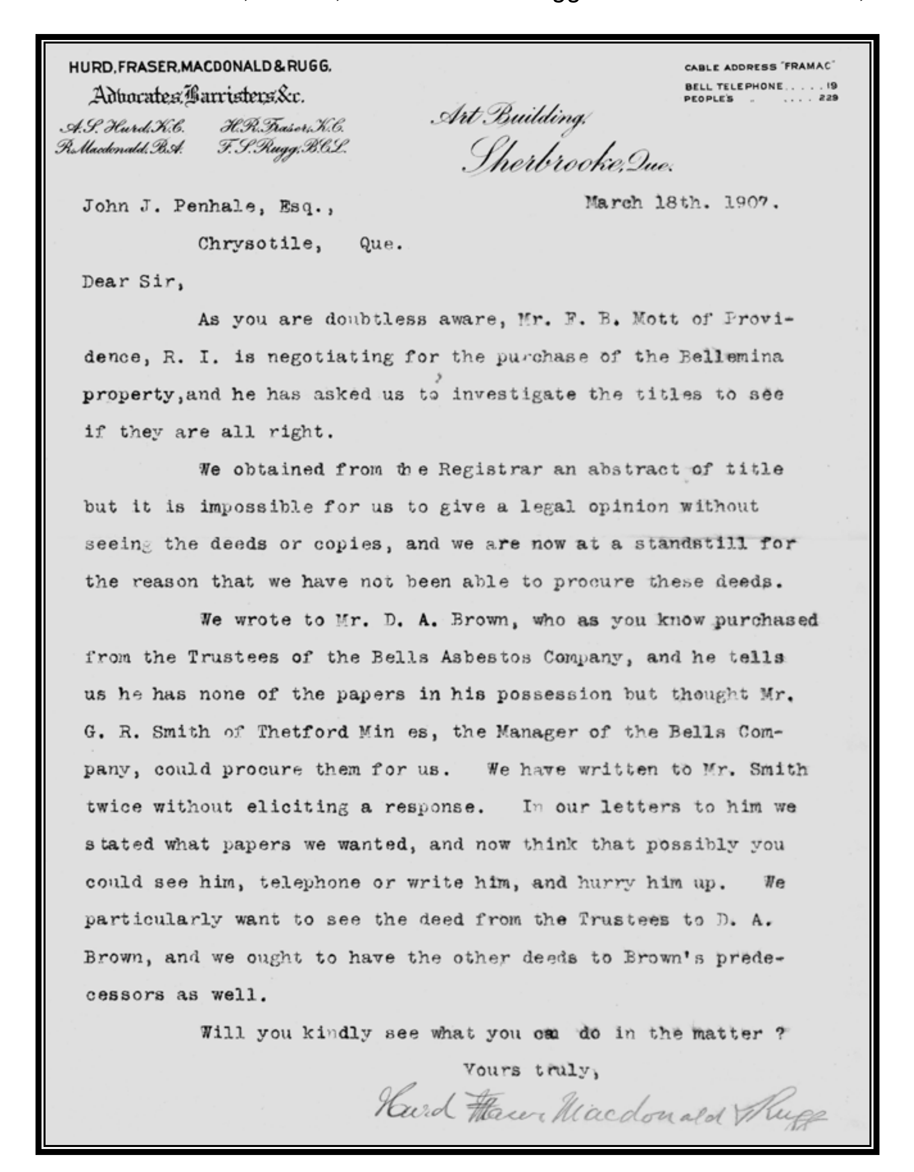
In regard to provision for additional power, we would agree to deliver, eventually, a total of 1,500 H.P. for use at the plant of the Asbestos Mining & Manufacturing Co. or the plant of the Bellemine Co., which we understand is located adjacent to your property, and we are assuming that the 2,000 volt current could be delivered there with no additional expense. The understanding

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Les compagnies minières qui s'installent dans la région à la fin du XIXe siècle ne disposent que de la force humaine et par la suite, de la vapeur, pour extraite l'amiante. En 1903, deux hommes d'affaires de la région, Napoléon Tanguay, député libéral du comté de Wolfe, et Louis-Eugène Roberge, conseiller législatif, crée une compagnie d'électricité, la *St-Francis Water and Power Company*. Très tôt les différentes mines vont se raccorder à son réseau pour éclairer leurs installations dans un premier temps, puis, pour faire fonctionner leurs différentes machineries (l'*American Asbestos* de Black Lake est la première compagnie à avoir son moulin relié au réseau électrique). Lorsque les lignes de la *Shawinigan Water and Power Company*, compagnie d'électricité fondée en 1898 par des Américains, atteignent Thetford Mines en 1906, les compagnies minières se rattachent à son réseau tout en maintenant un raccordement d'urgence au réseau de la *St-Francis*. Finalement, en 1929, suite à l'achat des installations de la *St-Francis* par la *Shawinigan Water and Power*, toutes les mines sont dorénavant fournies en électricité par cette dernière.

1907

Lettre du bureau d'avocat Hurd, Fraser, MacDonald & Rugg à John Jenkin Penhale, 18 mars 1907



HURD, FRASER, MACDONALD & RUGG.
Advocates, Barristers, &c.
A. S. Hurd, K.C. H. R. Fraser, K.C.
R. Macdonald, B.A. F. S. Rugg, B.C.L.

Art Building,
Sherbrooke, Que.

CABLE ADDRESS "FRAMAC"
BELL TELEPHONE 19
PEOPLES 229

John J. Penhale, Esq.,
Chrysotile, Que.

March 18th. 1907.

Dear Sir,

As you are doubtless aware, Mr. F. B. Mott of Providence, R. I. is negotiating for the purchase of the Bellemina property, and he has asked us to investigate the titles to see if they are all right.

We obtained from the Registrar an abstract of title but it is impossible for us to give a legal opinion without seeing the deeds or copies, and we are now at a standstill for the reason that we have not been able to procure these deeds.

We wrote to Mr. D. A. Brown, who as you know purchased from the Trustees of the Bells Asbestos Company, and he tells us he has none of the papers in his possession but thought Mr. G. R. Smith of Thetford Min es, the Manager of the Bells Company, could procure them for us. We have written to Mr. Smith twice without eliciting a response. In our letters to him we stated what papers we wanted, and now think that possibly you could see him, telephone or write him, and hurry him up. We particularly want to see the deed from the Trustees to D. A. Brown, and we ought to have the other deeds to Brown's predecessors as well.

Will you kindly see what you can do in the matter ?

Yours truly,

Hurd Fraser Macdonald & Rugg

Source : Fonds John Jenkin Penhale

John Jenkin Penhale est né en 1866 à Leedstown, Angleterre. En 1887, son père, Mathiew Penhale, arrive au Canada où il accepte le poste de directeur de la *Scottish Canadian Asbestos Company* à Black Lake. John Penhale le suit de près et s'associe très tôt à l'industrie de l'amiante du Québec. En 1889, à l'âge de 23 ans, il devient directeur de la mine Fréchette-Douville à Black Lake. En 1900, il remet sa démission et part en Orégon pour travailler à titre de directeur d'une mine d'or. Il y demeure huit mois et revient au Québec pour occuper le poste de directeur de la *Quebec Asbestos Company* à East Broughton. En 1901 et 1902, il se rend en Arizona et au Wyoming pour travailler dans des mines d'or, de cuivre et d'amiante. Il revient dans la région en 1902 pour y rester jusqu'en 1914. Durant cette période il occupe les postes de gérant de l'*Asbestos Mining and Manufacturing Co*. et de la *Ling Asbestos* Co. En 1923, John J. Penhale devient assistant-gérant à l'*Asbestos Corporation.* Il occupe ce poste jusqu'à sa mort le 28 août 1926.

1908

Rapport du géologue de l'état du Wyoming sur la North American Asbestos Co., 3 août 1908

State Geologist's Official Report

ON

THE NORTH AMERICAN ASBESTOS PROPERTY

LOCATED ON

CASPER MOUNTAIN,

NATRONA COUNTY, WYOMING.

Official report on the properties of the North American Asbestos Company, Casper Mountain, Natrona County, Wyoming.

—BY—

Prof. H. C. Beeler, State Geologist and ex-Offico Inspector of Mines.

SITUATION.

The North American Asbestos group of claims is situated on Casper Mountain at a point about seven miles south of the town of Casper, in the eastern part of Natrona County, Wyoming.

Casper is the county seat of Natrona County and a division point in the Chicago & Northwestern Railroad system, which extends one hundred and fifty miles further westward to Lander, Wyoming, the present western terminus.

The claims are located in Sections 16, 17, 18, 19 and 20, of Township 32 North, Range 79 West, and Section 16, Township 32 North, Range 80 West, as shown by the general map of the claims accompanying this report. This map is compiled from location descriptions now available, and presents a practical picture of the general conditions of property at this point.

EXTENT AND TITLE.

The group consists of thirty-eight lode claims, as follows:

1. Dreadnaught No. 1.
2. Dreadnaught No. 2.
3. Dreadnaught No. 3.
4. Dreadnaught No. 4.
5. Dreadnaught No. 5.
6. Dreadnaught No. 6.
7. Dreadnaught No. 7.
8. Dreadnaught No. 8.
9. Dreadnaught No. 9.
10. Black Diamond No. 1.
11. Black Diamond No. 2.
12. Black Diamond No. 3.
13. Black Diamond No. 4.
14. Black Diamond No. 5.
15. Black Diamond No. 6.
16. Black Diamond No. 7.
17. Asbestos King No. 1.
18. Asbestos King No. 2.
19. Asbestos King No. 3.
20. Asbestos King No. 4.
21. Asbestos King No. 5.
22. Asbestos King No. 6.
23. Asbestos King No. 7.
24. Norcross No. 1.
25. Norcross No. 2.
26. Norcross No. 3.
27. Norcross No. 4.
28. Bugle.
29. Bugle No. 2.
30. Morning Star.
31. Morning Star Fraction.
32. Savage.
33. Independent No. 2.
34. Allen.
35. Ridge.
36. Daisy.
37. Silver Leaf.
38. Rainbow.

These claims are held by location and discovery, under the laws of the United States and State of Wyoming, as shown by the records of the County Clerk of Natrona County, at Casper, Wyoming.

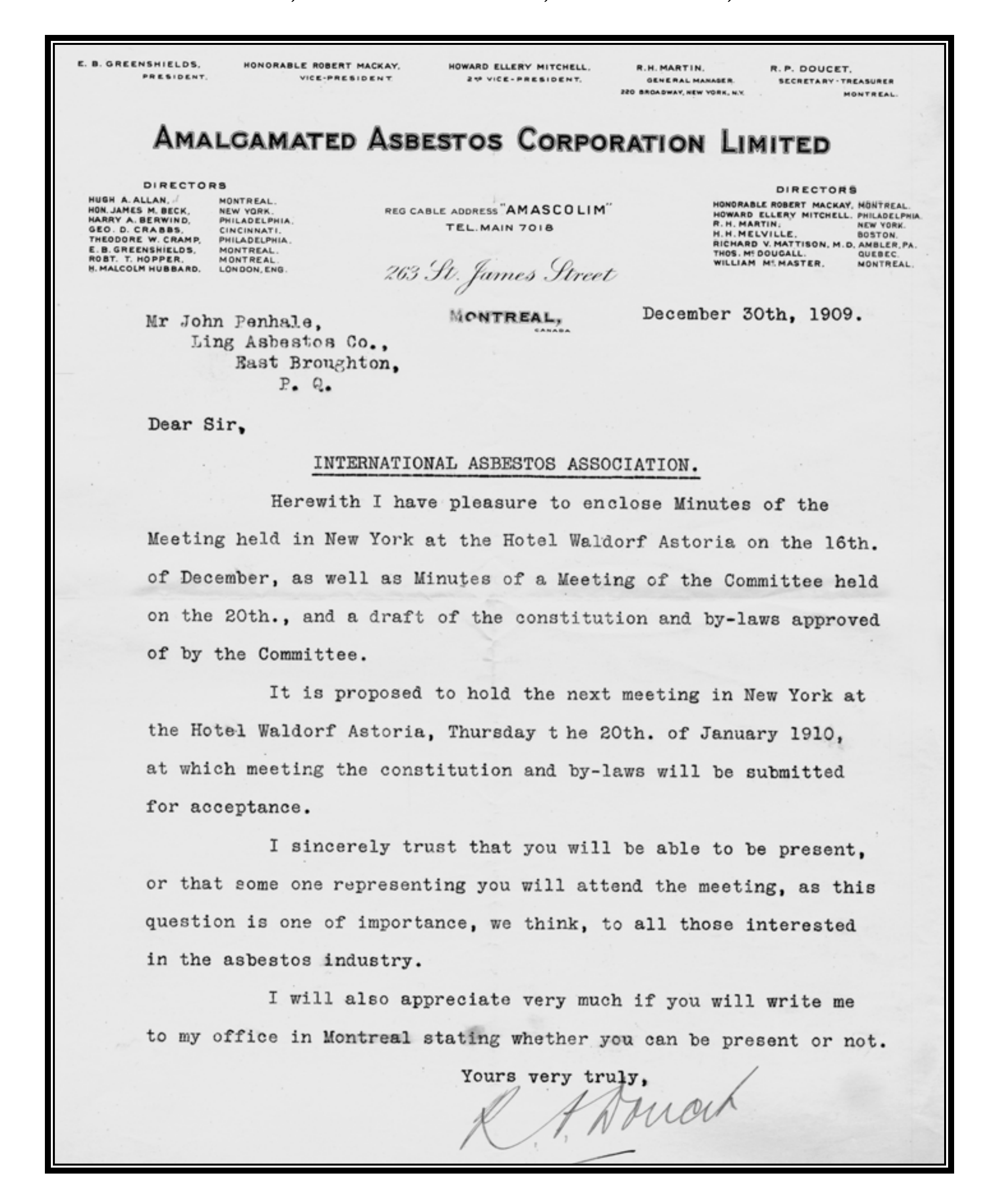
Of these claims, twenty-eight are full claims, each six hundred by fifteen hundred feet, and the remain-

Source : Fonds John Jenkin Penhale

À la fin de la première décennie du XXe siècle, les compagnies minières du Québec doivent faire face à la concurrence des pays producteur d'amiante, tels que, la Russie, l'Afrique du Sud, la Rhodésie et les États-Unis. En ce qui concerne les États-Unis, des zones amiantifères sont découvertes dès le début du XIXe siècle sur le site actuel de la ville de New York (1810) et dans l'état du Vermont (1824). En 1909, les mines situées sur le territoire américain produisent 2 799 tonnes métriques ce qui est quand même peu comparé aux 58 150 tonnes métriques extraites des mines québécoises. Parmi les différentes compagnies minières américaines notons la *Hans Asbestos Co.*, située en Arizona, la *North American Asbestos Co.*, l'*International Asbestos Mills & Power Co.* et la *Lower Smith Creek Asbestos Co.*, situées au Wyoming.

1909

Lettre de R.P. Doucet, secrétaire de l'I.A.A., à J.J. Penhale, 30 décembre 1909



E. B. GREENSHIELDS, PRESIDENT. HONORABLE ROBERT MACKAY, VICE-PRESIDENT. HOWARD ELLERY MITCHELL, 2ND VICE-PRESIDENT. R.H. MARTIN, GENERAL MANAGER, 220 BROADWAY, NEW YORK, N.Y. R. P. DOUCET, SECRETARY-TREASURER, MONTREAL.

AMALGAMATED ASBESTOS CORPORATION LIMITED

DIRECTORS

HUGH A. ALLAN, MONTREAL.
HON. JAMES M. BECK, NEW YORK.
HARRY A. BERWIND, PHILADELPHIA.
GEO. D. CRABBS, CINCINNATI.
THEODORE W. CRAMP, PHILADELPHIA.
E. B. GREENSHIELDS, MONTREAL.
ROBT. T. HOPPER, MONTREAL.
H. MALCOLM HUBBARD, LONDON, ENG.

REG CABLE ADDRESS "AMASCOLIM"
TEL. MAIN 7018

DIRECTORS

HONORABLE ROBERT MACKAY, MONTREAL.
HOWARD ELLERY MITCHELL, PHILADELPHIA.
R. H. MARTIN, NEW YORK.
H. H. MELVILLE, BOSTON.
RICHARD V. MATTISON, M.D., AMBLER, PA.
THOS. MC DOUGALL, QUEBEC.
WILLIAM MC MASTER, MONTREAL.

263 St. James Street
MONTREAL, CANADA

December 30th, 1909.

Mr John Penhale,
Ling Asbestos Co.,
East Broughton,
P. Q.

Dear Sir,

INTERNATIONAL ASBESTOS ASSOCIATION.

Herewith I have pleasure to enclose Minutes of the Meeting held in New York at the Hotel Waldorf Astoria on the 16th. of December, as well as Minutes of a Meeting of the Committee held on the 20th., and a draft of the constitution and by-laws approved of by the Committee.

It is proposed to hold the next meeting in New York at the Hotel Waldorf Astoria, Thursday t he 20th. of January 1910, at which meeting the constitution and by-laws will be submitted for acceptance.

I sincerely trust that you will be able to be present, or that some one representing you will attend the meeting, as this question is one of importance, we think, to all those interested in the asbestos industry.

I will also appreciate very much if you will write me to my office in Montreal stating whether you can be present or not.

Yours very truly,

R. P. Doucet

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Le 16 décembre 1909, un groupe d'hommes d'affaires se réunissent au luxueux hôtel Waldorf-Astoria de New York, pour jeter les bases de l'*International Asbestos Association* (aujourd'hui l'*International Chrysotile Association*). Parmi ceux-ci, on y retrouve James M. Beck, George D. Crabbs (*Philipp Carey Co.*), Richard Mattison Jr. (*Bell Asbestos*), Robert W. Lesley, H.H. Melville, Howard Ellery Mitchell et R.P. Doucet (*Amalgamated Asbestos Co.*). Le but de cette association est de promouvoir et de développer l'industrie de l'amiante grâce à des réunions au cours desquelles sont débattus des sujets liés à l'extraction et à la transformation du minerai. De plus, elle souhaite promouvoir les relations commerciales et sociales entre les dirigeants intéressés à cette industrie. Au niveau du membership, moyennant des frais annuels de 10 dollars, l'Association accueille tous ceux engagés dans l'exploitation, la transformation et la vente de l'amiante. Elle est dirigée par un comité exécutif composé du président, du vice-président, du secrétaire et de six administrateurs.

1910

Feuille de route d'une commande passée à la Ling Asbestos Company Limited, 6 juin 1910

Black Lake June 6th *1910*

Messrs. Lings Asbestos Co' Limited. East Broughton.

Will you please ship the following asbestos on account of the contract closed with the Asbest-u, Gummiwerke, Alfred Calmon, Hamburg, Germany:

Quantity 75 tons

Grade. XX fibre

Port of Destination Hamburg

Port of Loading Boston

Railroad Route. Boston & Maine

Steamship Line Hamburg American Line

Marks. A. C.

Through freight rate per 100 lbs 32.41 cents

REMARKS: Please note that the above order is for the 75 tons you are loading, do not load the balance due for this month until you hear from me.

Yours truly,

J. H. Crabtree

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Au début des opérations minières, comme la région est passablement isolée du reste de la province, l'expédition des fibres d'amiante est toute une aventure. Ainsi, les compagnies doivent acheminer la fibre extraite vers la station de chemin de fer la plus proche qui est située à Sainte-Julie de Somerset. Le transport de la fibre s'effectue à dos de cheval l'été et en traîneau l'hiver sur des chemins plus ou moins carrossables. Toutefois, en 1879, le chemin de fer de la compagnie *Quebec Central Railway* atteint la bourgade qui deviendra Thetford Mines. À partir de ce moment, les compagnies minières expédient par voie ferrée via Sherbrooke leurs cargaisons à destination des ports de l'Atlantique, Portland ou Boston. Arrivées sur les lieux, celles-ci sont transbordées sur des cargos qui se chargent de les amener aux différents clients situés sur le vieux continent.

1911 - 1920



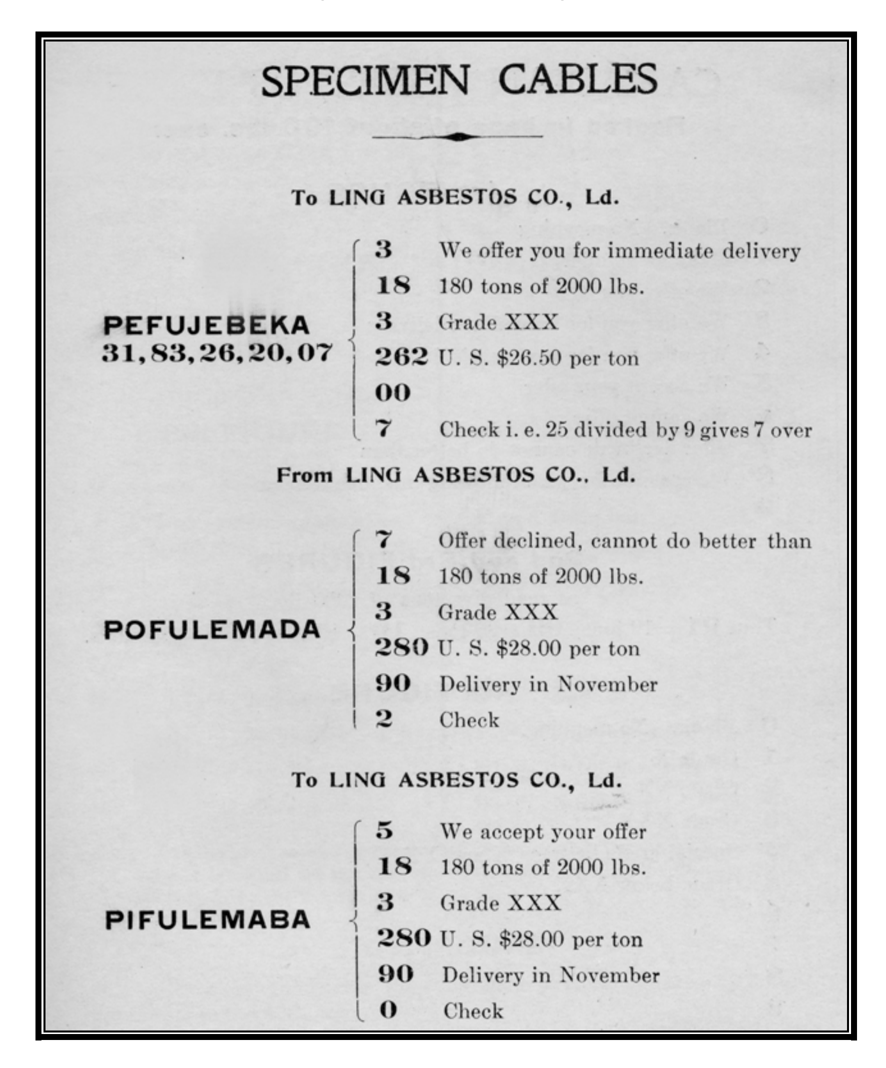
Visite des membres du Congrès international de géologie à la mine Southwalk à Black Lake en 1913
Source : Collection du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines



Officiers de l'armée canadienne lors de la Première Guerre mondiale
Source: Fonds John Jenkins Penhale

1911

Liste des codes télégraphiques de la Ling Asbestos Co., 1911



SPECIMEN CABLES

To LING ASBESTOS CO., Ld.

PEFUJEBEKA
31,83,26,20,07

3	We offer you for immediate delivery
18	180 tons of 2000 lbs.
3	Grade XXX
262	U. S. $26.50 per ton
00	
7	Check i. e. 25 divided by 9 gives 7 over

From LING ASBESTOS CO., Ld.

POFULEMADA

7	Offer declined, cannot do better than
18	180 tons of 2000 lbs.
3	Grade XXX
280	U. S. $28.00 per ton
90	Delivery in November
2	Check

To LING ASBESTOS CO., Ld.

PIFULEMABA

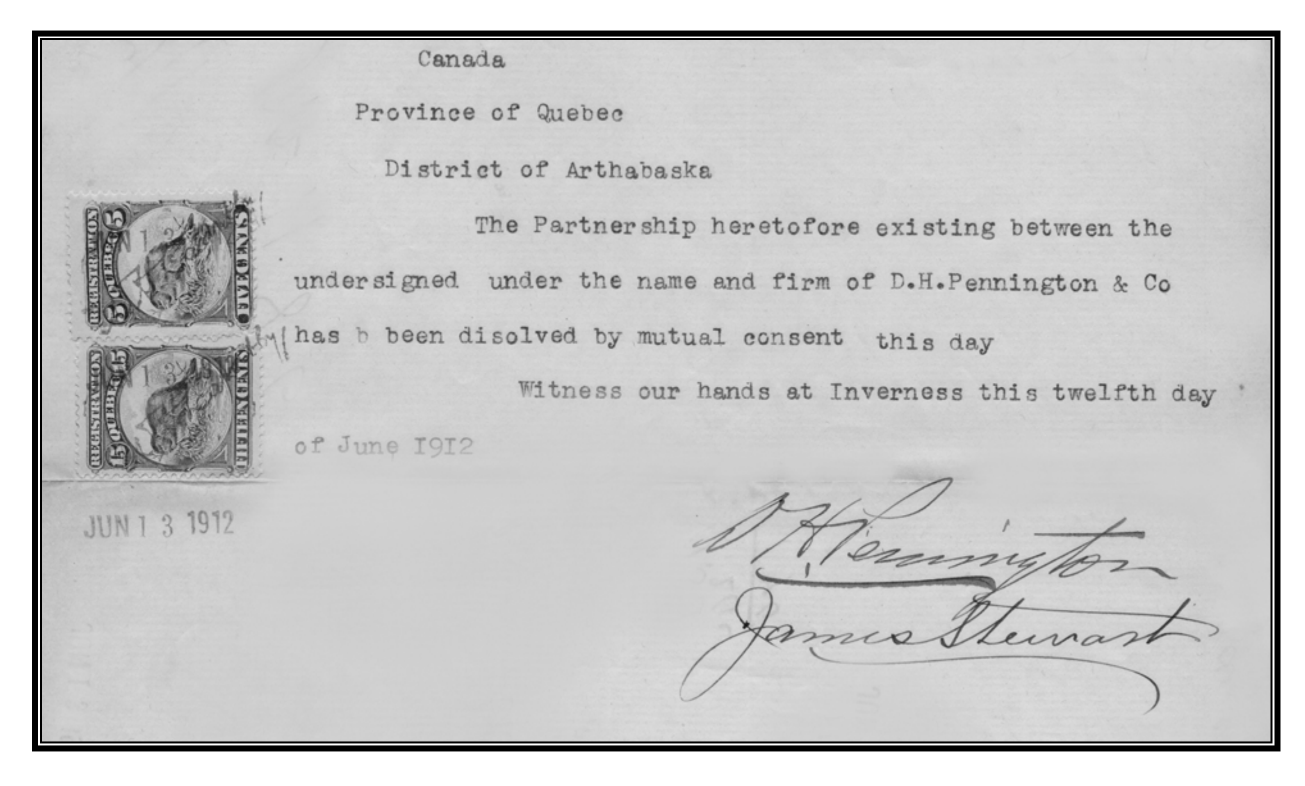
5	We accept your offer
18	180 tons of 2000 lbs.
3	Grade XXX
280	U. S. $28.00 per ton
90	Delivery in November
0	Check

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Dans un but de confidentialité, les compagnies minières créent des codes télégraphiques pour communiquer avec leurs clients. Loin d'être simples et rapides, ces codes substituent aux mots d'autres mots ou encore des chiffres. Par exemple, la compagnie *Ling Asbestos* d'East Broughton crée un code qui permet de donner, en quelques chiffres, toutes les informations dont leurs acheteurs ont besoin. C'est ainsi que le premier chiffre donne la consigne (j'accepte votre offre, je refuse votre offre, j'accepte votre offre avec quelques modifications …), le deuxième et le troisième indiquent le nombre de tonnes commandées, le quatrième mentionne la qualité de la fibre souhaitée, le cinquième, le sixième et le septième donnent le prix en dollar américain d'une tonne, le huitième et le neuvième indiquent la date de livraison, enfin, le dixième confirme l'ordre (pour ce faire, on doit diviser la somme de tous les chiffres des 9 premières catégories par 9 et marquer le premier chiffre qui suit la virgule). Par la suite, cette série de chiffres, grâce à une table de concordance connue de la compagnie et de ses clients, est transformée en lettre pour former un mot. De quoi, sans contredit, à en perdre son latin !

1912

Acte de dissolution de la D.H. Pennington & Co, 12 juin 1912


Canada

Province of Quebec

District of Arthabaska

The Partnership heretofore existing between the undersigned under the name and firm of D.H.Pennington & Co has b been disolved by mutual consent this day

Witness our hands at Inverness this twelfth day of June 1912

JUN 13 1912

D H Pennington

James Stewart

Source : Fonds Bureau d'enregistrement du comté de Mégantic

Né à Québec en 1868, David Pennington s'en vient dans la région de L'Amiante au début du XX[e] siècle. Il fonde différentes compagnies dont la *D.H. Pennington & Co*., la *Pennington Asbestos Co*. et la *Robertson Asbestos Mining Co*. En 1908, il est élu député du comté de Mégantic à l'assemblée législative du Québec. Loin d'être un précurseur, il semble suivre un code établi qui veut que la circonscription soit représentée par un dirigeant minier. Ainsi, le comté voit se succéder à sa tête de 1878 à 1912 George Irvine (1867-1876 et 1878-1884), actionnaire de la *Johnson's Company*, Andrew Stuart Johnson (1884-1886 et 1890-1892), gérant général de la *Johnson's Company*, James King (1892-1897), propriétaire de la mine *King Brothers Co*., George Robert Smith (1897-1908), gérant de la *Bell Asbestos Mines*, et David Henry Pennington (1908-1912).

1913

Liste des membres de l'International Geological Congress, 1913

INTERNATIONAL GEOLOGICAL CONGRESS

TWELFTH SESSION, CANADA, 1913.

Executive Office, Victoria Memorial Museum, Ottawa.

PROGRAMME OF EXCURSION A5

Asbestos Deposits of the Province of Quebec

LEADER.
T. C. Denis, Canada.

ASSOCIATE LEADER.
J. A. Dresser, Canada.

SECRETARY.
H. Frechette, Canada.

MEMBERS

276. ARLT, HANS, Germany.
167. BEYER, S. W., U.S.A.
312. BODEN, KARL, Germany.
218. BÖGGILD, O. B., Denmark.
693. BÖRGSTROM, LEON H., Finland.
5. DENIS, T. C., Canada.
23. DRESSER, J. A., Canada.
300. FERMOR, L. L., India.
— FERMOR, MRS. L. L., India.
71. FRECHETTE, H., Canada.
394. GARDNER, S. McL., Scotland.
625. GURICH, GEORG, Germany.
558. HARVIE, R., England.
154. HORE, R. E., Canada.
554. HOWLEY, JAMES, Newfoundland.
395. HURLL, MARK, Scotland.
396. HURLL, J. McG., Scotland.
438. KRUSCH, J. P., Germany.
291. LAWSON, ANDREW, U.S.A.
68. MAILHOIT, A., Canada.
332. MARTIUS, S. G., Germany.
178. PALACHE, DR. C., U.S.A.
616. PLAYFORD, E. C., Australia.
275. SEARLS, FRED., U.S.A.
426. VON GROTE, DR. FRED., Germany.
201. WELTER, O. A., Germany.
220. WIGGLESWORTH, E., U.S.A.
127. WOLFF, J. E., U.S.A.

Source : Fonds Alfred Lloyd Penhale

Au début du mois d'août 1913, la région reçoit les membres de l'*International Geological Congress* lors de leur 12e session. Partis le 2 août, à 23h, de la station Bonaventure à Montréal, à bord d'un train de la compagnie du *Grand Tronc*, ils arrivent à Black Lake le 3 août à 9 h. Ils profitent de cette journée et de la suivante pour visiter quelques mines d'amiante et de chrome comme la Montreal Chrome et la Southwalk qui est la propriété de la *Black Lake Asbestos & Chrome Co*. Leur voyage se poursuit le lendemain matin à East Broughton et dans l'après-midi à Thetford Mines où ils visitent les installations minières de la *Bell Asbestos Mines* et de l'*Asbestos Corporation of Canada Ltd* (mine King). Finalement, ils quittent la région le 6 août, à 10h45, en direction de Toronto où ils arrivent le lendemain matin à 7h.

1914

Éditorial paru dans le journal Le Mineur, 6 août 1914

L'AMIANTE

Peu ou point de pauvres dans notre petite ville, ici et là quelques paresseux, qui tirent péniblement sur toutes les ficelles à part cela, tous nos ouvriers sont à l'aise et ne pensent nullement à se mettre en grève pour améliorer leur sort.

Thetford Mines, c'est l'éden rêvé par tous les vaillants, c'est le paradis des courageux et des tenaces.

A cela quelques uns prétendront sans doute que le travail est rude, fatiguant, pénible.

Cela, je l'admets volontiers mais alors pourquoi voyons-nous revenir chaque saison, parmi notre population trop nomade hélas, des gens qui s'en étaient écartés pour mieux faire et qui reviennent en nous avouant franchement que là quand même est la vie certaine et la vie aisée.

Source : Fonds Journal Le Mineur

Malgré les belles paroles des journalistes locaux, les mineurs sont loin d'être satisfaits à 100% de leurs conditions de travail. Le 18 octobre 1915, l'industrie minière connaît la première grève de son histoire. Ayant pour point de départ le refus de la compagnie *Jacob's Asbestos* d'augmenter ses travailleurs de 0,25¢ par jour. Cet arrêt de travail gagne en l'espace d'une heure les compagnies *Asbestos Corporation* (mines Beaver, Martin-Bennett et King), *Bell Asbestos* et *Johnson*. En tout, plus de 2 000 mineurs manifestent dans les rues de Thetford Mines afin d'obtenir de meilleures conditions. Voici leurs principales revendications: le retour du salaire au niveau d'avant le début de la guerre, le versement régulier de la paie aux 15 jours, la rémunération proportionnelle au temps travaillé, la garantie qu'aucun mineur ne sera pénalisé pour avoir participé à la grève et, pour les travailleurs des mines Johnson et King, le privilège de pouvoir dépenser leur salaire dans d'autres commerces que ceux de leurs employeurs. Deux jours plus tard, après s'être consultés, les gérants des différentes compagnies acceptent de verser l'augmentation exigée par les grévistes.

1915

Liste des travailleurs de l'Asbestos Corporation ayant cotisés au Fonds patriotique, 29 juillet 1915

Dons au Fonds Patriotique par les Directeurs, Offiers et Employés de la Asbestos Corporation of Canada, Limited.

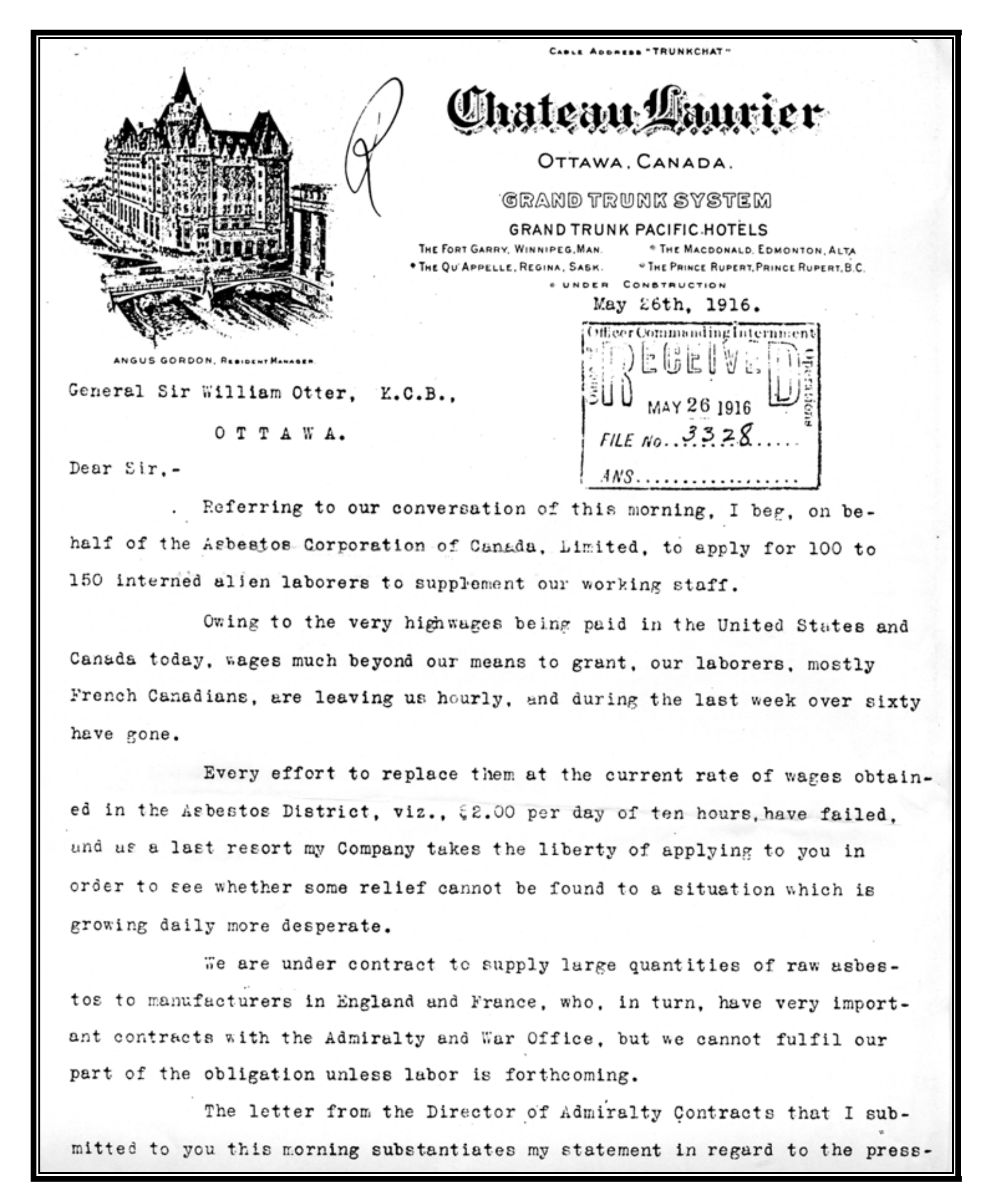
W. G. Ross	50.	J Poliwinick	75	O Lapointe	1 80
U. H. McCarter	50.	P Holguck	40	D Grégoire	1 50
C. W. Colby	50.	J Churchi	75	R Lord	1 50
H. J. Fuller	25.	A Corriveau	40	J Bellavance	1 70
J. D. Sharpe	25.	E Corriveau	40	A Ainsley	1 70
J. D. McCallum	25.	E Chiasson	35	E Loignon	1 50
J. F. Fharo	9.	E Clavet	1 10	A Gagné	1 50
W. A. Clearihue	10.	H Lafrance	40	J Fortin	1 50
C. V. Smith	7.	J Paquet jr Ad	35	J Grégoire	1 50
L. O. Dussault	7.	A Lefevre	40	E Grégoire	1 50
L A. Dean	6.50	A Hallée	35	O Godbout	40
J. A. Croteau	5.	W Mathieu	35	A Roberge	1 50
J. E. Trigaune	5.	N Plante	35	J McCutcheon	75
F. A. Sawer	5.	E Routhier	75	D Ruel	40
J. L. Pidgeon	5.	G Turgeon	75	Z Vermette	75
L. Kennedy	5.	J Bergeron	75	S Jobin	1 50
D. Guillemette	3.	L Pelletier	75	J Roy	1 50
C. H Morrier	2.	J Paquet jr Ed	75	Alf Lapointe	1 50
L. Daigle	2.	A Jacques	1 10	Ad Lopointe	1 50
J. A. Grégoire	2.50	T Roberge	40	E Rioux	1 50
J. Blais	1.70	J Laliberté	40	R Desruisseau	1 50
J. A. Marcotte	2.	J Therrien	1 15	L Turcotte	35
J. D. Bell	2.	T Poulin	40	J R Parent	1 50
W. H.		P Lachance	35	M Téberge	1 50
Churchward	1.40	P Labranche	1 10	J Hébert	1 50
H. Berwick	1.	J Comdon	1 50	Alb Lamothe	1 50
A. Piche	1.	S Malenfant	80	Ov Gagné	1 50
J. Rousseau	1.70	E Dutil	1 10	A Delisle	1 50
P. Payeur	.70	Ed Morency	75	X Gagné	35
Jos Bellemare	2.60	Geo Angers	40	X Boissonneault	35
V. Clavet	1.95	A Aubin	1 50	W Custeau	35
Ed Gagné	1.95	G Nadeau	35	J Roberge	2 15
Jos Hemond	.95	H Labbé	35	H Chamberland	1 25
Trefflé Vallée	1 95	E. Grégoire	1 50	Alf Grégoire	95
Jos Lessard	1.80	W. Lessard	75	A Jacob	35

Source : Fonds Journal Le Canadien

La solde émise à l'égard d'un homme qui s'enrôle dans l'armée lors de la Première Guerre mondiale est considérée être suffisante pour cette personne mais ne permet pas de soutenir une famille. Par conséquent, dans le but de subvenir aux besoins des familles des soldats, qui offrent volontairement leurs services à leur pays, le gouvernement canadien crée le Fonds patriotique qui verse un montant de 5 à 10 dollars par mois à chaque mère de famille. Celui-ci, ayant des succursales dans tous les centres d'enrôlement du pays, est soutenu par des dons provenant de la population et par des subventions accordées par divers organismes municipaux. À Thetford Mines, les travailleurs de la *Bell Asbestos* offrent leurs services pour ce qui est de distribuer les fonds et de veiller au bien-être des familles touchées. Ils cotisent également pour un montant de 417.54$ au fonds. Suivant leur exemple, les directeurs et les employés de l'*Asbestos Corporation* versent pour leur part la somme de 905.05$.

1916

Lettre de l'Asbestos Corporation Limited au général William Otter, 26 mai 1916



CABLE ADDRESS "TRUNKCHAT"

Chateau Laurier

OTTAWA, CANADA.

GRAND TRUNK SYSTEM

GRAND TRUNK PACIFIC HOTELS

THE FORT GARRY, WINNIPEG, MAN. * THE MACDONALD, EDMONTON, ALTA
* THE QU'APPELLE, REGINA, SASK. * THE PRINCE RUPERT, PRINCE RUPERT, B.C.
* UNDER CONSTRUCTION

ANGUS GORDON, RESIDENT MANAGER

May 26th, 1916.

Officer Commanding Internment Operations
RECEIVED
MAY 26 1916
FILE No. 3328
ANS.

General Sir William Otter, K.C.B.,

O T T A W A.

Dear Sir,-

Referring to our conversation of this morning, I beg, on behalf of the Asbestos Corporation of Canada, Limited, to apply for 100 to 150 interned alien laborers to supplement our working staff.

Owing to the very highwages being paid in the United States and Canada today, wages much beyond our means to grant, our laborers, mostly French Canadians, are leaving us hourly, and during the last week over sixty have gone.

Every effort to replace them at the current rate of wages obtained in the Asbestos District, viz., $2.00 per day of ten hours, have failed, and as a last resort my Company takes the liberty of applying to you in order to see whether some relief cannot be found to a situation which is growing daily more desperate.

We are under contract to supply large quantities of raw asbestos to manufacturers in England and France, who, in turn, have very important contracts with the Admiralty and War Office, but we cannot fulfil our part of the obligation unless labor is forthcoming.

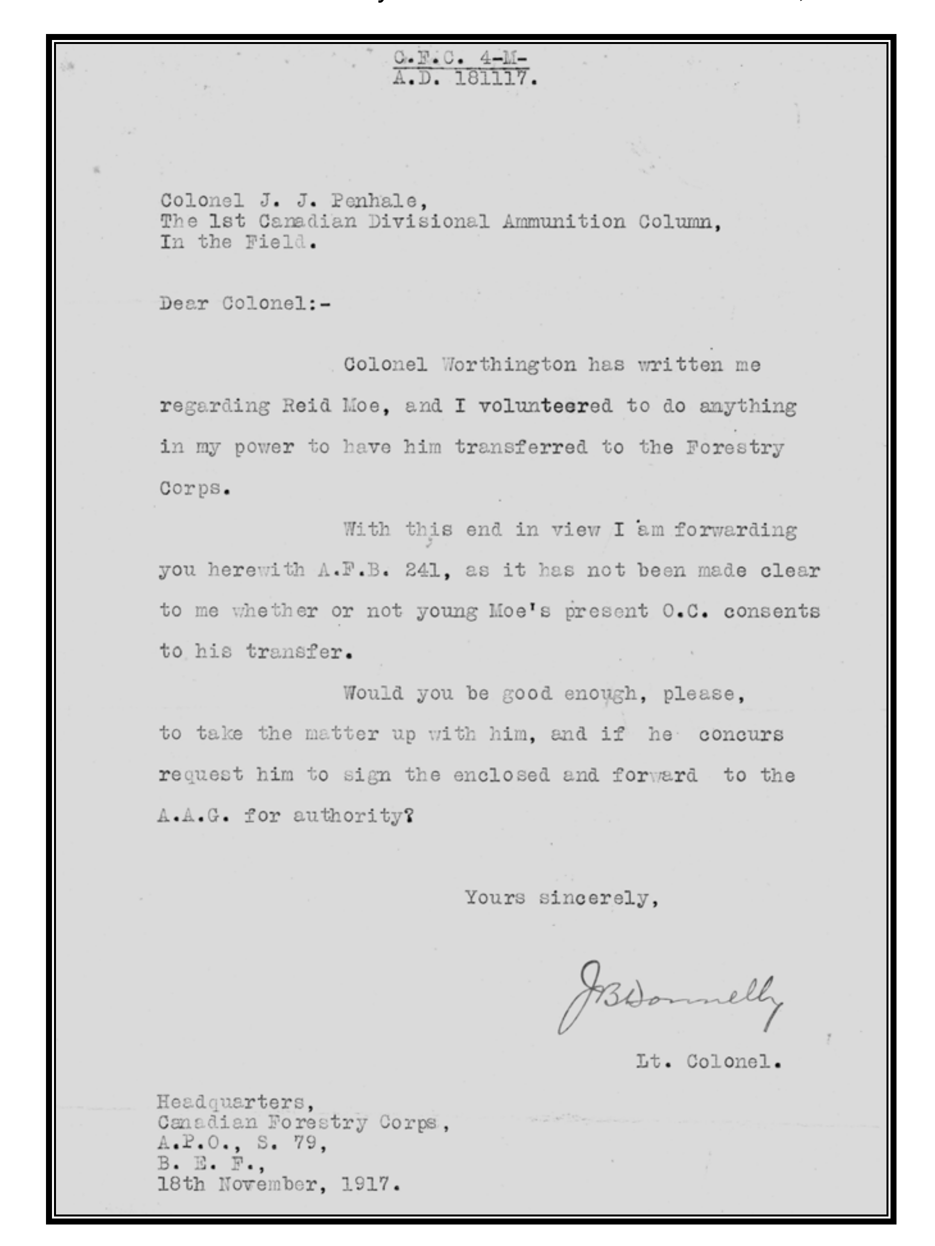
The letter from the Director of Admiralty Contracts that I submitted to you this morning substantiates my statement in regard to the press-

Source : Collection Clément Fortier

À partir de 1915, la participation des États-Unis au premier conflit mondial (1914-1918), crée une forte demande pour l'amiante brut. En effet, les industries américaines utilisent une grande quantité de ce minerai pour produire les équipements militaires. Face à cette hausse des commandes, les compagnies minières désirent opérer jour et nuit. Seul petit problème, il semble que la région manque d'ouvriers pour permettre aux compagnies d'opérer durant la nuit. C'est pour résoudre ce problème qu'en 1916, l'*Asbestos Corporation* fait venir une quarantaine de prisonniers de guerre, slaves pour la majorité, des camps de *Spirit Lake* (Abitibi) et de *Petawawa* (Ontario). Selon le journal *Le Canadien*, la compagnie verse le salaire des prisonniers au gouvernement fédéral qui, de son côté, laisse 0,25¢ par jour aux travailleurs. Il est à noter que la venue de ces « ouvriers » est mal accueillie par les Canadiens-Français qui accusent les compagnies minières de vouloir les remplacer.

1917

Lettre du lieutenant-colonel J.B. Donnelly au lieutenant-colonel J.J. Penhale, 18 novembre 1917



C.F.C. 4-M-
A.D. 181117.

Colonel J. J. Penhale,
The 1st Canadian Divisional Ammunition Column,
In the Field.

Dear Colonel:-

Colonel Worthington has written me regarding Reid Moe, and I volunteered to do anything in my power to have him transferred to the Forestry Corps.

With this end in view I am forwarding you herewith A.F.B. 241, as it has not been made clear to me whether or not young Moe's present O.C. consents to his transfer.

Would you be good enough, please, to take the matter up with him, and if he concurs request him to sign the enclosed and forward to the A.A.G. for authority?

Yours sincerely,

J B Donnelly

Lt. Colonel.

Headquarters,
Canadian Forestry Corps,
A.P.O., S. 79,
B. E. F.,
18th November, 1917.

Source : Fonds John Jenkin Penhale

À l'inverse des Canadiens-Français qui se sentent moins concernés par la guerre qui fait rage en Europe, les Canadiens anglais restent profondément attachés à l'Empire britannique. Pour eux, il est inconditionnel que le Canada doit tout faire pour venir en aide à la « mère patrie ». Ainsi, à l'instar de plusieurs de leurs semblables, certains dirigeants anglophones de compagnies minières décident de mettre de côté leur travail pour servir sur les champs de bataille. Quelques-uns d'entre eux se sont enrôlés dans l'armée: John Jenkin Penhale (lieutenant-colonel, officier commandant de la *First Canadian Divisional Ammunition Column),* William Antony Janitsch de la *Federal Asbestos Co.* (lieutenant du *69th Battalion*), et George Washington Smith de la *Bell Asbestos Co.* (lieutenant-colonel du *Corps de génie de la 5e division de la milice canadienne*). Il est à noter qu'à la fin de la guerre ce dernier est décoré de l'*Ordre de l'Empire britannique* pour ses hauts faits militaires.

1918

Déclaration de société de la Canadian Crude Asbestos & Fibre Corporation Limited, 12 novembre 1918

C a n a d a
Province of Quebec
District of Arthabaska

THE CANADIAN CRUDE ASBESTOS & FIBRE CORPORATION LIMITED:

The Canadian Crude Asbestos & Fibre Corporation Limited, was incorporated by Letters Patent granted under the Seal of the Secretary of State for Canada dated the 23rd. day of September 1918, and registered on the 24th. day of September 1918.

Its principal place of business in the Province of Quebec is at the Village of Thetford Mines in the District of Arthabaska.

In testimony whereof this Declaration in duplicate is made and signed by me - BERNHARD MARCUSE - M e r c h a n t of #17 BATTERY PLACE, NEW YORK CITY, the President of the said Company at the Village of Thetford Mines, P. Q. on the 12th. day of November 1918.

Bernhard Marcuse

WITNESS:

E. Newman

Source : Fonds Bureau d'enregistrement du comté de Mégantic

Au début du XXe siècle, le prix de la fibre d'amiante connaît une forte augmentation. Conséquemment, outre les joueurs importants tels que la *Johnson's Co.*, la *Bell Asbestos*, la *Beaver Asbestos Co.* ou la *King Asbestos Mines Co.*, plusieurs petites compagnies surgissent dans le paysage régional. Parmi celles-ci on peut remarquer la *Canadian Crude Asbestos & Fibre Corporation Limited*, la *Pennington Asbestos Company*, la *Michigan Asbestos & Chrome Company*, la *Beauce & Megantic Asbestos Co. Limited*, la *Glasgow & Montreal Asbestos Mines*, la *Manhattan Asbestos Company* ou encore, la *Kerr Asbestos Mines*. N'étant point ancré solidement, ces compagnies disparaissent souvent lors des soubresauts qui frappent l'industrie minière.

1919

Lettre du Canadian Mining Institute, 1919

Canadian Mining Institute



Twenty-First Annual Meeting

TO BE HELD IN

Montreal—Wednesday, Thursday and Friday, March 5th, 6th and 7th, 1919

◆ ◆ ◆

THE Annual Meeting to be held in Montreal on March 5th, 6th and 7th next, will afford members of the Institute an opportunity to celebrate fittingly the successful conclusion of the war. The Committee in charge of the arrangements are determined to make the occasion a memorable one. To this end they invite the enthusiastic co-operation of members.

It is desirable that an interesting programme of papers shall be provided. Some papers have already been promised; but the programme is not yet complete. Full advantage should be taken of the Meeting for the consideration and discussion of problems and questions, both technical and industrial, that are of particular interest at this time. Papers of a practical nature relating to either mining or metallurgy will be especially welcomed. Suggestions also of timely topics for discussion are invited. It is essential that the Meeting shall be well attended, and be as representative as possible. You are consequently urged to make a point of being present.

The Committee would add that they plan to make the social features of the 1919 Meeting exceptionally attractive.

A preliminary programme of the Meeting will be issued shortly.

H. MORTIMER-LAMB,
SECRETARY.

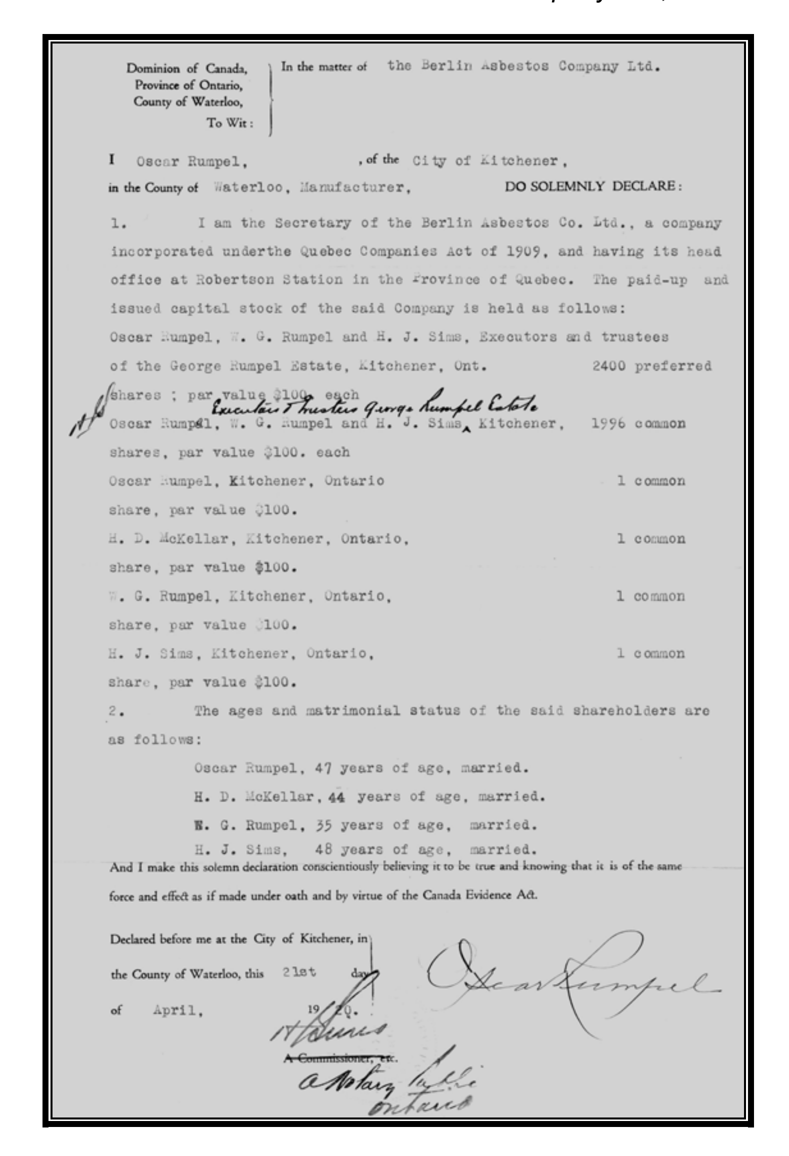
503-4 DRUMMOND BUILDING,
MONTREAL.

Source : Fonds John Jenkin Penhale

Le *Canadian Mining Institute* est incorporé en 1898 par un acte du Parlement canadien. Son but est de favoriser les intérêts de ses membres et de mousser la profession auprès des étudiants. L'Institut se veut aussi un lieu de rencontre où ses membres peuvent se rencontrer lors de réunions pour discuter de sujets liés au domaine minier. Au fil des ans, l'Institut s'agrandit et crée des sections dans des régions du Canada où l'extraction minière est importante. Pour sa part, la section Eastern Township est fondée en 1910 et a pour responsable John Jenkin Penhale. L'importance des compagnies de notre région se fait aussi sentir au point de vue national puisque trois d'entre elles verront certains de leurs hauts dirigeants accéder au poste de président du *Canadian Mining Institute* : George Robert Smith (1905-1906) de la *Bell Asbestos Mines*, James G. Ross (1935-1936) et Alfred Lloyd Penhale (1955-1956) de l'*Asbestos Corporation*, et William James Johnson (1963-1964) de la *Johnson's Company*.

1920

Déclaration de société de la Berlin Asbestos Company Ltd., 21 avril 1920



Dominion of Canada,
Province of Ontario,
County of Waterloo,
To Wit:

In the matter of the Berlin Asbestos Company Ltd.

I Oscar Rumpel, of the City of Kitchener, in the County of Waterloo, Manufacturer, DO SOLEMNLY DECLARE:

1. I am the Secretary of the Berlin Asbestos Co. Ltd., a company incorporated underthe Quebec Companies Act of 1909, and having its head office at Robertson Station in the Province of Quebec. The paid-up and issued capital stock of the said Company is held as follows:

Oscar Rumpel, W. G. Rumpel and H. J. Sims, Executors and trustees of the George Rumpel Estate, Kitchener, Ont. 2400 preferred shares ; par value $100. each

Oscar Rumpel, W. G. Rumpel and H. J. Sims, Executors & trustees George Rumpel Estate Kitchener, 1996 common shares, par value $100. each

Oscar Rumpel, Kitchener, Ontario 1 common share, par value $100.

H. D. McKellar, Kitchener, Ontario, 1 common share, par value $100.

W. G. Rumpel, Kitchener, Ontario, 1 common share, par value $100.

H. J. Sims, Kitchener, Ontario, 1 common share, par value $100.

2. The ages and matrimonial status of the said shareholders are as follows:

Oscar Rumpel, 47 years of age, married.
H. D. McKellar, 44 years of age, married.
W. G. Rumpel, 35 years of age, married.
H. J. Sims, 48 years of age, married.

And I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of the Canada Evidence Act.

Declared before me at the City of Kitchener, in the County of Waterloo, this 21st day of April, 1920.

Oscar Rumpel

H Sims
~~A Commissioner, etc.~~
a Notary Public Ontario

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

En 1909, une importante fusion dans le secteur minier crée la compagnie *Amalgamated Asbestos Co.* Cette dernière est constituée des mines King, Beaver, Fraser et Bennett-Martin de Thetford Mines et des mines British Canadian, Dominion et Standard de Black Lake. Les quatre dirigeants qui vont gérer les mines sont B.J. Bennett, A.R. Martin, Ed. Slade et W.A. Clearihue. En 1912, aux prises avec de grandes difficultés financières, l'*Amalgamated* est réorganisée par des intérêts canadiens et devient l'*Asbestos Corporation of Canada Limited*. Treize ans plus tard, elle acquiert plusieurs autres compagnies minières et forme l'*Asbestos Corporation Limited*. En 1934, celle-ci publie sa généalogie ce qui permet de constater qu'elle est constituée de la réunion de 78 anciennes compagnies minières dont les plus anciennes ont été créées en 1878. Parmi ce nombre, on retrouve la *New England Asbestos Co.*, la *Laurier Mining Co.* et la *Berlin Asbestos Co.* dont le siège social est situé à Robertsonville. Suite à l'adoption de la loi 101 par l'Assemblée nationale en 1977, l'*Asbestos Corporation* devient la *Société Asbestos Limitée*. De 1909 à 1978, cette compagnie minière est la deuxième plus importante productrice d'amiante du monde occidental.

1921 - 1930



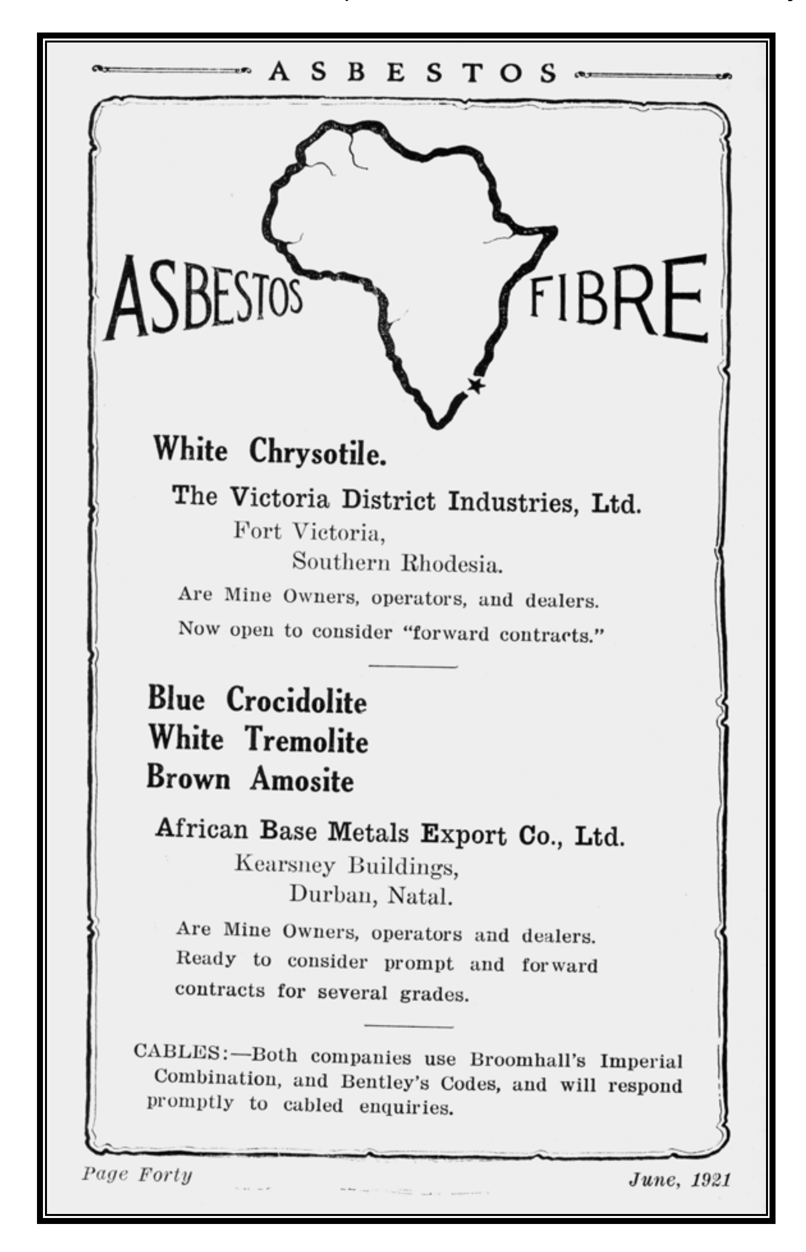
Départ de l'assistant-gérant McNutt de Thetford Mines en 1923
Source : Fonds Henri Auclair



Gobeurs et gobeuses à la mine Johnson de Thetford Mines vers 1930
Source: Collection régionale (Donatrice: Huguette Gagnon)

1921

Publicité de l'African Base Metals Export Co. Ltd. dans la revue Asbestos, juin 1921


ASBESTOS

ASBESTOS FIBRE

White Chrysotile.

The Victoria District Industries, Ltd.
Fort Victoria,
Southern Rhodesia.
Are Mine Owners, operators, and dealers.
Now open to consider "forward contracts."

Blue Crocidolite
White Tremolite
Brown Amosite

African Base Metals Export Co., Ltd.
Kearsney Buildings,
Durban, Natal.
Are Mine Owners, operators and dealers.
Ready to consider prompt and forward contracts for several grades.

CABLES:—Both companies use Broomhall's Imperial Combination, and Bentley's Codes, and will respond promptly to cabled enquiries.

Page Forty *June, 1921*

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

À l'instar de la région qui connaît une expansion minière fulgurante au début du siècle grâce aux capitaux d'investisseurs anglais, les compagnies minières se multiplient en Afrique du Sud et en Rhodésie. À cette époque, l'Afrique du Sud compte déjà 35 mines en opération au Transvaal et 34 dans la province du Cap. Leur faible coût d'exploitation avantage ces pays. Ainsi, en 1929, la *Rhodesian and General Asbestos* ne paie ses travailleurs que 138$ par année alors qu'au Québec le salaire moyen atteint 1 300$. Néanmoins, malgré cette main-d'œuvre bon marché, la production d'amiante dans ces pays reste marginale si on la compare à celle du Canada. En 1928, le Canada produit 273 033 tonnes, la Rhodésie en extrait 39 970 et l'Afrique du Sud 23 584. Il faut mentionner que le type d'amiante n'est pas le même sur les deux continents. Alors que le chrysotile règne en maître chez nous, les variétés présentes sur le sol africain sont plutôt l'amosite et la crocidolite.

1922

Acte de vente du lot no 23A situé dans le canton de Thetford à l'A.C.L., 15 février 1922

Department of Colonization, Mines and Fisheries

BUREAU OF MINES

No 138 Quebec, 15th February, 1922.

$265.00

Received from — Asbestos Corporation of Canada, Ltd., — Thetford Mines, P. Q.

the sum of two hundred and sixty-five *dollars, being the purchase price of* fifty-three *acres of lands as mining concession for* superior *metals, on lot* No 23A, Cadastre, *in the* fifth *range of the Township of* Thetford, county of Megantic, P. Q.

UNDERGROUND MINING CONCESSION

This sale is made subject to the following conditions:

1.—The purchasers—shall commence Bona fide *the mining of the minerals contained in said lot within two years from the date of purchase.*

2.—The purchasers—shall, during the same delay, in such mining, spend a sum of $265.00

3.—Letters-patent shall be issued only on satisfactory proof that the foregoing conditions have been fulfilled.

4.—The nonfulfilment of the above conditions and of all other conditions imposed by law, renders the present sale subject to cancellation.

L. A. Richard

Deputy- *Minister of Colonization, Mines and Fisheries.*

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Le développement de la ville de Thetford Mines est atypique dans la province de Québec du fait qu'elle naît de l'exploitation minière et qu'elle se développe grâce à elle. Ainsi, au moment de sa création en 1905, les édiles municipaux ont peu de pouvoir au niveau de l'urbanisme car de nombreux lots ont été acquis par les compagnies minières lors des travaux de prospection qui se déroulent durant les années 1880 à 1900. Par conséquent, elles contrôlent l'aménagement du territoire de la municipalité avec les inconvénients que cela entraîne c'est-à-dire, une croissance désordonnée et une faiblesse de l'industrie secondaire. Ne connaissant pas les tendances futures du marché, les compagnies minières ne peuvent garantir aux industriels que le terrain qu'ils souhaitent acquérir ne sera pas exploité avant de nombreuses années. Dans un tel contexte, on peut comprendre la décision des investisseurs qui préfèrent la stabilité à l'insécurité et qui décident d'aller s'implanter ailleurs.

1923

Extrait d'une lettre de Philibert Lessard à son frère, 27 avril 1923

blairer les hommes des deux
mines et lundi matin
le hommes se sont facher
et ils on été chercher
Mr Mecnoth a son lit
et ils lon parader
dans la ville jusque a
leur du train luy et un
autre qui etait ~~bos~~ des
fondation d'un moulin
et selui la ils a voulu
faire le fantasse il lui
on donner une tap sur
sa belle petite geulle et
un coup de pied dans
la fonsière de son pantalo
et ils lon ~~s~~anbarquer
dans les chard avec lautre

Source : Collection régionale

Le 26 avril 1923, le journal *Le Canadien* rapporte dans son édition matinal une histoire rocambolesque survenue à Thetford Mines : « Lundi matin une grève éclatait aux mines King et Beaver, toutes les deux sous la direction de l'*Asbestos Corporation*. (…) Les ouvriers s'emparèrent de M. McNutt et d'un contracteur du nom d'Anderson et les ont mis à bord d'un train venant de Québec à destination de Sherbrooke, en leur conseillant dans l'intérêt de leur peau, de ne pas revenir à Thetford Mines. La cause immédiate de ces troubles nous dit-on, est le renvoi injustifié de deux vieux employés de la mine. Bien qu'il y eu environ 500 ouvriers à la gare pour assister au départ forcé de ces deux messieurs, il n'y eut pas de désordres et ces deux voyageurs ne furent nullement maltraités ». Cette histoire n'est pas terminée puisqu'on apprend dans une édition ultérieure du journal que le sous-gérant McNutt faisant fi de recommandations est revenu à Thetford Mines entouré d'une garde de 40 policiers. Cette fois l'affrontement passe près de virer à l'émeute et après une médiation du député provincial, l'indésirable regagne le train pour ne plus revenir dans la région.

1924

Livre de paie de la Bell Asbestos Mines Ltd, 15 janvier 1924

KEASBEY & MATTISON CO.   Pay Roll for the month of JAN 15 1924

51135

	NAME	Occupation	Total No. Days or Hours	Rate per Day or Hour	Amount Due	Deductions	Balance Due	REMA
1								
2	E. Verreault		½ Mo.	165.00	82 50	x –		PAID
3	D. Moriarty		½ Mo.	145.00	72 50	x –		PAID PAID
4	Joe Sheridan		½ Mo.	135.00	67 50	x –		PAID
5	Act Fauchon		½ Mo.	135.00	67 50	x –		PAID
6	Ed. Fillion		½ Mo.	165.00	82 50	x –		PAID
7	A. Carette		½ Mo.	137.50	68 75	x –		PAID
8	G. Fillion		½ Mo.	137.50	68 75	x –		PAID
9	Ls. Lemoine		150	.35	52 50	x –		PAID
10	Ant Salmon		150	.35	52 50	x –		PAID
11	John Barrett		½ Mo.	90.00	45 00	x –		PAID
12	Wm Barrett		½ Mo.	115.00	57 50	x –		PAID
13	Joe Gilbert		½ Mo.	140.00	70 00	x –		PAID
14	E. Bolduc		120	.45	54 00	x –		PAID
15	A. Gilbert		120	.36	43 20	x –		PAID
16	J. Richard		120	.40	48 00	x –		PAID
17	A. Therrien		120	.36	43 20	x –		PAID
18	E. Turcotte		120	.36	43 20	x –		PAID
19	J. Bilodeau		120	.36	43 20	x –		PAID
20	L. Vaillancourt		120	.36	43 20	x –		PAID
21	A. Dumas		115	.36	41 40	x –		PAID
22	Joe Lemay		90	.36	32 40	x –		PAID
23	B. Bureau		120	.36	43 20	x –		PAID
24	Joe Turndel		90	.36	32 40	x –		PAID
25	Alt. Bourret		120	.36	43 20	x –		PAID
26	Joe Duchesne		100	.37	37 00	x –		PAID
27	E. Couture		120	.42½	51 00	x –		PAID
28	E. Richard		113	.38½	43 50	x –		PAID
29	M. Garneau		20	.38½	7 70	x –		PAID
30	Joe Mercier		118	.32½	38 35	x –		PAID
31	A. Boisvert		128	.38½	49 28	x –		PAID
32	E. Coté		125	.43½	54 37	x –		PAID
33	H. Griffiths		157	.37½	58 87	x –		PAID

Source : Fonds Mines d'amiante Bell

En 1924, la compagnie *Keasbey & Mattison* qui détient la *Bell Asbestos,* paie ses travailleurs autour de 42$ par période horaire de deux semaines. Pour comparaison, du tabac se vend 0,10¢ le paquet, des souliers pour hommes 0,99¢, du thé Salada 0,75¢, un livre 0,25¢, une épingle à cravate 0,15¢, un sommier 12$, un poêle électrique 50$, un lot pour construire une maison 200$ et une automobile Ford modèle Tudor 805$. Dans un tel contexte, les mineurs réussissent quand même bien à tirer leur épingle du jeu. Cependant, la crise qui frappe l'économie planétaire en 1929 entraîne la mise à pied de nombreux mineurs qui se retrouvent sans aucune ressource pour subvenir aux besoins de leurs familles. Pour contrer le phénomène, le *Cercle ouvrier de Thetford* considère « que les compagnies minières devraient éviter d'employer deux personnes d'une même famille ou des travailleurs étrangers à la ville et … devraient faire un usage moins grand de la machinerie qui tend à remplacer les hommes».

1925

Décision de la Cour Supérieure, 17 décembre 1925

Forme 0552

Province de Quebec
District de Montréal

EN VERTU DE LA LOI DES LIQUIDATIONS

COUR SUPERIEURE

No. 170

BLACK LAKE ASBESTOS & CHROME CO.,LIMITED,

EN LIQUIDATION.

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributaires de la dite Compagnie est par les présentes convoquée pour le 28ème, ... jour de décembre, ... à dix heures du matin dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au palais du justice en la Cité de Montréal, pour nommer un liquidateur définitif de la dite Compagnie.

Montréal, 17 décembre, 1925.

Trudeau
Député Protonotaire, C. S.

5000-3-25

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

La *Black Lake Asbestos & Chrome Co*. est créée vers 1900 et obtient sa charte provinciale en 1903. Au fil des années, elle fait l'acquisition des propriétés de la *Coleraine Mining Co*., en 1902, et de ceux de la *Montreal Chrome Iron Co*., en 1906. Trois ans plus tard, soit en 1909, elle fusionne avec les mines Union Asbestos, Southwalk et Imperial et prend le nom de *Black Lake Consolidated Asbestos Co* (aussi connu sous le nom de mine Crabtree). L'existence de cette nouvelle compagnie minière est de courte durée puisqu'en 1924, les travaux cessent définitivement suite à des problèmes d'ordre financier. Finalement, en 1926, l'*Asbestos Corporation Limited* acquiert les différentes propriétés ayant appartenu à la *Black Lake Asbestos & Chrome Co*.

1926

Compte rendu portant sur la suspension des activités de l'U.N.M.A., 1er novembre 1926

Le premier novembre 1926, a la salle de l'Union N M A avait lieu l'assemblée régulière mensuelle des membres de cette union a laquelle assistaient les officiers suivants: Mrs Philippe Morin, Edouard Poirier, Cléophas Adams, Casimir Bédard, Siméon Cormier, Ernest Poirier, et Joseph Gilbert.
Les minutes de la derniere assemblée et d'une assemblée du comité exécutif sont lues et approuvées. Le rappart du trésorier est aussi adopté.
Il est proposé par M. Joseph Gilbert secondé par M. Joseph Lamonde et adopté unanimement la proposition suivante .-
Considérant que depuis trois ou quatre ans l'Union va toujours diminuant le nombre de ses membres
Considérant que la salle servant a l'Union est maintenant vendue et que le propriétaire actuel nous en demande un loyer de QUINZE($I5.00) par mois ;
Considérant que la majorité des membres sont des personnes âgés auxquelles il faudra bientot payer les bénéfices mortuaires, alors qu'aucun jeune ne viendra les remplacer ;
Considérant que les frais d'entretiens de l'Union: taxes, lumiere, etc.. contribuent encore a baisser les fonds, et que bientot l'Union se trouverait dans une situation financiere ne lui permettant pas d'acquitter ses redevances aux membres bénéficiaires;
Considérant que par le fait que la majorité des membres sont de la paroisse de Saint-Maurice et que n'ayant pas de salle en cette paroisse il faudrait se réunir a St-Alphonse , et de ce jait augmenter les difficultés déja existantes;
En conséquence et pour toutes ces raisons il est propose que l'Union partage les fonds disponibles, au montant de dix-sept cent soixante-quinze piastres et quatre-vingt-dix-sept sous ($I775.97) entre les quarante membres actuellement en regle avec leur union.
Cette division de fonds se fera au moyen de cheques spéciaux, donnés par le trésorier contre échange des livrets de contributions; ces cheques seront signés par le président et le secrétaire, et payés par la Fabrique de Saint- Maurice où les fonds de l'Union sont pretés.
Il est proposé de plus qu'un avis de trente jours soit donné au Curé de Saint-Maurice, pour se conformer aux conditions d'emprunts.
Adopté
Le Secrétaire est charge d'envoyer une lettre aux diverses organisations existantes dans Thetford-Mines pour leur offrir les tables et les vingt-cinq chaises appartenant a l'Union
Il est proposé par M. Ernest Poirier, secondé par M. Joseph Gilbert, que les cadres-souvenirs que possede l'Union soient donnés a l'Oeuvre de la Jeunesse de St-Alphonse de Thetford
Il est de plus proposé par ces mêmes membres: que le Drapeau de l'Union soit offert a la Fabrique de St Maurice pour servir comme drapeau de la Ligue du Sacré-Coeur, a la condition que ce drapeau soit assuré et que si l'Union reprnait ses activités plus tard; elle reprendra son drapeau sans aucune condition.
Le Président rappelle ensuite que le premier Novembre est la date fixée pour les élections des officiers de l'Union .
En conséquence, il déclare le comité actuel dissout, et invite les membres a se choisir de nouveaux officiers.
Il est proposé par M. Joseph Lamonde secondé par M. Proxcede Camiré: que les officiers actuels soient réélus pour un temps indéfini.
Il est donc entendu qu'a l'avenir, l'Union continura d'exister comme avant , les réunions en cas de nécessité devant avoir lieu a la salle de l'Oeuvre de la Jeunesse de St-Alphonse mais que vu la distribition des fonds disponibles l'Union n'aura plus aucune obligation envers ses membres défunts ou leurs héritiers, mais que les membres n

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

L'*Union Nationale des Mineurs d'Amiante* (l'*Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford* à l'origine) est fondée le 1er novembre 1915 par Mgr P.-E. Roy et son premier président est Majorique Rousseau. Quatre ans plus tard, l'U.N.M.A. est officiellement reconnue par la mine Bennett-Martin comme association chargée de représenter ses travailleurs. Malheureusement, la mine ferme ses portes en 1925 causant en quelque sorte la fin de l'Union qui a de plus en plus de difficulté à recruter de nouveaux membres. Le 1er novembre 1926, l'exécutif syndical vote pour la suspension des activités. Au cours de ses 11 années d'existence, l'association s'est occupée de l'augmentation des salaires et de la journée de 8 heures. Elle s'est aussi employée à porter à la connaissance des autorités gouvernementales les questions de la poussière d'amiante et du droit de propriété des personnes résidant sur les terrains miniers.

1927

Discours du ministre des mines J.E. Perrault, 17 novembre 1927

Le problème de l'amiante

La province de Québec a de grandes richesses minérales, mais elle a un problème à résoudre : c'est de transformer sur place son amiante en un produit ouvré, dit le ministre. L'an dernier, il est parti de ce pays-ci pour les Etats-Unis de l'amiante pour une valeur de neuf millions de dollars, et avec cet amiante on a manufacturé de l'autre côté de la frontière des articles de commerce évalués à soixante-quinze millions. Ce qu'il faut à Québec, ce sont des usines où ses travailleurs retireront les gages payés pour la transformation des produits de son sol en produits commerciaux. Les entreprises qui ont eu leur début à Lachine et à Danville pour la manufacture des produits de l'amiante, amèneront, espère-t-il, d'autres développements de l'industrie.

Source : Fonds Journal Le Canadien

Dès le début de l'exploitation minière, les retombées économiques dans la région se limitent presque exclusivement à l'extraction du minerai d'amiante. Dans un premier temps, cela ne dérange guère le gouvernement qui est trop heureux de constater que le développement minier entraîne la création d'agglomérations comme Kingsville et Black Lake. Toutefois, avec les déboires que connaît l'industrie de l'amiante dans les premières décennies du XXe siècle, les autorités provinciales changent leur fusil d'épaule et commencent à s'apercevoir qu'il serait encore plus rentable de transformer l'amiante sur place et de vendre à nos voisins américains des produits finis. Malgré les différentes actions posées au cours des ans pour créer de telles entreprises sur leur territoire, les municipalités de la région ne verront jamais la création d'un secteur lié à la transformation de « l'or blanc » sur une grande échelle. Certaines raisons de cet échec seraient liées au coût du transport d'un produit fini comme l'amiante ciment qui est plus élevé que celui du transport de la fibre, aux pays importateurs qui imposent des droits sur tous les produits importés en amiante mais non sur l'amiante brut, et à l'achat de toutes les autres composantes qui s'ajouteraient à la transformation de l'amiante car ce minerai est rarement l'élément principal d'un produit manufacturé.

1928

Chanson des mineurs, décembre 1928



CHANSON DES MINEURS

Sur l'air de: «Marianne s'en va-t-au Moulin»

-1-

Tous les mineurs de ce canton (bis)
Sont jovials et bons garçons (bis)
Le matin à bonne heure
Ils quittent leurs demeures
Et leurs épouses et leurs enfants
Les embrassent en partant.

-2-

Ils partent la chaudière à la main (bis)
C'est pour manger quand vient la faim (bis)
Quand le sifflet résonne
Nous n'voyons plus personne
Chacun leur place est désignée
Pour faire la journée.

-3-

Les hommes des puits sont descendus (bis)
Ils cassent les pierres comme des perdus (bis)
Et d'autres qui chargent la boite
En chantant à tue-tête
En attendant un bon diner
Pour les réconforter.

-4-

Quand toutes les boites sont bien remplies (bis)
C'est de les monter qu'il s'agit (bis)
Le petit sonneur qui veille
Fait partir l'appareil
La boite se met en mouvement
Toujours sans accident.

-5-

Le HOIST par un homme est conduit (bis)
La boite monte du fond du puits (bis)
Suspendue haut de terre
Elle se retourne entière
Pour se vider complètement
Comme par enchantement.

-6-

L'amiante pour changer d'état (bis)
Au CONCASSEUR il passera (bis)
La pierre sort plus petite
Au SECHOIR au plus vite
Pour retirer l'humidité
C'est une nécessité.

-7-

Elle sort de là très bien séchée (bis)
Au moulin elle se fait cribler (bis)
Pour enlever la poussière
Et la vendre plus cher
L'acheteur veut la propreté
Et puis, très bien classée.

-8-

Quand l'amiante est bien classé (bis)
Dans de bons sacs est entassé (bis)
Ceux qui font cet ouvrage
Gagnent de bien meilleurs gages
C'est au contrat qu'ils sont payés
Non pas à la journée.

-9-

J'oubliais de vous mentionner (bis)
Les petits GUBBERS tant recherchés [bis]
Ils cassent la meilleure pierre
Enlevant la poussière
Pour la vendre un prix fabuleux
Car le CRUDE est précieux.

-10-

Pour nous, Mineurs qui travaillons [bis]
Pour notre pain que nous gagnons [bis]
Que Dieu qui est le Maître
Nous conduise au bien-être
Soyons toujours fiers et contents
Le Bonheur nous attend.

-11-

Soyons unis à nos patrons (bis)
Par ce moyen nous gagnerons (bis)
De bien plus hauts salaires
C'est ça qui fait l'affaire
Et l'ouvrier va se coucher
Après un bon souper.

Source : Fonds Jeanne Dupuis Samson

Dans sa *Chanson des mineurs*, Joseph Rousseau fait état du travail des enfants dans les mines. Ainsi, au 9e couplet il écrit : « J'oubliais de vous mentionner. Les petits GUBBERS (gobeurs) tant recherchés. Ils cassent la meilleure pierre. Enlevant la poussière. Pour la vendre à un prix fabuleux. Car le CRUDE est précieux ». De fait, malgré l'*Acte des manufactures*, promulgué au début du siècle par le gouvernement provincial, qui interdit le travail des enfants de moins de 14 ans et prohibe celui des adolescents de moins de 16 ans qui sont incapables de lire et d'écrire, les compagnies minières restent assez laxistes dans l'embauche des jeunes ouvriers. La situation est d'autant plus vraie à la fin de la Première Guerre mondiale alors que de nombreux travailleurs sont atteints de la grippe espagnole. Le principal emploi qu'ils occupent est, comme le mentionne la chanson, celui de gobeur qui consiste à séparer le minerai de la roche à l'aide d'un marteau. La fin des années 1920 voit décliner le nombre d'enfants de moins de 16 ans travaillant dans les mines puisque les emplois sont désormais réservés aux adultes.

1929

Facture de la Tauton House School située à Brighton en Angleterre, décembre 1929

EXTRAS.
(Nearly all Optional.)

	£	s.	d.
Shorthand		3	6
Drawing £ ... Materials		4	6
Piano £1. 11. 6. Music	1	11	6
Part Singing ... Songs		2	-
Violin			
Lectures			
Books and Stationery (See List)	1	9	3
Gymnastics 2. 2. 0 Boxing £2. 2. 0	4	4	.
Shoes ... Belt			
Bathing			
Shoemaker rubbers 5/1		5	1
Shoes Repaired 13/6, 16/- Laces, studs etc 1/3	1	10	9
Tailor 2 pants 11/- 2 Vests 11/- 2 Jerseys 9/6 8/6	2	-	-
2 Tweed Knicks 25/- Caps 6/6 Football knick. 6/11	1	18	5
Hosier 3 pr Socks 12/- 3 pr Socks 10/6 Gloves 4/6	1	2 / 4	6 / 6
~~Hatter~~ 2 suits £2.9.6. £3.17.6	6	7	.
2 Shirts 15/- 2 Shirts 12/6 2 White Sweaters 18/10	2	6	4
Hairdresser 5/3 Brilliantine 1/-		6	3
Washing Cricket Flannels Cleaning knicks		1	.
Carried forward £	23	16	7

	£	s.	d.
Brought forward	23	16	7
Trip to Worthing 11d 11d Seet 1/2 T 2/-		3	10
Entertainment			
Pocket Money at 11/10 for ... weeks		11	10
Cash, per request Escort Newhaven 4/-		4	.
Railway Fare July 2/6. Paris £4.13.2	4	15	8
Cab and Porterage 1/2 Share taxi		2	.
Medical Attendance	1	-	-
Chemist Gibbs 7d Medicine 1/-		1	7
Repairs to Glasses 2/6 to Shirt 6d.		3	
Stamps 3/10 Postage glasses 1/6		5	4
Library 2/- Wires 8/2		10	2
Birthday cash		10	.
Cricket and Football Subscription			
Examination Fee			
Pew Rent 10/- Missionary meeting 6d.		10	6
Dentist	1	13	6
Hospital Pound Day		1	-
Share of breakages		2	-
£	34	11	.

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

À l'inverse des mineurs qui vivent modestement, les dirigeants des compagnies minières mènent une vie de grands bourgeois marquée par les voyages, les concerts ou les soirées mondaines. Ils sont membres de nombreux clubs privés ou sportifs (par exemple, John Jenkin Penhale est membre du *Sherbrooke Snow Shoe Club*, du *St.George's Club* et de la *Prince of Wales Lodge*) et leurs enfants fréquentent les meilleures écoles. Leurs demeures sont vastes et spacieuses puisqu'elles doivent loger, outre leur famille, leurs serviteurs. Ainsi, durant les années 1940, la famille Johnson compte pas moins de six personnes à leur service : une cuisinière, une bonne d'enfant, une femme de ménage, un jardinier, un homme à tout faire et un chauffeur. Dans certains cas, la maison peut prendre l'allure de véritable château telle celle de Benson James Bennett qui possède des murs de pierre, une toiture d'ardoises importées d'Angleterre et deux tours.

1930

Résumé d'un match de hockey entre l'A.C.L. et les Chappies, 24 décembre 1930

HOCKEY

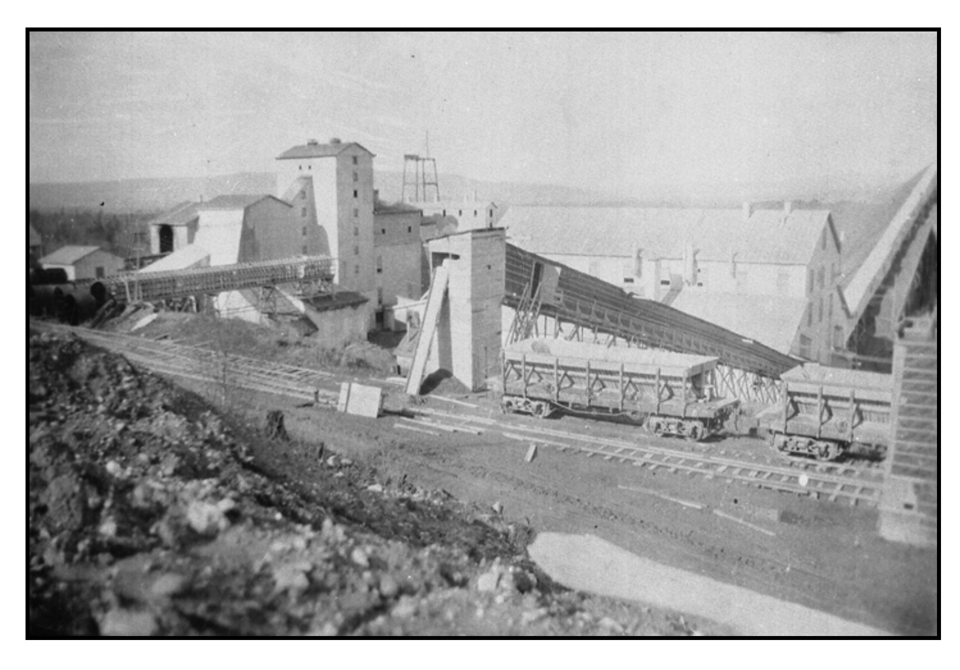
Dimanche dernier, le 21 décembre, avait lieu une partie de hockey sur la pationire de l'Asbestos Corporation. Entre les Thetford Chappies et l''Asbestos Corporation. Le score a été 4 à 4. Le premier point des Chappies a été enregistré par M. P. Daigle, sur une passe de M. M. Normandeau; les deux autres points ont été enrégistrés par M. M. Normandeau, la fameuse étoile des Chappies, par des montées sensationnelles: les 4 points ont été donnés par une décision de l'arbitre, M. G. Corriveau, le vaillant gardien des buts des Chappies. Tous les joueurs se sont montrés à la hauteur de la situation. Les scoreurs de l'Asbestos, ont été enrégistrés, par MM. Adrien Boucher et Adrien Beaudoin.

800 personnes, étaient présentes à cette partie.

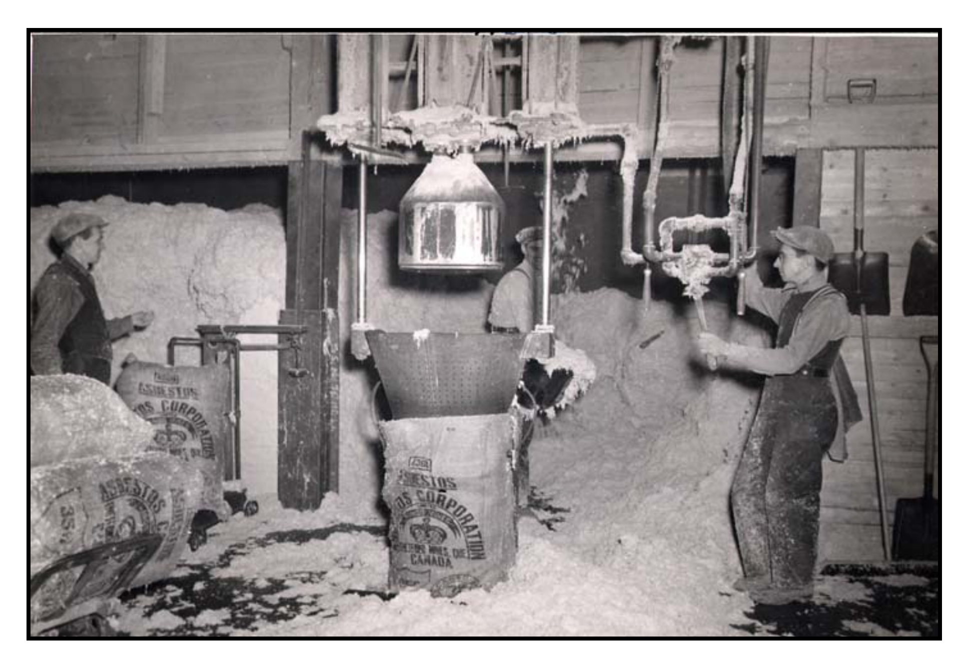
Source : Fonds Journal Le Canadien

La rivalité qui oppose les différentes compagnies minières de la région ne touche pas seulement le domaine économique mais également les sports. À partir des années 1920, certaines compagnies forment des équipes, comme l'*Asbestos Corporation* en 1929, alors que d'autres s'associent avec des clubs. La patinoire des *Chappies* qui est située dans le secteur de la rue Smith est financée par la *Bell Asbestos*. Loin d'être amicales, les rencontres qui mettent au prise les clubs « miniers » sont empreintes de « partisannerie » et débouchent quelques fois sur des bagarres dans lesquelles les supporteurs sont impliqués. En 1959, Émile Couture fonde la Ligue des Mines qui compte dans ses rangs lors de la première saison les équipes de l'*Asbestos Corporation* (Normandie), la *Bell Asbestos*, la *National Asbestos* et la *Lake Asbestos.* Lors de la deuxième saison, s'ajoutent les équipes de la *Johnson's Company* et de la *Carey Canadian*. Au début, les parties se déroulent sur la patinoire du Collège La Salle. À compter de 1964, elles ont lieu à l'aréna de Thetford Mines.

1931 - 1940



Moulin de la mine Vimy Ridge vers 1935
Source : Collection du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines (Donateur: Alphée Normand)



Ensachage de la fibre d’amiante à la mine King à Thetford Mines en 1933
Source: Fonds George Washington Smith

1931

Lettre de Frank T. Shutt (chimiste) à Albert Paquet, 20 octobre 1931

C O P I E

Service de la Chimie

Frank T. Shutt, M.A., D.SC., F.I.C.
Assistant Directeur et
Chimiste du Dominion.

DOMINION DU CANADA
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

FERMES EXPERIMENTALES DU DOMINION

E.S. Archibald, B.A., B.S.A., Directeur

Ferme Expérimentale Centrale,
Ottawa, le 20 octobre 1931.

Monsieur Albert Paquet,
12, rue Bennett,
Thetford Mines, Qué.

No. de Lab. 111283.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 courant, je dois dire que la composition de l'asbeste est approximativement la suivante:

Magnésie	43.00
Silice	44.10
Eau de constitution	12.90

Une partie de la magnésie peut être remplacée par de la chaux ou des oxydes de fer, ces autres substances étant généralement présentes en faibles proportions. C'est un silicate de magnésie.

Il y a quelques années, nous avons fait un certain nombre d'expériences avec cette substance de rebut et nous avons trouvé qu'elle n'avait aucune valeur comme engrais.

Votre très dévoué,

(Signé:) Frank T. Shutt

Chimiste du Dominion.

Source : Collection Clément Paquet

À partir de la fin des années 1920, des voix se font entendre pour réclamer des recherches appliquées sur l'utilisation des résidus amiantifères. Parmi les expériences tentées, notons la création d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de briques à partir du sable minier et les tentatives des ministères de l'Agriculture et des compagnies minières pour transformer les résidus en engrais chimiques. Malgré l'embauche du scientifique P.C. Armstrong par l'*Asbestos Corporation Limited*, le projet ne débouche sur aucun résultat concret.

1932

Publicité du magasin Johnson dans le journal Le Canadien, 22 décembre 1932



Source : Fonds Journal Le Canadien

Fondé en 1884 par la *Johnson's Company*, le magasin général *A.S. Johnson's Sons Ltd* est situé au coin des rues Notre-Dame Sud et Johnson. Sa clientèle est composée des employés de la mine Johnson (la compagnie minière distribue des coupons à ses travailleurs) et de la population des quartiers Johnson et Mitchell. Il attire la clientèle anglophone et canadienne française. Toutefois, chose surprenante, le magasin général compte aussi la compagnie *Bell Asbestos Co*. parmi ses clients. Les acheteurs peuvent y trouver une grande variété de marchandises telles que: peinture, articles de quincaillerie, viande, épicerie, médicaments, tissus, chaussures, matériaux de construction, etc. En 1955, suite à l'expansion minière des compagnies King, Bell et Johnson, les bâtiments situés à l'intérieur de la zone possible d'affaissement doivent être détruits ou relocalisés. Pour sa part, si le magasin *Johnson* ferme boutique, le bâtiment est déménagé sur la rue Labbé pour lui donner une seconde vie. La *King Brothers Company* possède également son commerce, le *King Cash Store,* qui a ouvert ses portes en 1903.

1933

Transcription en anglais d'un compte rendu du conseil municipal de Thetford Mines, 13 mai 1933

Alderman Roberge then said that it would not be sufficient to send a copy of the letter received from the "Cercle Ouvrier". Noise in the hall drowned his last words and he stopped.

Alderman Filion said that the Council had no obligation to interfere in these cases and at the mines where he works, the Bell Mine, there are different crews working different hours and it is preferable to continue friendly relations with the Mining Companies. Alderman Roberge said that the Companies would certainly answer politely to a letter written by the Secretary and made the suggestion that the Council authorizes the Secretary to write without taking into consideration the letter from the "Cercle Ouvrier", in order to accomodate the people of the City who voted against the Daylight Saving.

On that, alderman Argouin stated that the Council had done its duty in granting a referendum and if

A letter from the Asbestos Corporation, Limited, dated May 1st., 1933, was read. In that letter, the Manager, Captain J.-G.Ross, stated that the operations of their property would be carried on Daylight Saving as from May 2nd., 1933. Alderman Simoneau stated that he was not favourable to a new discussion. On this question of time, alderman Filion moved that the letter from the "Cercle Ouvrier" be put aside for further study.

Source : Fonds Antonio Beaudoin

Entre 1930 et 1933, l'adoption de l'heure avancée à Thetford Mines est prétexte à de nouveaux débats à chaque printemps. Il oppose d'un côté les compagnies minières qui souhaitent que la Ville adopte l'heure avancée et de l'autre l'Église catholique et le *Cercle ouvrier* qui sont de fervents défenseurs de l'heure solaire. Pour les compagnies minières, l'heure avancée est un bienfait car elle permet d'économiser la lumière artificielle. De plus, elles allèguent que si elles suppriment le dynamitage de soir, les employés seront touchés le lendemain par la perte de temps. Les opposants de leur côté rétorquent que l'heure avancée est néfaste pour les ouvriers car elle les oblige à se lever une heure plus tôt pour aller travailler et qu'ils doivent se coucher à une heure où la chaleur est encore trop grande pour leur permettre de dormir. L'Église quant à elle signale que ces longues soirées estivales voient les membres d'une famille se disperser pour s'adonner à des distractions pour lesquelles les principes catholiques sont souvent mis de côté.

1934

Liste potentiel des membres du Badminton Club pour l'année 1934-1935, 1934

Summary of Probable & Possible Members
Thetford Badminton Club
1934-1935 Season

Rates:

Men	Asb. Corp. Ltd. or Family	$3.00
	Others	4.00
Ladies	Asb. Corp. Ltd. or Family	1.00
	Others	2.00
Junior		1.00

Probable:

Men		Ladies		Junior
Asb.Corp.	Others	Asb.Corp.	Others	
Bateman S	Beaudoin, Ant.	Bateman, Miss H	Blais, Mrs. Alph	Bateman, M.
McNaughton,B	Beaudoin, M.	McFadden,Miss I.	Blais, Miss A.	
McNaughton,H	Blagden, A.S.	McNaughton," B	Blais, Miss V.	
Penhale, A.L.	Blais, W.J.	" Mrs. H.	Blais, Mrs. W.J.	
Wiser, J.P.	Hodge, S.L.	Penhale, " A.	Delage,Miss C.	
	Johnson,W.S.	Porcheron,Miss A.	Delage,Miss M.	
	Lacerte, L.	Porcheron " L.	Delage, Miss P.	
	~~Sherman, D.~~	Rainboth,Mrs.E.L.	Lacerte, Miss J.	
	Simons, O.R.		Marcoux,Miss J.	
	Visser, A.H.		Marcoux,Miss L.	
	Visser, A.H.Jr		Payeur, Miss R.	
	Wiggett, E.		Shmokler, Miss B.	
	Rodrigue. G		Hodge Mrs S.L.	
5	12	8	12	1

Summary:

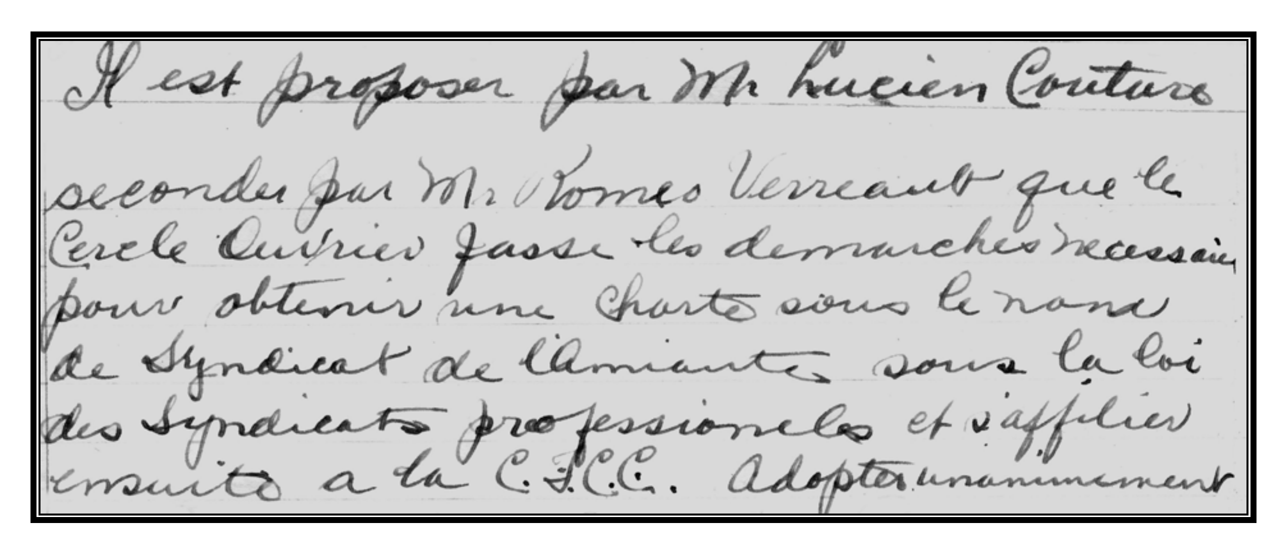
Men. A.C.	5 at $3.00	-	$15.00
Others	12 at $4.00	-	48.00
Ladies A.C.	8 at $1.00	-	8.00
Others	12 at $2.00	-	24.00
Junior	1 at $1.00	-	1.00
	38		$96.00

Source : Fonds Thetford Badminton Club

En 1925, un club de badminton est fondé à Thetford Mines par la compagnie minière *Asbestos Corporation Limited*. Ce Club, à majorité anglophone, répond aux besoins des amateurs qui devaient se rendre jusqu'à Sherbrooke pour pratiquer ce sport. Pour être membre il n'est pas obligatoire de travailler à l'*Asbestos Corporation Limited*. Cependant, les employés et leurs familles bénéficient d'une réduction lors de l'inscription. Parmi les membres les plus « célèbres » du Club notons : Alfred Lloyd Penhale, président de l'*Asbestos Corporation*, Philip Wiser, surintendant de la mine King, Herbert A. Smith, surintendant de l'atelier à la *Bell Asbestos* et Antonio Beaudoin, secrétaire- trésorier de la *Commission scolaire de la Cité de Thetford Mines*. En 1929, le Club joint les rangs de la *Province of Quebec Badminton Association* permettant ainsi aux membres les plus habiles de participer à des tournois d'envergure nationale.

1935

Compte rendu d'une réunion du Cercle ouvrier de Thetford, 24 février 1935

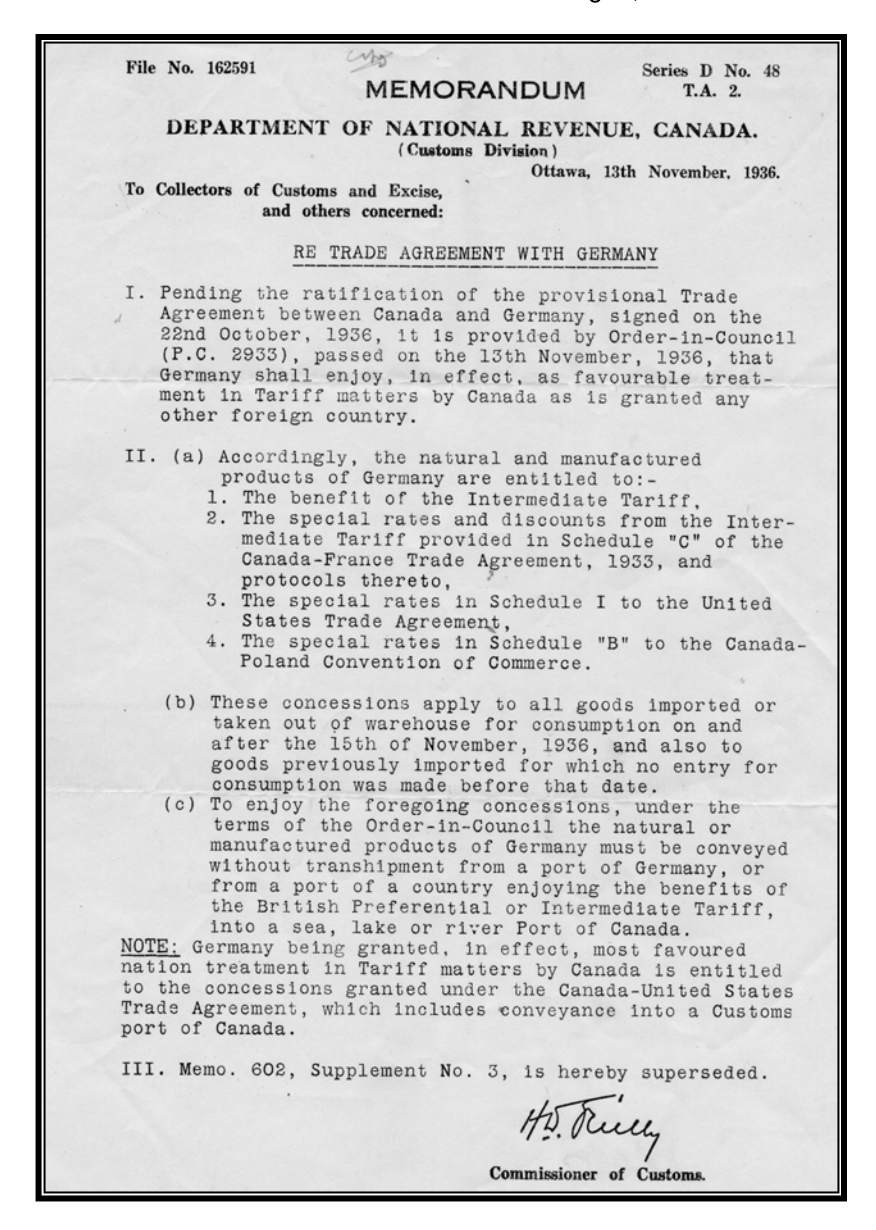

Il est proposer par Mr Lucien Couture
seconder par Mr Romeo Verreault que le
Cercle Ouvrier fasse les demarches necessaire
pour obtenir une Charte sous le nom
de Syndicat de l'amiante sous la loi
des Syndicats professionels et s'affilier
ensuite a la C.T.C.C. Adopter unanimement

Source : Fonds Cercle ouvrier de Thetford inc.

Fondé le 27 octobre 1930, le *Cercle ouvrier de Thetford inc.* est sous la présidence de l'abbé Pierre Gravel. Les idéaux du Cercle sont l'union, l'instruction et la protection des membres. Lors des différentes séances, les membres font des lectures sur le rôle social de l'Église et écoutent des orateurs qui les entretiennent sur différents sujets concernant les œuvres sociales, le rôle des prêtres, les trusts ou encore, le contrat collectif. Le Cercle se dissout finalement en 1935 pour laisser la place au *Syndicat national catholique de l'amiante* qui regroupe les mineurs des compagnies *Asbestos Corporation Limited*, *Bell Asbestos Mines Limited* et *Johnson's Company*. Dans les années 1940, les mineurs de ces deux dernières compagnies minières vont se détacher du S.N.C.A. pour fonder leur propre syndicat.

1936

Entente commerciale entre le Canada et l'Allemagne, 13 novembre 1936



File No. 162591 | MEMORANDUM | Series D No. 48 T.A. 2.

DEPARTMENT OF NATIONAL REVENUE, CANADA.
(Customs Division)

Ottawa, 13th November, 1936.

To Collectors of Customs and Excise,
and others concerned:

RE TRADE AGREEMENT WITH GERMANY

I. Pending the ratification of the provisional Trade Agreement between Canada and Germany, signed on the 22nd October, 1936, it is provided by Order-in-Council (P.C. 2933), passed on the 13th November, 1936, that Germany shall enjoy, in effect, as favourable treatment in Tariff matters by Canada as is granted any other foreign country.

II. (a) Accordingly, the natural and manufactured products of Germany are entitled to:-
1. The benefit of the Intermediate Tariff,
2. The special rates and discounts from the Intermediate Tariff provided in Schedule "C" of the Canada-France Trade Agreement, 1933, and protocols thereto,
3. The special rates in Schedule I to the United States Trade Agreement,
4. The special rates in Schedule "B" to the Canada-Poland Convention of Commerce.

(b) These concessions apply to all goods imported or taken out of warehouse for consumption on and after the 15th of November, 1936, and also to goods previously imported for which no entry for consumption was made before that date.

(c) To enjoy the foregoing concessions, under the terms of the Order-in-Council the natural or manufactured products of Germany must be conveyed without transhipment from a port of Germany, or from a port of a country enjoying the benefits of the British Preferential or Intermediate Tariff, into a sea, lake or river Port of Canada.

NOTE: Germany being granted, in effect, most favoured nation treatment in Tariff matters by Canada is entitled to the concessions granted under the Canada-United States Trade Agreement, which includes conveyance into a Customs port of Canada.

III. Memo. 602, Supplement No. 3, is hereby superseded.

H.D. Rilly
Commissioner of Customs.

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

À partir du mois de juillet 1936, la guerre civile fait rage en Espagne. Sous la direction du général Franco, les nationalistes et soutenus par l'Allemagne s'opposent aux républicains supportés par l'U.R.S.S. L'Allemagne délaisse donc l'amiante soviétique et se tourne vers l'amiante québécois pour s'approvisionner. Au cours de l'année 1936 les exportations soviétiques d'amiante baissent de 69% en Allemagne alors que les ventes québécoises connaissent un bon fulgurant de 78% entre 1935 et 1938. Suite à la fin de la guerre civile espagnole en mars 1939, les Allemands et les Russes signent d'importants accords commerciaux portant sur l'exportation de matières premières entre les deux pays. Par conséquent, le IIIe Reich diminue ses approvisionnements au Québec. Quelques mois plus tard, suite au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les relations commerciales entre les compagnies minières de la région et l'Allemagne hitlérienne sont interrompues.

1937

Lettre de l'abbé Joseph Campagna au chef de la Sûreté Provinciale Léon Lambert, 6 avril 1937

THETFORD LES MINES,6avril 1937

Lieutenant Colonel Léon Lambert,
Chef de la Sûreté Provinciale,
Hôtel du Parlement,
Québec.

Monsieur,

Quelqu'un répand dans notre ville que la Sûreté Provinciale possède un dossier assez chargé sur M.Gérard Picard,Québec. Ce M.Picard est employé à l'ACTION CATHOLIQUE dont il rédigé la Chronique Syndicale,il est en plus secrétaire général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Ce sont des adversaires du syndicalisme catholique qui nous accusent,afin de diminuer la confiance des ouvriers en cette organisation,d'avoir à la tête même du mouvement des communistes notoires,particulièrement Gérard Picard que la Sûreté Provinciale surveille très étroitement.

Premièrement,je n'en crois rien car je connais M.Picard pour un honnête homme,un chrétien profondément convaincu et je n'ai jamais eu connaissance qu'il ait dit ou écrit quoi que ce soit soit de nature à conduire les ouvriers au désordre.Et je ne suis pas prêt d'admettre que le fait de voir le nom d'un citoyen quelque part dans les filières de la Sûreté Provinciale soit une preuve de malhonnêteté.Le mien s'y trouve peut-être,on me le montrerait et je ne me considèrerais pour cela comme un citoyen dangereux.

Comme je suis aumônier des Syndicats Catholiques à Thetford les Mines et que je devrai répondre un jour ou l'autre à cette accusation,je vous serais très reconnaisant de me dire si vous avez déjà eu,ne fût-ce qu'une seule fois,à faire surveiller les démarches ou les paroles de ce M.Gérard Picard et si quelque chose de répréhensible dans sa conduite a été enrégistré.Au cas de l'affirmative,je ne tiens à savoir en quoi il aurait violé la loi.Une réponse de ce genre me sera très précieuse,car je ne veux pas parler au travers de mon chapeau.

Je vous remercie dès aujourd'hui de votre obligeance et vous présente bien respectueusement mes hommages.

Votre tout dévoué

Joseph Campagna ptre

Aumonier des Syndicats Catholiques

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Le 17 mars 1937, le gouvernement du Premier ministre Maurice Duplessis adopte la Loi du cadenas afin de protéger la province contre la propagande communiste. Bien qu'elle vise officiellement à contrer le communisme, elle sert dans bien des situations aux autorités policières à contrôler le syndicalisme comme le démontre le cas de Gérard Picard. Ce dernier, suite à un article élogieux du journal *La Presse* sur le sort des mineurs de l'amiante, décide d'écrire un article dans le quotidien *L'Action catholique* pour dénoncer les mensonges publiés dans la gazette montréalaise. Parmi ceux-ci, il y a l'affirmation qui déclare que le salaire horaire de base des employés de l'*Asbestos Corporation* a augmenté de 5¢ et demi (l'augmentation ne touche pas les mineurs de Thetford Mines) et celui qui souligne que la compagnie minière va embaucher davantage de chômeurs puisqu'elle va désormais faire fonctionner ses mines sur trois quarts de travail (seul l'atelier est touché par cette politique). Suite à cet article rectificatif, le gouvernement provincial use de sa nouvelle loi pour faire surveiller le journaliste qu'elle soupçonne de « sympathie communiste ».

1938

Compte rendu d'une réunion du Syndicat catholique de l'amiante, 18 décembre 1938

Le 18 Decembre 1938 avait lieu a la
Salle de l'O.D.J. St Aeph. la soixante
dixieme seance du Synd. Nat. Cath.
de l'Amiante Inc. sous la presidence
de Mr Albert Mathieu et la direction
de Mr l'Abbé Campagna.
Ouverture de la seance par la priere.
Mr le president presente en son
nom et au nom du Syndicat des
sinceres Sympathies aux familles
eprouvees par la tragedie de la Mine
Bell. et demande une minute de
silence pour le repos des disparus.
Le secretaire donne lecture des
minutes de la seance precedente
et il est propose par Mr Philias
Terland seconde par Mr Joseph La-
plante pere que les dites soient
approuvees tel que lues. Adopter.
Il est propose par Mr Philias Terland
seconde par M. Cyrenus Langlois que
le rapport financier du Synd. pour
le mois de novembre soit approuve tel
que donne par le secretaire Adopter
Le secretaire donne aussi lecture de
quelques telegrammes ainsi que quel-
ques lettres de sympathies recus des
differents Syndicats a l'occasion de
l'accident a la Mine Bell. dans la pre-
miere semaine de decembre.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Le 7 décembre 1938, à la mine Bell Asbestos, alors que des mineurs sont à nettoyer l'entrée du tunnel des débris accumulés par une précédente explosion de dynamite, une partie du mur du tunnel s'écroule. Si une douzaine d'hommes ne sont pas atteints, sept mineurs se trouvent emmurés sous 3 000 tonnes de roc et de terre. Les ouvriers sont : Albert Lemieux, Adolphe Théberge, Edmond Emery, Donat Grégoire, Ludger Aubut, Louis Nadeau et Joseph Perron. Malgré les efforts déployés par les secouristes pour sauver les travailleurs, dont l'utilisation d'une pelle mécanique, aucun des mineurs ne survit à cet accident. Le 10 décembre, c'est par milliers que les gens de la région viennent rendrent hommage aux victimes de la plus importante tragédie minière jamais survenue à Thetford Mines. Parmi les dignitaires sur place notons Henry-L. Auger, représentant officiel du gouvernement provincial, L.-Arthur Richard, sous-ministre des mines, et Tancrède Labbé, député de Mégantic.

1939

Contrat entre les producteurs d'amiante du Québec et les SAIAC, 1 juin 1939

June 1, 1939.

S. A. Internationale de l'Asbeste-Ciment,
Talstrasse 83/1,
Zurich, Switzerland.

Dear Sirs: Re Contract 1940-41-42.

On behalf of Asbestos Corporation Limited, Bell Asbestos Mines Ltd., Johnson's Company, and the Canadian Johns-Manville Company Ltd., hereinafter referred to as the "Canadian Producers", we submit for the approval of S. A. Internationale de l'Asbeste-Ciment, hereinafter referred to as S.A.I.A.C., the following proposal covering the sale of Canadian Chrysotile Asbestos for the years 1940, 1941 and 1942, and such subsequent years as may be mutually agreed upon as set forth herein.

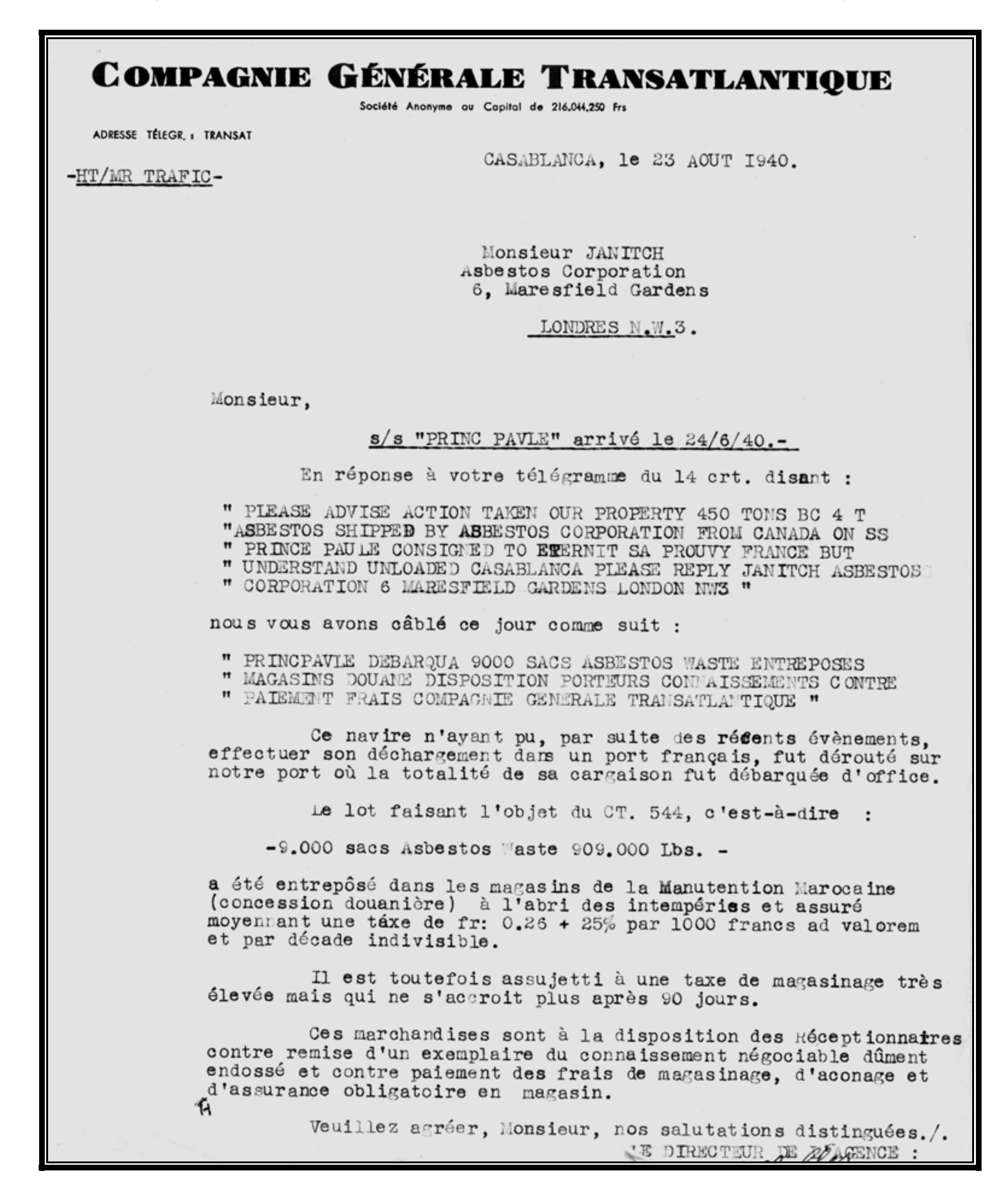
1. During the life of this agreement, S.A.I.A.C. undertakes to purchase from the Canadian Producers not less than thirty per cent (30%) of their total annual purchases of raw asbestos. It is understood that thirty per cent (30%) of S.A.I.A.C.'s annual purchases of raw asbestos is unallocated to other producers of raw asbestos, and of this unallocated thirty per cent (30%), S.A.I.A.C. agrees to purchase not less than one third (1/3) from the Canadian Producers, deducting however, such quantity as S.A.I.A.C. may purchase from Russia from the aforementioned unallocated thirty per cent (30%). It is further agreed that the Canadian Producers shall not be bound to supply in any one year more than a total of 37,000 short tons, unless mutually agreed upon.

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

En 1929, un joueur majeur dans l'industrie de l'amiante est créé en Europe. Celui-ci porte le nom de *Sociétés associées d'industries d'amiante-ciment* (SAIAC) et regroupe plusieurs entreprises œuvrant dans la fabrication de matériaux à base d'amiante-ciment. Outre la société *Eternit* présente en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, en Belgique et en Suisse, on retrouve dans ce que d'aucun considère comme un cartel, les compagnies *Maehrisch-Schoenberg* (Allemagne), *Fabriques Reunis de Fibrociment* (Belgique) et *Deutsche Asbestzement* (Allemagne). Les buts des SAIAC sont : l'échange des connaissances techniques, l'établissement en Suisse d'un institut de recherche, la création de nouvelles usines de produits à base d'amiante-ciment dans des pays en voie d'émergence, l'organisation des exportations et le contrôle du prix de la matière première. De fait, de par son quasi-monopole commercial sur le marché européen, les SAIAC peuvent négocier avec les compagnies minières de la région des prix plus bas pour leur approvisionnement en amiante.

1940

Lettre d'une compagnie maritime au mandataire de l'Asbestos Corporation en Angleterre, 23 août 1940



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Société Anonyme au Capital de 216.044.250 Frs

ADRESSE TÉLEGR. : TRANSAT

-HT/MR TRAFIC-

CASABLANCA, le 23 AOUT 1940.

Monsieur JANITCH
Asbestos Corporation
6, Maresfield Gardens

LONDRES N.W.3.

Monsieur,

s/s "PRINC PAVLE" arrivé le 24/6/40.-

En réponse à votre télégramme du 14 crt. disant :

" PLEASE ADVISE ACTION TAKEN OUR PROPERTY 450 TONS BC 4 T
"ASBESTOS SHIPPED BY ABBESTOS CORPORATION FROM CANADA ON SS
" PRINCE PAULE CONSIGNED TO EIERNIT SA PROUVY FRANCE BUT
" UNDERSTAND UNLOADED CASABLANCA PLEASE REPLY JANITCH ASBESTOS
" CORPORATION 6 MARESFIELD GARDENS LONDON NW3 "

nous vous avons câblé ce jour comme suit :

" PRINCPAVLE DEBARQUA 9000 SACS ASBESTOS WASTE ENTREPOSES
" MAGASINS DOUANE DISPOSITION PORTEURS CONNAISSEMENTS CONTRE
" PAIEMENT FRAIS COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE "

Ce navire n'ayant pu, par suite des récents évènements, effectuer son déchargement dans un port français, fut dérouté sur notre port où la totalité de sa cargaison fut débarquée d'office.

Le lot faisant l'objet du CT. 544, c'est-à-dire :

-9.000 sacs Asbestos Waste 909.000 Lbs. -

a été entrepôsé dans les magasins de la Manutention Marocaine (concession douanière) à l'abri des intempéries et assuré moyennant une táxe de fr: 0.26 + 25% par 1000 francs ad valorem et par décade indivisible.

Il est toutefois assujetti à une taxe de magasinage très élevée mais qui ne s'accroit plus après 90 jours.

Ces marchandises sont à la disposition des Réceptionnaires contre remise d'un exemplaire du connaissement négociable dûment endossé et contre paiement des frais de magasinage, d'aconage et d'assurance obligatoire en magasin.

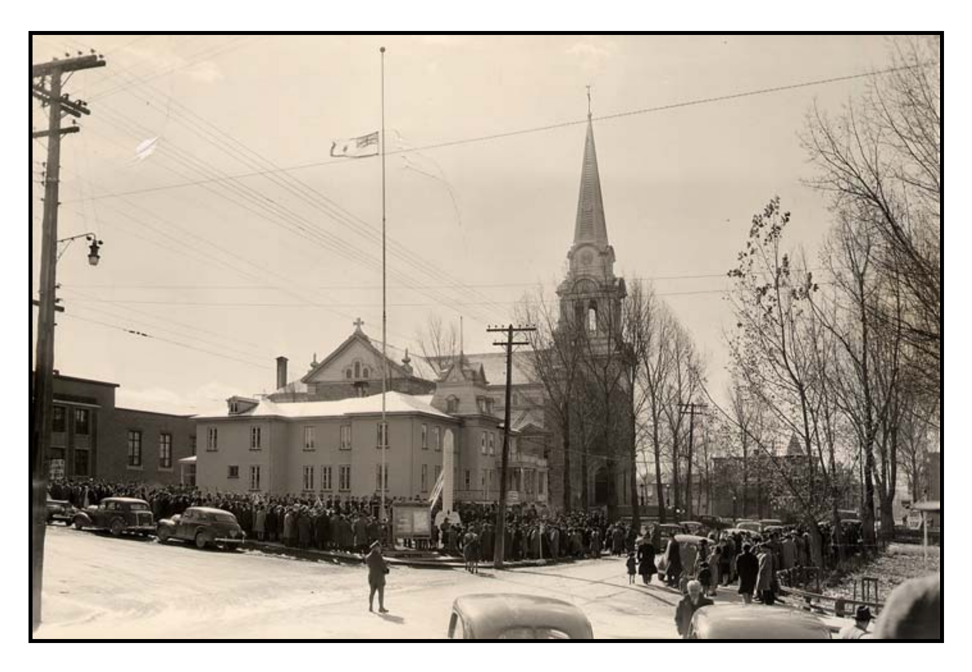
Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées./.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE :

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Malgré les dangers encourus par les navires marchands suite au déclenchement du second conflit mondial, l'*Asbestos Corporation* continue d'expédier de l'amiante à ses clients européens. Toutefois, suite au *Blitzkrieg* lancé par l'armée allemande au mois de mai 1940, la plupart des ports européens sont endommagés et ne peuvent plus accueillir de nouvelles cargaisons. Par conséquent, les navires sont détournés vers des ports africains (c'est le cas du *Prince Paule* qui voit sa cargaison de 9 000 sacs d'amiante être débarquée à Casablanca au Maroc). L'autre alternative pour les capitaines est l'Angleterre, seul pays européen allié dont les ports sont encore fonctionnels. C'est ainsi que l'*Asbestos Corporation* voit l'une de ses cargaisons répartie sur trois vapeurs, (le *Georgios Potamianos*, le *Vigrid* et *l'Annavore*), accostés en Angleterre à la fin mai 1940 plutôt qu'au port du Havre en France.

1941 - 1950



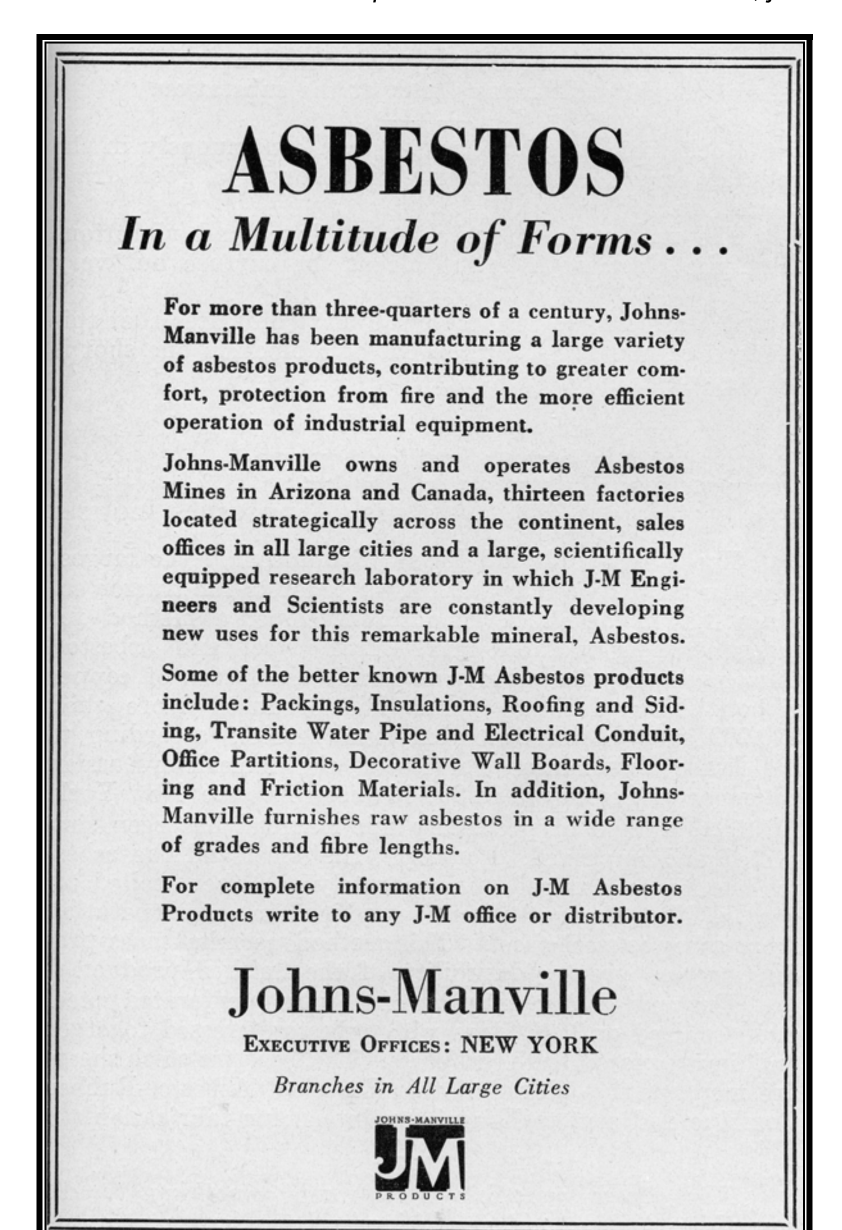
Bénédiction du drapeau du 7e Emprunt de la victoire à Thetford Mines en 1944
Source : Fonds Alfred Lloyd Penhale



Camion à roues et à chenilles à la mine Bell à Thetford Mines en 1945
Source: Fonds Galerie de nos ancêtres de l'or blanc (Donateur: Irenée Turcotte)

1941

Publicité de la Johns-Manville Corporation dans la revue Asbestos, juin 1941



ASBESTOS

In a Multitude of Forms . . .

For more than three-quarters of a century, Johns-Manville has been manufacturing a large variety of asbestos products, contributing to greater comfort, protection from fire and the more efficient operation of industrial equipment.

Johns-Manville owns and operates Asbestos Mines in Arizona and Canada, thirteen factories located strategically across the continent, sales offices in all large cities and a large, scientifically equipped research laboratory in which J-M Engineers and Scientists are constantly developing new uses for this remarkable mineral, Asbestos.

Some of the better known J-M Asbestos products include: Packings, Insulations, Roofing and Siding, Transite Water Pipe and Electrical Conduit, Office Partitions, Decorative Wall Boards, Flooring and Friction Materials. In addition, Johns-Manville furnishes raw asbestos in a wide range of grades and fibre lengths.

For complete information on J-M Asbestos Products write to any J-M office or distributor.

Johns-Manville

EXECUTIVE OFFICES: NEW YORK

Branches in All Large Cities

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Au cours de son histoire, la ville de Thetford Mines se voit affubler d'une multitude de noms: Cité de l'or blanc, Capitale mondiale de l'amiante et autres. Toutefois, dans la Belle Province, la ville d'Asbestos prétend-elle aussi à ces titres de par la présence sur son territoire de la mine Jeffrey qui est exploitée à partir de 1918 par la *Canadian Johns-Manville Co*., filiale de la compagnie *Johns-Manville Corp*. ayant son siège social à New York. Différent de certaines compagnies de la région qui peuvent en exploiter quatre ou cinq comme l'*Asbestos Corporation*, la Johns-Manville n'exploite qu'une seule mine qui réussi à extraire 45% de l'amiante québécois (son moulin a une capacité de 2 000 tonnes par jour) et emploie plus de 2 000 employés. À la fin des années 1960, cette compagnie se voit forcer de relocaliser les maisons qui bordent ses installations.

1942

Résolution adoptée par le conseil municipal d'East Broughton, 14 décembre 1942

East Boughton,le I4 décembre
I942

Re: Copie d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal de East Broughton

Considérant qu'il sévit actuellement un lockout depuis le vingt quatre novembre dans notre municipalité,ce lockout est fait à la mine de la Quebec Asbestos Corporation Limited;

Considérant que ce lockout est contraire aux lois;

Considérant que cet état de choses entraine et entrainera des préjudices graves au bon fonctionnement de la chose municipale.Ce lockout,comme nous le prévoyons, peut amener le déplacement des meilleurs citoyens de la municipalité;

Considérant que le droit d'appartenir à un syndicat pour nos citoyens est un droit naturel reconnu par l'état;

Considérant que la Compagnie,contrairement aux lois,ne veut plus que les ouvriers appartiennent à leur syndicat,sous peine de ne plus voir fonctionner la mine la Quebec Asbestos Corporation.Nous avons l'assurance de cette affirmation.

Considérant qu'il est du devoir d'une municipalité de défendre les droits de ses citoyens,ceuix qui sont immédiatement concernés et ceux qui le sont médiatement;

Considérant que le lockout n'est nullement justifié et qu'il nuit à la production de l'amiante,matière importante à l'effort de guerre.

Il est proposé par le Conseiller Evangéliste Roy,secondé par le Conseiller Donat Dodier et résolut unanimement:

Que,Nous,Membres du Conseil Municipal de East Broughton,protestons de toute notre énergie et de toutes nos forces auprès du Ministre du Travail et réclamons son intervention prompte et énergique pour mettre fin à des illégalités de la part de la Quebec Asbestos Corporation Limited,tant dans l'intérêt de l'effort de guerre que dans l'intérêt de notre municipalité.

Dr.V. Groleau, maire

Evangéliste Roy, conseiller

Donat Dodier, conseiller

Vraie copie certifiée.

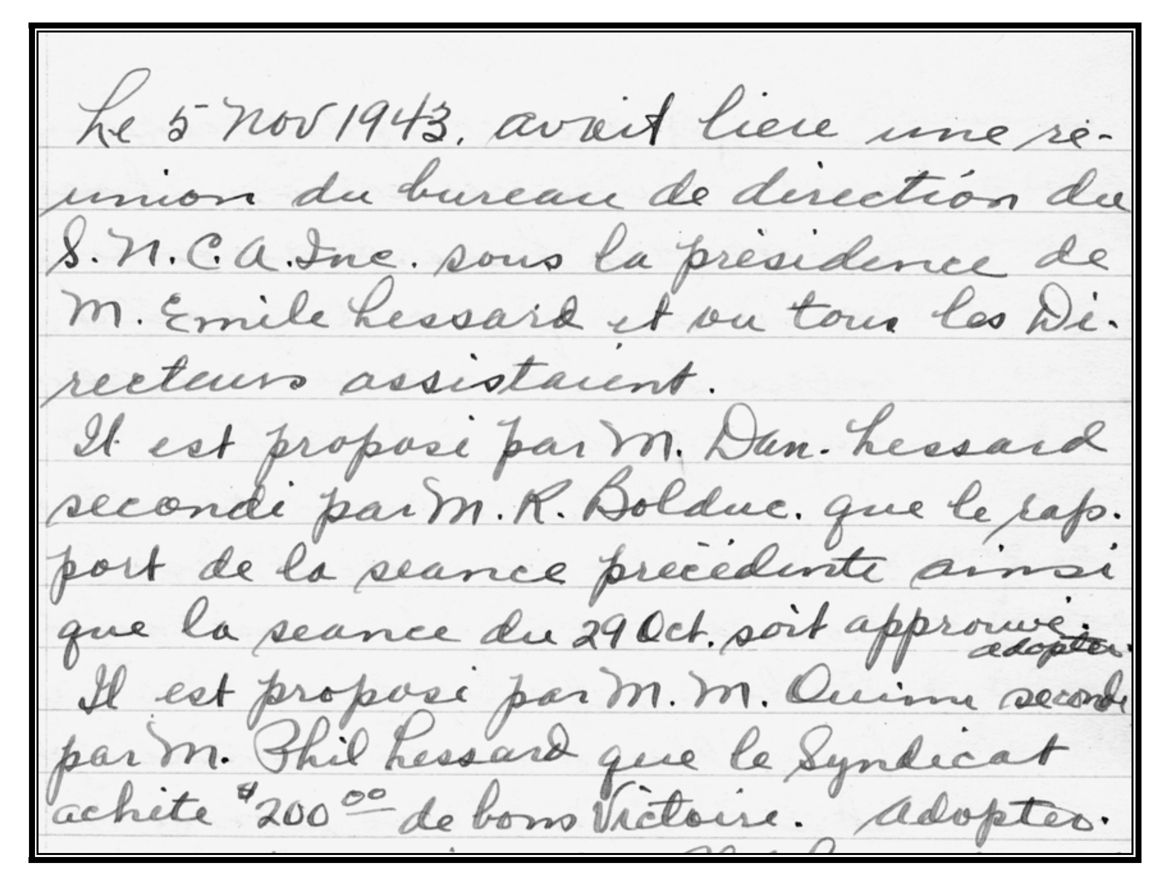
Albert Turmel.

Source : Fonds Fédération des syndicats des mines, de la métallurgie et des produits chimiques (CSN)

Le 24 novembre 1942, la *Quebec Asbestos* ferme sa mine et congédie ses employés. La raison invoquée par la compagnie est qu'elle ne souhaite pas négocier avec des étrangers et des tierces personnes c'est-à-dire, le *Syndicat national catholique de l'amiante d'East Broughton*. Devant cette situation, les travailleurs en appellent au Ministère du Travail puisque le lock-out décrété par la compagnie est illégal selon la *Loi des Mesures de guerre*. Ce dernier met toutefois peu d'empressement à régler le dossier. Ainsi, le 22 décembre, ses fonctionnaires n'ont toujours pas fait traduire les documents reçus. Ce qui oblige les employés de la *Quebec Asbestos* à passer le temps des fêtes sans emploi. Finalement, après maintes tergiversations, un contrat est signé entre les parties durant la dernière semaine de janvier 1943.

1943

Compte rendu du Bureau de direction du Syndicat national catholique de l'amiante, 5 novembre 1943


Le 5 Nov 1943, avait lieu une réunion du bureau de direction du S.N.C.A. Inc. sous la présidence de M. Emile Lessard et où tous les Directeurs assistaient.
Il est proposé par M. Dan. Lessard secondé par M. R. Bolduc que le rapport de la seance précédente ainsi que la seance du 29 Oct. soit approuvé. adopter.
Il est proposé par M. M. Quinn secondé par M. Phil Lessard que le Syndicat achète $200.00 de bons Victoire. adopter.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Entre le 15 juin 1941 et le 1er novembre 1945, le gouvernement fédéral lance neuf emprunts de la Victoire dans le but de récolter de l'argent pour financer les dépenses militaires. À l'instar de la société, les mineurs et les compagnies minières s'impliquent lors des différentes campagnes. Ainsi, en 1941, le comité exécutif pour la ville de Thetford Mines est dirigé conjointement par Andrew Johnson et O.-C. Smith. Au niveau des contributions, l'apport des mineurs correspond à 25% du montant total amassé dans la région (45% des donateurs sont des mineurs). En 1945, les dons des employés des différentes compagnies minières se chiffrent de la façon suivante : *Asbestos Corporation Limited* (311 600$), *Bell Asbestos Mines Limited* (82 250$), *Johnson's Company* (141 650$) et *Flintkote Mines* (17 950$). Cela correspond à une moyenne de 217$ par travailleur.

1944

Convention de prêt entre l'Asbestos Corporation Limited et l'École des arts et métiers, 14 juin 1944

This agreement for the rent of Machine Shop Machinery enter into effect this 14th day of June 1944.

BETWEEN

ASBESTOS CORPORATION LIMITED, Thetford Mines, Que. herein acting through its duly authorized Officer, A.L. Penhale, Secretary and J.A.D. Marcotte, Sales Manager.

PARTY OF THE FIRST PART
AND

ECOLE D'ARTS ET METIERS, Thetford Mines, Que. and represented by Claude De Guise, Directeur.

PARTY OD THE SECOND PART.

1. The party of the first part agrees to rent to the party of the second part the following equipment.

One (1) Metal Planer, built by Edwin Harrington & Son, Philadelphia, Pa., Capacity 24" x 24" x 6'0" with countershaft, One vise table. One Key Bar 17"x 1-1/2".

2. One (1) Engine Gap Lathe 10" swing, Gap swing 17" x 12", Bed 10'0", complete with one 6" steady rest, One face plate 35-1/4", One face plate 12", One Chuck 16", also the following supplies:
One (1) Dog 4-5/8"
One (1) Dog 3-1/2"
One (1) Dog 2-1/8"
One (1) Boring Bare 18" x 1-1/2"
One (1) #7 American Straight Tool Holder
One (1) Armstrong Tool Holder 3/8"
Two (2) Gears 40 teeth
One (1) Gear 60 teeth
One (1) Gear 65 teeth
One (1) Gear 70 teeth
One (1) Gear 80 Teeth
One (1) Gear 90 Teeth
One (1) Gear 100 Teeth
One Set Countershafts
One (1) Boring bare 25-1/2' x 1-1/4"
One (1) Wood chain block swinging Crane

3. The party of the Second Part agrees to pay to the Party of The First Part the sum of One Dollars ($1.00) per year, as rental charges on these two machines and equipment.

4. The Party of the Second Part agrees to keep the machines in good working condition and ready, at any time, to be delivered to the Party of the First Part if they are required for their operations

Source : Fonds Alfred Lloyd Penhale

Fondée en 1939, l'*École des arts et métiers* dispense les trois premières années du cours technique et les deux premières années du cours de métier. Parallèlement à ces cours réguliers de jour, elle offre aussi des cours du soir pour les travailleurs qui veulent se perfectionner, améliorer leurs connaissances théoriques et pratiques dans les domaines de la mécanique, la menuiserie, la ferblanterie ou l'électricité. Ces cours connaissent une forte popularité si l'on en juge par la progression de l'effectif. En 1948, l'école compte 225 élèves qui fréquentent les cours du soir. En 1956, les inscriptions augmentent à 419. La plupart de ces étudiants sont des journaliers travaillant dans les mines d'amiante. Ils souhaitent obtenir des promotions et des augmentations salariales en obtenant un « métier ».

1945

Contrat entre un citoyen et la Johnson's Company Ltd, 6 juin 1945

Je soussigné,

déclare avoir loué ce jour de Johnson's Co,un emplacement situé à Thetford Mines,connu et désigné comme étant le lot numéro 118

de la subdivision du lot numéro quatre-cent soixante-et un du cadastre officiel du Village de Kingsville,maintenent la Cité de Thetford Mines,au prix de six dollars(6.00 par année.

Je m'engage de construire sur cet emplacement une résidence privée convenable d'ici au ler janvierprochain(1946)

Si à la date du ler janvier 1946 je ne compte faire aucune construction sur cet emplacement,je devrai abandonner tous les droits que je pourrai y prétendre.

De plus si à cette date du ler janvier 1946 je ne complétais pas les travaux commencés je devrai alors vendre le dit immeuble à un prix ne devant pas dépasser les frais que j'aurai encourus jusque là dans l'érection de cet immeuble.

Je prends cet engagement afin de bien démontrer que je suis animé d'aucun esprit de spéculation et je m'engage à bâtir à vingt pieds du chemin.

En foi de quoi,j'ai signé le présent engagement à Thetford Mines,le sixième jour du mois de juin mil neuf cent quarante-cinq (le 1945).

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Comme la grande majorité des lots dans la région appartiennent aux compagnies minières, celles-ci s'occupent de concéder les terres à leurs employés. À cette époque, posséder un terrain libre de tout droit pour y construire une maison susceptible d'assurer sa retraite future s'avère pratiquement impossible pour la population de Thetford Mines. Toutefois, les compagnies s'organisent, par différents moyens, pour conserver la propriété du sous-sol dans l'éventualité d'une expansion de la zone exploitée. Elles veulent ainsi se protéger des « pseudo-familles » qui sont plus intéressées à creuser la terre qu'à y bâtir une demeure. En ce sens, la *Johnson's Company Ltd* oblige, sous peine d'expropriation, ses locataires à construire une résidence dans l'espace de huit mois sur le lot qui leur a été concédé.

1946

Compte rendu du comité de santé et sécurité de la mine Vimy, 5 avril 1946

Assemblée regulière tenue le 5e Jour d'Avril
1946: Etaient presents: M. Mcnaughton M. Wayland
M. Reardon, M. Couture, Florido Dupuis, Alfred
Roy, Alfred Laflamme, Clermont Vallieres, Roland
Cadorette.
Une demande est faite pour que la face du
Crude Pit, soit arrangée de manière à ce qu'el-
le ne soit pas dangereuse. M. Mcnaughton
dit qu'il apprecie la demande, et qu'il arran-
gera la chose. M. Mcnaughton dit que les ou-
vriers du Pit devraient porter des casques d'acier.
M. Dupuis demande pourquoi la Compagnie
ne paie pas ces casques, pour qu'ils soit
plus à la disposition des ouvriers, car porter
toujours ce chapeau, n'est pas favorable à l'ouvrier.
M. Wayland dit qu'il s'informera à propos
du prix de ce chapeau.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

En 1932, les différentes compagnies minières se regroupent pour former l'*Association de sécurité des exploitants d'amiante du Québec*. Comme son nom l'indique, cette association souhaite améliorer les conditions de travail des mineurs. Parmi leurs actions, notons la création de comités de sécurité, l'installation de nécessaires d'urgence sur les sites exploités, l'organisation des cours de premiers soins et la surveillance accrue des lieux potentiellement dangereux. L'équipement de sécurité, malgré sa généralisation, demeure au frais des travailleurs dans certaines mines. Ainsi, à la mine Vimy, si la compagnie met à l'usage de ses employés des bottines, ces derniers doivent assumer les frais liés à l'achat d'un casque en acier. Ce dernier est d'ailleurs peu populaire auprès des mineurs qui se plaignent qu'il est la « cause que les hommes prennent le rhume facilement ». D'autres mentionnent que le port du casque en acier leur donne des douleurs à la tête.

1947

Liste des officiers du syndicat des travailleurs de la mine Johnson, 20 juin 1947

20 juin 1947

M. Geo. Robinson, Secrétaire,
Johnson 's Co. Ltd.
Thetford Mines

Monsieur:

COPIE

Lors de notre assemblée régulière tenue dimanche le 15 juin 1947, l'élèction des Officiers pour le prochain terme a donné les résultats suivants:

Monsieur	Emilien Maheux,	Président,	Black Lake
"	Roland Nadeam ,	Vice-Prés.	Sous-terre,
"	Lionel Dion,	Sec.-Trés.	Moulin,
"	Marcel Laviolette,	Directeur,	Black Lake,
"	Gérard St-Hilaire,	"	Sous-Terre,
"	Ernest St-Pierre,	"	"
"	Arthur Blais,	"	moulin
"	Raoul Madore,	"	Surface
"	Aimé Nolet,	"	Métiers

Recevez mes sentiments les plus sincères

Votre tout dévoué

Lionel Dion, Sec.-Trés.

Source : Fonds Syndicat national des travailleurs de l'amiante de Johnson's Co. (CSN)

Né à Black Lake le 27 novembre 1914, Émilien Maheux fait ses études au Collège Saint-Désiré. En 1944 il est engagé comme menuisier à la *Johnson's Company*. La même année, il est élu vice-président du *Syndicat national des travailleurs de l'amiante de Johnson's Co. (CSN).* Trois ans plus tard, il occupe le poste de président et ce jusqu'en 1958. L'année 1952 marque un tournant dans la vie d'Émilien Maheux alors qu'il se lance en politique. Il est élu maire de Black Lake de 1952 à 1960. À partir de 1960, il brigue l'investiture dans le comté de Mégantic sous les couleurs du *Parti Libéral du Québec*. Après avoir échoué lors de ses deux premières tentatives, (élection générale du 20 juin 1956 et élection partielle du 18 septembre 1957, suite à la mort de Tancrède Labbé), Émilien Maheux est élu le 22 juin 1960 avec 4 400 voix de majorité sur son adversaire de l'*Union Nationale*. Réélu en 1962, il est toutefois défait lors des élections de 1966. Suite à cet échec, Émilien Maheux retourne occuper son poste de menuisier à la mine Johnson devenue propriété de l'*Asbestos Corporation* en 1964. Il est décédé à Thetford Mines le 28 octobre 1991.

1948

Compte rendu d'une réunion dans le but de créer un syndicat pour les contremaîtres, 23 mai 1948

SYNDICAT NATIONAL DES CONTREMAITRES DANS L'AMIANTE

Le, 9 mai 1948 à 7½ heures PM., les membres du Syndicat en formation, dénommé SYNDICAT NATIONAL DES CONTREMAITRES DANS L'AMIANTE? se sont réunis à la Salle de Lecture du Centre Paroissial de St Alphonse de Thetford Mines, en assemblée générale constitutive.

Il est proposé par le Confrère Donat Bisson, secondé par le Confrère Roméo Gagné que Mons. Daniel Lessard, Agent d'affaires soit nommé président d'assemblée

Adopté.

Il est proposé par le Conf. Roméo Gagné , Secondé par le Confrère Donat Bisson que les Contremaitres à l'heure présents qui travaillent pour le compte des Compagnies d'Amiante du district de Thetford Mines constituent un Syndicat Professionnel sous le nom de SYNDICAT NATIONAL DES CONTREMAITRES DANS L'AMIANTE avec siège social à Thetford Mines dans le district de Arthabaska.

Adopté

Il est proposé par le Confrère Ernest Poulin secondé par le Confrère Albert Trépanier que les statuts et règlements tels que lus et dont copie est annexée au présent procès verbal soient ceux du Syndicat.

Adopté

Avant de procéder à l'élection des officers provisoires du Syndicat le Président d'assemblée explique la nature des charges de chaque fonction

Election

Proposé par le Confrère Donat Bisson,
Secondé par le Confrère Albert Trépanier
Que le Confrère Ernest Poulin soit élu président du Syndicat National des Contremaiters dans l'Amiante.

élu

Proposé par le Confrère René Houle
Secondé par le Confrère Edouard Lessard
Que xxxx le Confrère Roméo Gagné soit élu vice-président du Syndicat.

élu

Proposé Par le Confrère Adelard Paré
Secondé par le Confrère Roméo Gagné
que le Confrère René Houle soit élu secrétaire-trésorier du Syndicat.

élu

L'assemblé est ajournée au Dimanche le 23 mai 1948 à 2 heures PM. au même lieu.

Daniel Lessard
Daniel Lessard,
Président d'Assemblée.

Source : Fonds Syndicat national des contremaîtres dans l'amiante (CSN)

À l'instar des employés, les contremaîtres travaillant dans les mines d'amiante sentent le besoin de se regrouper pour défendre leurs revendications. En 1948, un groupe de contremaîtres à l'emploi de l'*Asbestos Corporation Limited* essaie de créer un syndicat. Le mandat qu'il souhaite donner à leur association est l'étude, la protection, la défense et le développement de leurs intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels. De plus, ils établissent que leur syndicat pourra administrer des caisses de retraite, de prévoyance ou de secours mutuels destinés à assurer aux membres et à leurs héritiers des allocations en cas de chômage, de maladie ou de décès. Lors de leur réunion préparatoire, les contremaîtres choisissent Ernest Poulin pour agir à titre de président et René Houle pour assumer la fonction de secrétaire. Malheureusement, le 29 mai 1948, les membres reçoivent une lettre de la *Commission des relations ouvrières* leur indiquant qu'elle refuse leur requête en accréditation car, « selon la *Loi des relations ouvrières*, les contremaîtres doivent être exclus de l'application de la Loi ».

1949

Copie d'assermentation, 15 juin 1949

C O P I E D'A S S E R M E N T A T I O N

Thetford-Mines.

District d'Arthabaska.   15 juin 1949.

Nous, soussignés, déclarons avoir été nommés scrutateurs pour la tenue d'un vote à une assemblée régulière des Syndicats Catholiques des employés de la Compagnie Asbestos Corporation, de la compagnie Johnson et de la compagnie Flinkote, le 14 juin 1949;

Nous, soussignés, déclarons sous serment avoir assisté à la tenue de ce vote, en avoir fait le comptage immédiatement après la tenue du vote et d'en avoir fait le recomptage le lendemain le 15 juin 1949;

Nous déclarons donc que le résultat de ce vote est le suivant après le recomptage officiel :

Contre la proposition des compagnies minières	-	1078	votes
Pour la proposition des compagnies minières	-	93	votes.
Bulletins nuls	-	2	votes
Nombre de voteurs	-	1173	

Signés : Rosario Bolduc, Fernand Lachance, Georges Grégoire, Wilfred Laflamme, Adélard Martin, Léon Laflamme

Assermenté devant moi, ce quinzième jour de juin, à Thetford-Mines.

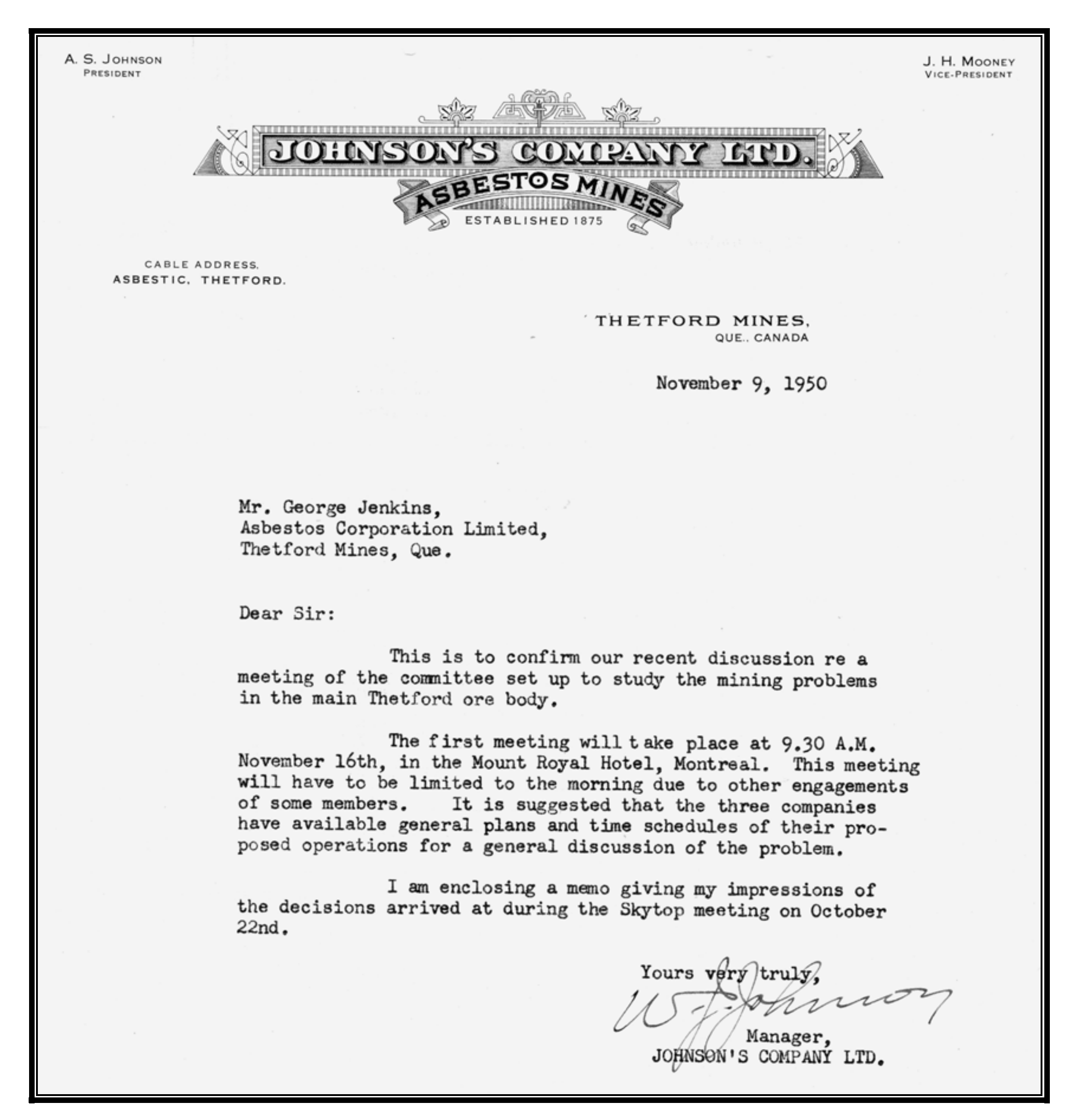
J.-D. Landry J. P. District d'Arthabas

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

L'année 1949 est marquée par l'un des plus importants conflits ouvriers de l'histoire du Québec. Celui-ci, mieux connu sous le nom de « grève de l'amiante », dure 4 mois et demi et marque pour longtemps la mémoire syndicale au Québec. À l'origine, ce conflit repose sur le refus des compagnies minières d'accepter les quelques demandes formulées par les syndicats. Les principales revendications sont: un salaire horaire porté à un dollar, la sécurité syndicale, un régime de pension et des mesures visant à contenir la progression de l'amiantose. Loin d'appuyer les grévistes dans leurs démarches, le gouvernement de Duplessis déclare la grève illégale le 15 février. Forte de cet appui, la compagnie *Johns-Manville* d'Asbestos embauche des scabs pour continuer le travail. Ce qui a pour conséquences de provoquer des affrontements entre grévistes et policiers. Le tout dégénère le 6 mai alors que 200 mineurs (dont plusieurs de Thetford Mines et Black Lake) sont arrêtés par la Police provinciale. C'est seulement au mois de juin, après le premier refus d'une offre patronale, qu'une entente est signée entre les mineurs et les compagnies minières. Malgré le peu de gain obtenu par les ouvriers, ce conflit a permis de voir de beaux gestes de solidarité provenant de la grandeur du Québec.

1950

Lettre de William J. Johnson à George Jenkins, gérant général de l'A.C.L., 9 novembre 1950



A. S. Johnson
President

J. H. Mooney
Vice-President

JOHNSON'S COMPANY LTD.
ASBESTOS MINES
ESTABLISHED 1875

CABLE ADDRESS.
ASBESTIC, THETFORD.

THETFORD MINES,
QUE., CANADA

November 9, 1950

Mr. George Jenkins,
Asbestos Corporation Limited,
Thetford Mines, Que.

Dear Sir:

This is to confirm our recent discussion re a meeting of the committee set up to study the mining problems in the main Thetford ore body.

The first meeting will take place at 9.30 A.M. November 16th, in the Mount Royal Hotel, Montreal. This meeting will have to be limited to the morning due to other engagements of some members. It is suggested that the three companies have available general plans and time schedules of their proposed operations for a general discussion of the problem.

I am enclosing a memo giving my impressions of the decisions arrived at during the Skytop meeting on October 22nd.

Yours very truly,

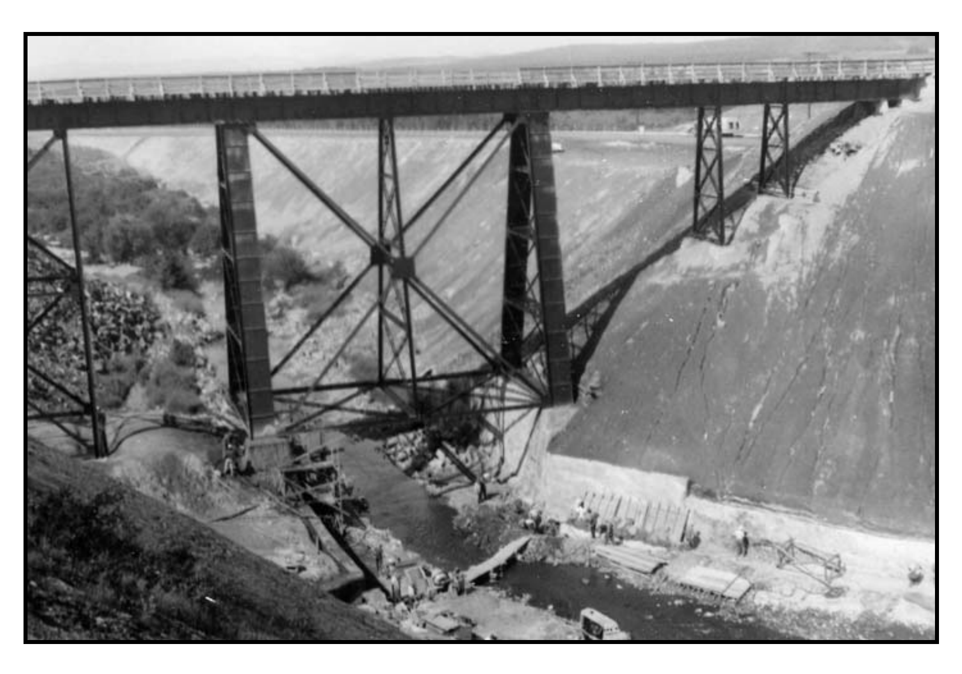
W. J. Johnson

Manager,
JOHNSON'S COMPANY LTD.

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Le 27 février 1885, la *Johnson's Company* est incorporée. Les premiers actionnaires sont George Irvine, Andrew Stuart Johnson, Samuel John Johnson, William James Johnson et John Mooney. Très tôt les membres de la famille Johnson occupent la majorité des postes de direction. Ainsi, en 1906, William James est président, Samuel John est vice-président alors qu'Andrew Stuart est gérant général (il occupera ce poste jusqu'à sa mort en 1926). Vingt-quatre ans plus tard, soit en 1930, la relève familiale a pris sa place dans la compagnie et désormais les postes de président et de gérant général sont occupés par John A. Johnson et Andrew Stuart Johnson Jr. À ceux-ci, il faut ajouter la présence de Samuel John qui agit désormais à titre de directeur. Lors de la vente de la *Johnson's Company* à l'*Asbestos Corporation* en 1964, c'est Andrew Stuart Johnson Jr. qui occupe le siège de président. Il met ainsi un terme à une boucle commencé 79 ans plus tôt avec la nomination de son père au poste de gérant général.

1951 - 1960



Pont de la mine Bell à Thetford Mines en 1955
Source : Fonds George Washington Smith



Présidents des différentes compagnies minières lors de l'ouverture de la mine Mégantic à Black Lake en 1954
Source : Fonds George Washington Smith

1951

Compte rendu d'une réunion des directeurs de Jos. T. Beaudoin Limitée, 10 novembre 1951

PROCES-VERBAL d'une assemblée des Directeurs de "JOS. T. BEAUDOIN LTEE" (THETFORD BAG CO. LTD.), tenue au Bureau de Me Jean-Marc Roberge, Notaire, 69, rue Notre-Dame Sud, Thetford Mines, Comté de Mégantic, District d'Arthabaska, le dix-neuvième jour du mois de novembre mil neuf cent cinquante-et-un, à dix heures de l'avant-midi.

PRESENTS :-

JOSEPH T. BEAUDOIN
EUDORE BEAUDOIN
PAUL-EMILE LAFONTAINE

étant tous les Directeurs de la Compagnie.

LE Président occupe le siège présidentiel et le Secrétaire-Trésorier agit comme secrétaire de l'Assemblée.

TOUS les Directeurs étant présents et ayant renoncé à tout avis de la dite assemblée, celle-ci fut déclarée régulièrement constituée.

LES Lettres Patentes Supplémentaires émises à Québec le vingt-cinq octobre mil neuf cent cinquante-et-un changeant le nom de la Compagnie en celui de "JOS. T. BEAUDOIN LTEE " furent lues et acceptées et il fut ordonné qu'une copie d'icelles fut reproduite aux premières pages de ce livre de minutes.

Source : Fonds Jos. T. Beaudoin Limitée

Avec le développement des mines d'amiante, la région de Thetford Mines voit apparaître de nombreuses manufactures connexes à l'industrie minière sur son territoire. Parmi ce nombre, il y a la manufacture de Joseph T. Beaudoin qui s'installe en 1927 au-dessus du Vieux Marché au coin des rues St-Charles et St-Joseph. Son mandat est de manufacturer, acheter, vendre et réparer des sacs de jute et de coton servant à l'ensachage et à l'expédition de l'amiante. L'entreprise compte une douzaine d'employés à son service. En 1948, dans le but de continuer son développement, la manufacture se constitue en corporation et prend le nom de *Thetford Bag Co. Ltd*. Toutefois, en 1951, la compagnie reprend son nom d'origine. En 1987, après de nombreuses transformations, dont celle de la conversion à la production de sacs transparents, *Jos. T. Beaudoin Limitée* ferme définitivement ses portes.

1952

Estimation des coûts reliés au projet de relocalisation du quartier St-Maurice, 16 mai 1952

Estimated Cost of Surface Facilities to Relocation Project by Zones

Zone	Present Value	Present Value Less Depreciation	Moving Cost	Business Value	Cost to Project
Business Establishments					
I	$ 809,600	$522,475	$144,050	$25,750	$381,825
II	109,500	66,850	17,500	5,200	54,350
III	3,000	600			600
Total	$ 922,100	$589,925	$161,550	$30,950	$436,775
Contingency					$ 43,678
Public Buildings					
I	$ 305,000	$214,500	$121,000		$121,000
II	2,000	1,000			1,000
III	150,000	135,000			135,000
Total	$ 457,000	$350,500	$121,000		$257,000
Contingency					$ 25,700
Private Homes					
I	$ 8,500	$ 2,550			$ 2,550
Total	$ 8,500	$ 2,550			$ 2,550
Contingency					$ 255
Homes on Company-owned Property					
I	$1,034,450	$623,535	$175,100		$397,150
II	149,400	75,150	42,850		55,620
III	372,900	208,415	127,100		142,955
Total	$1,556,750	$907,100	$345,050		$595,725
Contingency					$ 59,573
			Sub-total		$655,298
			Grand Total		$1,421,256

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Au début des années 1950, les compagnies *Bell Asbestos Mines*, *Johnson's Company Ltd* et *Asbestos Corporation Limited* font face à un problème important. En effet, trois des puits qu'ils exploitent ne peuvent plus être développés sous peine de voir des éboulements détruire les voies de communications et les édifices situés trop près des points d'extraction. Pour remédier à la situation, les compagnies décident de créer, en 1953, la société *Relocalisation Limited* avec pour mandat de détruite ou relocaliser tout ce qui se trouve dans un certain rayon autour des puits. Parmi les principales réalisations que cette société effectue, notons : le déplacement du chemin de fer du *Quebec Central Railway* reliant Québec à Sherbrooke, la relocalisation de la route nationale 1 et le déménagement de 100 maisons situées dans la paroisse St-Maurice et le quartier Mitchell. Lors de la dissolution de la *Relocalisation Limited* en 1963, les trois compagnies minières avaient investi 6 559 804$ dans le projet alors que, l'estimation effectuée en 1952 par la firme *Ford Bacon and Davis Incorporated* de New York se chiffrait à 1 421 256$!

1953

Horaire des autobus pour les travailleurs de la mine Flintkote, 11 juin 1953

.IF-HORAIRE **AUTOBUS** TIME-TABLE-TARIFF

SERVICE D'AUTOBUS DE THETFORD ENRG.
Compagnie ou propriétaire — Company or owner

Thetford Mines.
Adresse — Address

Service entre — Service between
Thetford Mines
et — and
Flinkote Mines Limited

Lire en descendant Read down			Tarif Aller & Retour — Fare Return	Tarif simple — Fare one way	Milles — Miles	■ Heure .... LOCALITÉS LOCALITIES	Milles — Miles	Tarif simple — Fare one way	Tarif Aller & Retour — Fare Return	Lire en montant Read up		
HEURES DE DEPART HOURS OF DEPARTURE										HEURES DE DEPART HOURS OF DEPARTURE		
*	*	*								*	*	*
7.30						1 voyage matin						
3.45						1 " après-midi						
12.30						1 " soir						
						Billet		.20				
•	•	•	REFERENCE: •			A Tous les jours Daily; C Tous les jours excepté dimanche Daily except Sunday; E Samedi seulement Saturday only; F Dimanche seulement Sunday only				•	•	•

* NOTE: Indiquer si A. M. ou P. M.
NOTE: Indicate if A. M. or P. M.

■ Indiquer si heure solaire ou avancée
Indicate if standard or daylight savingtime

Indiquer au verso tout autre tarif en vigueur
Indicate on other side any other tariff in force

11 juin 1953

Produit à la Régie des transports
Filed with the Transportation Board

C O P I E

[signature]
Secrétaire - Secretary

Source : Fonds Syndicat national des travailleurs de l'amiante de la Flintkote Mines Ltd (CSN)

Un service d'autobus est créé en 1946 pour desservir les mineurs travaillant à la mine Flintkote qui est située à environ deux kilomètres des limites de Thetford Mines. Sous la responsabilité de *Service d'Autobus de Thetford-Mines*, un autobus fait pendant la semaine le tour de la ville trois fois par jour pour recueillir les travailleurs. Ce service est offert aussi le dimanche soir aux mineurs. En 1956, la compagnie de transport suspend son trajet qu'elle juge non rentable. Dorénavant, elle souhaite que les travailleurs se rendent à leur terminus au lieu de faire le tour de la ville comme autrefois. Elle désire aussi augmenter le prix du billet pour un aller simple.

1954

Journal Le Producteur d'amiante, novembre 1954



R.R. No. 1,
Black Lake, Que.

LE Producteur D'AMIANTE

"M. CANADA" AU PAYS DE L'AMIANTE

John Fisher, commentateur de Radio-Canada, connu dans tout le pays sous le nom de "Monsieur Canada", visitait le pays de l'amiante vers la fin de novembre.

Jeudi, le 25 novembre, M. Fisher était conférencier à la Chambre de Commerce d'Asbestos. Le vendredi suivant, il portait la parole à une assemblée de la section Thetford Mines de l'Institut canadien des Mines et de la Métallurgie. Pendant sa visite qui dura deux jours, le célèbre commentateur inspecta les mines et les usines.

C'était la première visite de M. Fisher au pays de l'amiante; elle constituera un nouveau chapitre dans son histoire du Canada qu'il continue de présenter à la radio.

Vol. 1 — N° 2 — *Publié par le Centre d'Information de l'Industrie de l'Amiante du Québec.* — NOVEMBRE 1954

Les compagnies dépensent $75,000,000 pour assurer du travail permanent

LEUR BUT: UN SIÈCLE DE SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

Des millions de dollars sont déversés dans la région de l'amiante du Québec dans une gigantesque entreprise des sept principales compagnies minières en vue de procurer du travail permanent aux mineurs et aux travailleurs d'usine.

Dans les secteurs d'Asbestos, Thetford Mines, Black Lake et East Broughton, les compagnies d'amiante du Québec ont récemment dépensé ou dépensent environ $75,000,000 pour agrandir et améliorer leurs mines et usines. L'avenir des familles qui peuplent ces secteurs est assuré pour au moins 100 ans par suite de ces dépenses.

Près du tiers de toute la production minérale du Québec vient de ses mines d'amiante. L'industrie emploie maintenant plus de 5,000 hommes et femmes, auxquels elle paie des salaires s'élevant à environ $25,000,000 par année. Le nombre des employés diminuerait rapidement et l'emploi se ferait rare si les compagnies n'étaient pas disposées à investir de nouveaux fonds dans des projets d'exploitation minière dans la région.

Par suite des placements effectués par le passé dans les mines d'amiante, le standard de vie dans les villes logeant l'industrie de l'amiante est bien plus élevé que la moyenne pour la province de Québec. Dans la province, une personne sur neuf possède une automobile; au royaume de l'amiante, le septième des gens possèdent leur voiture. A Thetford Mines et à Asbestos, on compte plus d'antennes de télévision sur les toits que dans les autres villes de même importance.

Nouvelles dépenses

Les nouvelles dépenses aideront à maintenir ce standard de vie. Les millions de dollars qu'on consacre à l'ouverture de nouvelles mines, de nouvelles usines, ainsi qu'à la mise en oeuvre de nouvelles machineries font plus que procurer du travail aux ouvriers de la construction et à d'autres spécialistes : ils assurent de meilleures conditions de travail et un travail permanent aux producteurs d'amiante.

A Thetford Mines, l'Asbestos Corporation Limited dépense plus de $14,000,000 pour sa nouvelle mine Normandie, qui sera ouverte sous peu. A Asbestos, la Canadian Johns-Manville Limited vient d'inaugurer la plus grande usine d'amiante du monde et poursuit la construction de la seconde moitié de cet établissement sans précédent.

L'été dernier, la compagnie Johnson ouvrait sa mine Mégantic à Black Lake et à East Broughton, au coût de $8,000,000, la Quebec Asbestos Corp. entreprend l'aménagement de sa nouvelle mine Carey, ainsi que la construction d'une usine et d'une ligne de transmission, au coût global de $7,000,000. L'usine, dont les plans ont été récemment rendus publics, aura une capacité de traitement de 2,000 tonnes par jour et emploiera environ 200 personnes.

Ces développements ne sont qu'une partie du programme d'expansion de l'industrie. Un autre grand projet en cours à Thetford Mines permettra de continuer l'exploitation des mines actuelles et prolongera l'emploi. L'Asbestos Corporation, la Bell Asbestos Mines Ltd. et la compagnie Johnston dépensent $5,000,000 à l'exécution d'un programme de réaménagement. De vieilles bâtisses ont disparu, et il en disparaîtra d'autres. On a refait le tracé de certaines rues, chemins de fer et grandes routes.

On a simultanément dépensé davantage pour la sécurité, et les services médicaux et d'hygiène. On a procuré de l'assurance couvrant les frais d'hospitalisation et de traitements médicaux. On a mis des cliniques et laboratoires industriels pourvus de l'équipement le plus moderne à la disposition des mineurs, des travailleurs d'usines et de leurs familles.

L'industrie de l'amiante du Québec conservera son rang parmi les grandes et importantes industries, grâce aux millions qu'on dépense aujourd'hui.

SIGNES DE PROGRÈS : Voici une partie de ce qu'on construit avec les $75,000,000. De haut en bas: la nouvelle mine Mégantic, ouverte l'été dernier; la nouvelle gare du Quebec Central; la nouvelle usine à Asbestos, telle qu'elle paraîtra une fois terminée; la nouvelle mine Normandie.

Source : Fonds Journal Le Producteur d'amiante

Durant la décennie 1950, l'industrie de l'amiante réalise la nécessité d'instituer de meilleures communications avec l'extérieur. Pour ce faire, elle finance la réalisation d'un court métrage intitulé « *It's Asbestos* » et procède, en octobre 1954, au lancement du journal *Le Producteur d'amiante*. À ses débuts, le mensuel est publié par le *Centre d'information de l'industrie de l'amiante du Québec* et par la suite par l'*Association des mines d'amiante du Québec*. Ce journal est distribué gratuitement à tous les travailleurs de l'amiante du Québec et ses articles sont écrits en français et en anglais. Le journal traite des activités des mines d'amiante du Québec, de la santé et de la sécurité dans l'industrie, des bâtiments miniers, des équipements, des travailleurs et des activités sociales. Il retrace également l'opinion de travailleurs sur divers sujets et il traite de leur vie personnelle à travers leurs activités culturelles, sociales et familiales. Enfin, le journal retrace divers événements dans les régions de L'Amiante et d'Asbestos dont la relocalisation du quartier Mitchell dans le parc Johnson à Thetford Mines en 1955. La parution du mensuel prend fin en 1976.

1955

Certificat d'accréditation à l'Union des Mineurs Unis d'Amérique, 19 décembre 1955

UNITED CONSTRUCTION WORKERS
AFFILIATED WITH
UNITED MINE WORKERS OF AMERICA

Doth Grant This Charter to

CHARTER MEMBERS

LIONEL LAMONTAGNE	PAUL E. POMERLEAU
FERNAND BEULOTTE	OWEN GORMLEY
ROSAIRE VALLIERE	JOSEPH LACHANCE
HENRI JACOB	GERARD ROUTHIER
MARCEL VACHON	HENRI VACHON

THETFORD MINES, QUEBEC

To Constitute a Local Union to be known as Local Union No. 528

This Charter with all of the rights and privileges appurtenant thereto is granted upon the condition that the said Local Union shall at all times comply with the laws and policies of the **United Construction Workers,** and in the event of violation thereof this Charter may, pursuant to said laws and policies, be revoked, whereupon all rights and privileges appurtenant thereto shall be annulled.

So long as this condition shall be duly performed in all respects, the **United Construction Workers,** does hereby agree to promote and assist the said Local Union in the exercise of all of the rights and privileges secured hereunder.

In Witness Whereof we have hereunto attached our signatures and caused the seal of the **United Construction Workers,** to be affixed.

Dated this 19TH day of DECEMBER, 1955

A. D. Lewis
DIRECTOR

O. B. Allen
COMPTROLLER

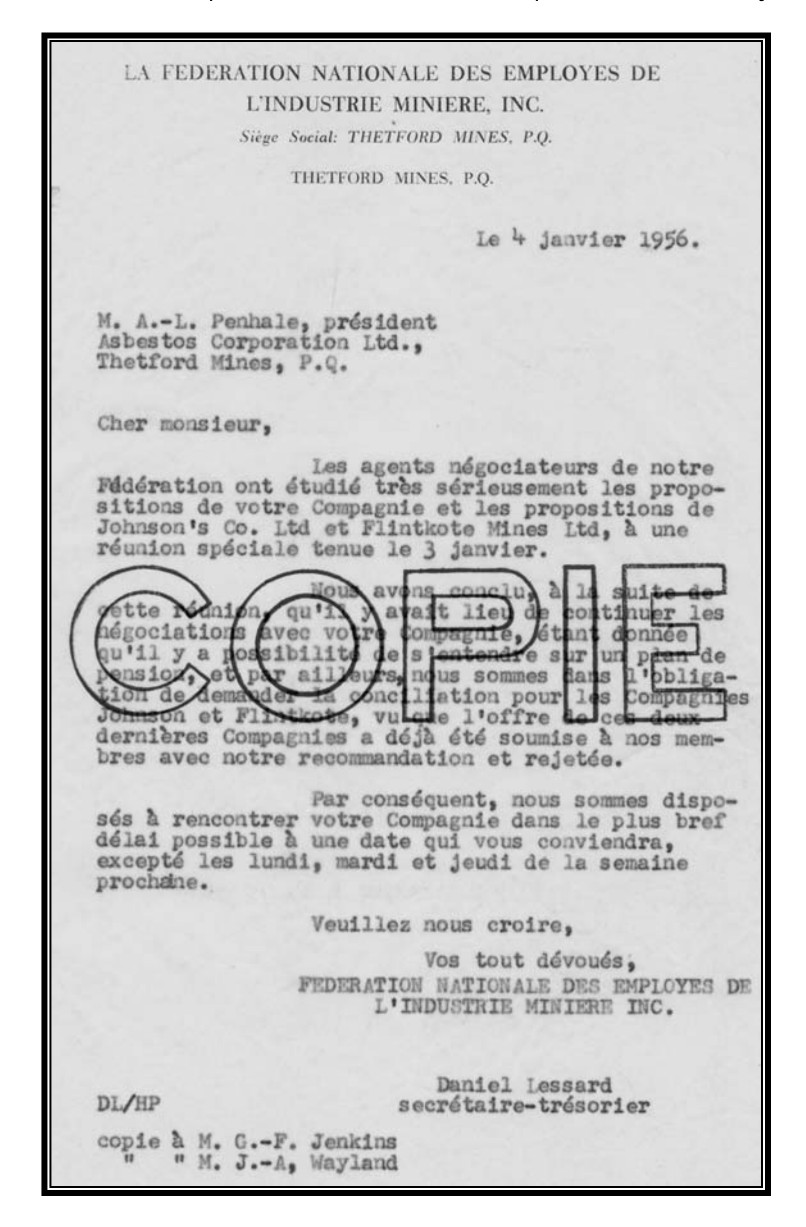
UCW

Source : Fonds Walter Gormley

L'histoire syndicale des travailleurs de la mine Bell est remplie de rebondissements. Ainsi, entre 1937 et 1943, ils font partie du *Syndicat national catholique de l'amiante*. En 1944, un groupe de mineurs se dirige vers l'*Union canadienne des ouvriers de l'amiante*, local no.5, union à charte du *Congrès canadien du travail*. Ce changement est de courte durée puisqu'en 1946, ils adhèrent à une union indépendante dirigée par Paul-Émile Marquette. En 1955, ils laissent tomber Marquette et s'affilient aux unions américaines notamment au District 50 des *Mineurs Unis d'Amérique*. Par la suite, en 1957, 110 mineurs sur les 350 se détachent des United Construction Workers pour former le *Syndicat national catholique des travailleurs de l'amiante de Bell Asbestos Mines Ltd. (CSN).* Ce dernier est reconnu officiellement comme syndicat minoritaire par la *Commission des relations ouvrières du Québec*. Cependant, à la réunion du 22 février 1958, le petit nombre de syndiqués démissionne. Après cette date, le syndicat cesse ses activités. Finalement, en 1968, tous les employés joignent les rangs des *Métallurgistes Unis d'Amérique*.

1956

Lettre de la F.N.E.I.M. au président de l'Asbestos Corporation Limited, 4 janvier 1956



LA FEDERATION NATIONALE DES EMPLOYES DE
L'INDUSTRIE MINIERE, INC.
Siège Social: THETFORD MINES, P.Q.

THETFORD MINES, P.Q.

Le 4 janvier 1956.

M. A.-L. Penhale, président
Asbestos Corporation Ltd.,
Thetford Mines, P.Q.

Cher monsieur,

Les agents négociateurs de notre Fédération ont étudié très sérieusement les propositions de votre Compagnie et les propositions de Johnson's Co. Ltd et Flintkote Mines Ltd, à une réunion spéciale tenue le 3 janvier.

COPIE

Nous avons conclu, à la suite de cette réunion, qu'il y avait lieu de continuer les négociations avec votre Compagnie, étant donnée qu'il y a possibilité de s'entendre sur un plan de pension, et par ailleurs, nous sommes dans l'obligation de demander la conciliation pour les Compagnies Johnson et Flintkote, vu que l'offre de ces deux dernières Compagnies a déjà été soumise à nos membres avec notre recommandation et rejetée.

Par conséquent, nous sommes disposés à rencontrer votre Compagnie dans le plus bref délai possible à une date qui vous conviendra, excepté les lundi, mardi et jeudi de la semaine prochaine.

Veuillez nous croire,

Vos tout dévoués,
FEDERATION NATIONALE DES EMPLOYES DE
L'INDUSTRIE MINIERE INC.

Daniel Lessard
secrétaire-trésorier

DL/HP

copie à M. G.-F. Jenkins
" " M. J.-A, Wayland

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

L'année 1956 est fertile en signature de conventions collectives puisque les compagnies *Asbestos Corporation Limited*, *Johnson's Company Limited* et *Flintkote Mines Limited* s'entendent toutes avec leur syndicat respectif. Les principaux gains obtenus par les parties syndicales au point de vue monétaire sont l'augmentation du salaire de 5 pour cent et l'augmentation du taux horaire minimum à 1,64$. De plus, les compagnies s'engagent à mettre en vigueur un plan de pension dont le minimum est de 110$ par mois pour les travailleurs qui prennent leur retraite à l'âge de 68 ans après 25 années de service. Finalement, l'assurance-groupe des travailleurs connaît des améliorations sensibles. Par exemple, en cas de décès les bénéficiaires touchent 2 500$; pour une hospitalisation, les travailleurs ont droit à 5$ par jour durant 70 jours ; enfin, pour ce qui est de l'indemnisation en cas d'incapacité à travailler, les mineurs se voient accorder le montant de 30$ pendant 26 semaines.

1957

Résolution du Syndicat national des travailleurs de l'amiante de Flintkote Mines Ltd, 10 avril 1957

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE
L'AMIANTE DE FLINTKOTE MINES LTD.

THETFORD MINES, P.Q.

Extrait du procès-verbal de
l'assemblée du 24 fév.'57

A une assemblée régulière du Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Flintkote Mines Ltd, Inc. dûment convoquée et tenue à Thetford Mines, le vingt-quatrième jour du mois de février 1957, la résolution suivante a été adoptée:

"Il a été proposé et secondé que le Syndicat demande à la C.T.C.C. qu'un Conseil Central soit formé à Thetford Mines et que le président et le secrétaire soient autorisés à signer une requête à cet effet si la majorité des autres Syndicats de la région acceptent la formation d'un Conseil Central, le tout conformément au projet soumis à l'assemblée du 24 février, à savoir:

1o.- La fondation d'un Conseil Central qui remplacera le Conseil Régional actuel.

2o.- La désaffiliation du Conseil Central de Québec des Syndicats actuellement affiliés au Conseil Régional.

3o.- L'engagement d'un agent d'affaires.

4o.- L'aménagement de notre local.

5o.- La contribution par les syndicats affiliés d'une taxe per capita de 0.30¢ par mois pour rencontrer les exigences d'un tel projet."

Adopté

Je, soussigné, Fernand Grenier, secrétaire du Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Flintkote Mines Ltd, Inc., certifie par les présentes, que l'extrait ci-dessus est vrai.

Thetford Mines, ce dixième jour du mois d'avril 1957.

Fernand Grenier
secrétaire

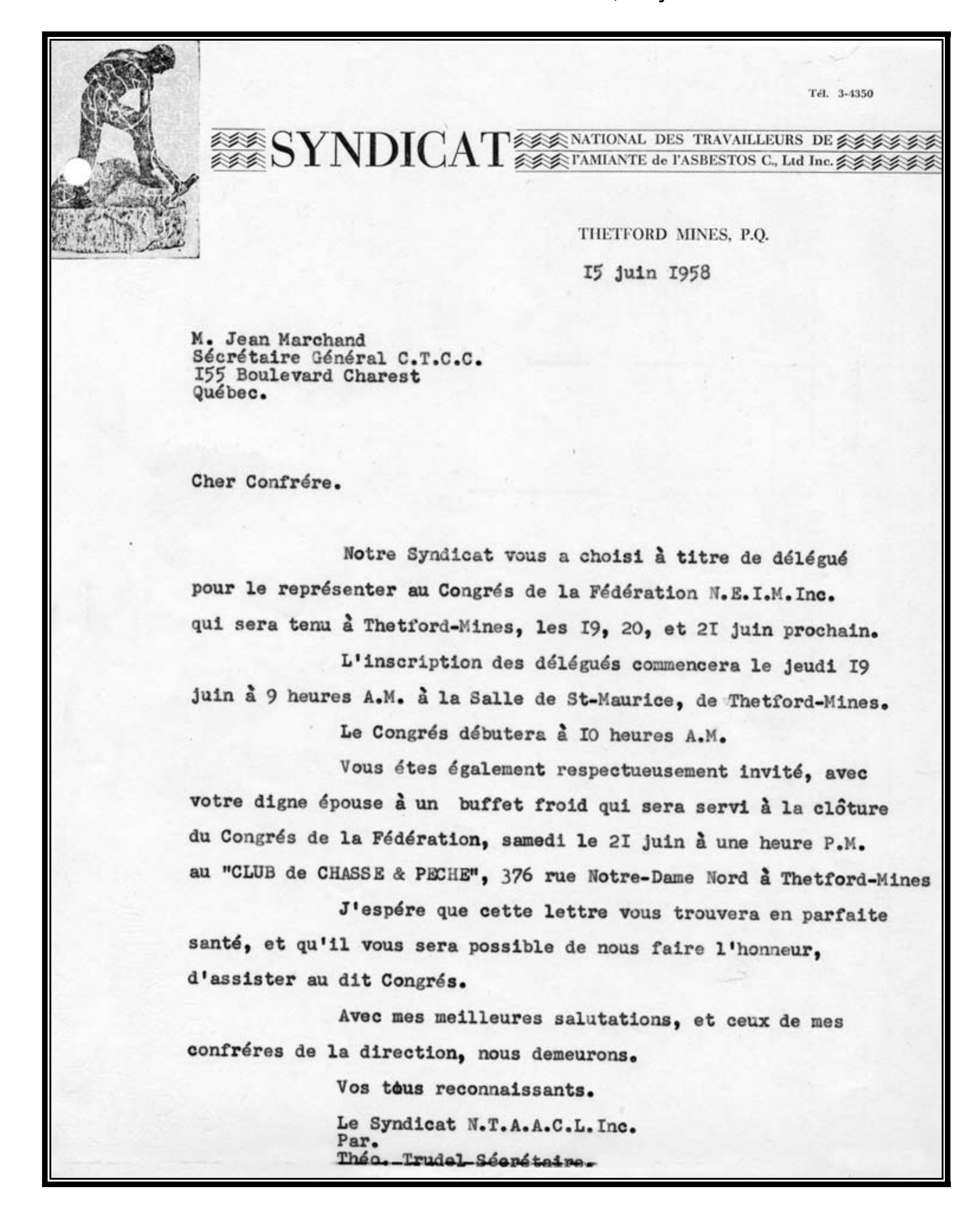
Fernand Grenier
Sec.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Au printemps 1957, de nombreux syndicats affiliés à la CTCC demandent à ce que le Conseil régional, fondé en 1953, soit détaché du *Conseil central de Québec* pour devenir le *Conseil central des syndicats nationaux de Thetford Mines*. Après quelques mois de réflexion la CTCC accepte de se rendre aux arguments de ses syndicats affiliés et crée un nouveau conseil central. Il faut dire que le nombre de membres justifie amplement la création de ce nouvel organisme. Pour preuve, dans l'industrie minière, la CTCC compte dans ses rangs les mineurs de l'*Asbestos Corporation*, de la *Quebec Asbestos*, de la *Flintkote Mines*, de la *Johnson's Company* et de la *Lake Asbestos*. Seul les mineurs de la *Bell Asbestos* lui échappent encore bien qu'un petit groupe soit représenté par ce syndicat.

1958

Lettre d'invitation à Jean Marchand, 15 juin 1958



Tél. 3-4350

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE l'AMIANTE de l'ASBESTOS C., Ltd Inc.

THETFORD MINES, P.Q.

I5 juin I958

M. Jean Marchand
Sécrétaire Général C.T.C.C.
I55 Boulevard Charest
Québec.

Cher Confrére.

Notre Syndicat vous a choisi à titre de délégué pour le représenter au Congrés de la Fédération N.E.I.M.Inc. qui sera tenu à Thetford-Mines, les I9, 20, et 2I juin prochain.

L'inscription des délégués commencera le jeudi I9 juin à 9 heures A.M. à la Salle de St-Maurice, de Thetford-Mines.

Le Congrés débutera à IO heures A.M.

Vous étes également respectueusement invité, avec votre digne épouse à un buffet froid qui sera servi à la clôture du Congrés de la Fédération, samedi le 2I juin à une heure P.M. au "CLUB de CHASSE & PECHE", 376 rue Notre-Dame Nord à Thetford-Mines

J'espére que cette lettre vous trouvera en parfaite santé, et qu'il vous sera possible de nous faire l'honneur, d'assister au dit Congrés.

Avec mes meilleures salutations, et ceux de mes confréres de la direction, nous demeurons.

Vos tous reconnaissants.

Le Syndicat N.T.A.A.C.L.Inc.
Par.
Théo. Trudel Sécrétaire.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Au mois de juin 1958, Thetford Mines est l'hôte du 23e congrès de la *Fédération nationale des employés de l'industrie minière*. Cette fédération, qui compte 4 471 membres, regroupe les différents syndicats affiliés à la CSN qui œuvrent dans le domaine minier. Outre la région de L'Amiante, la FNEEIM compte des membres à Asbestos, St-Rémi de Tingwick, Lime Ridge, St-Basile et Chibougamau. Parmi les faits dignes de mention lors du congrès tenu à Thetford, citons : la réélection de monsieur Armand Larrivée d'Asbestos à la tête de la fédération et l'attribution du trophée *John T. Ryan* à la *Johnson's Company Limited* pour avoir été la mine de l'Est du pays qui s'est le plus perfectionnée dans ses services de sécurité.

1959

Document publicitaire écrit en japonais de la Johnson's Company, 1959



二十世紀に於ける産業の目覚ましい発展に伴いそれぞれの企業も又著しい変貌を遂げつつありますので，各企業今日の姿からそのささやかであつた創業当時を想像することは次第に困難となつて来ました。ジョンソン社もその一つの例であります。現在ジョンソン社では，一日数千トンに及ぶ原鉱石が地上及び地下の採鉱場から貨車やトラック隊によつて続々と精鉱所へ運ばれて来ます。ここで粉砕機にかけられ，高温ガスで乾燥されます。高い灰色の建物の中では数百台の機械が休みなく働いて原鉱石を処理し，之に含まれている石綿繊維を母岩から分離するのです。次に篩別機によつて母岩は取除かれ，選別機によつて分類された石綿繊維は更に混合機によつて混成されて，二十種以上の等級に正確に格付けされます。かくして一日数百トンに及ぶ石綿をいつでも世界各地に向けて，陸路により或いは海上輸送によつて積出すことが出来るのです。ところが，この様なジョンソン社の石綿事業の発展も実はその初めは，アンドリウ・ジョンソンと云う一人の男の好奇心がそのきつかけとなつたのでした。

今を去る1875年にアンドリウ・ジョンソンは，この綿状にすることが出来そうな鉱物の詳しい性質を調べて，その利用方法を見付けようと決心しました。彼は世界各地へ見本を送つてその反響を待ちました。漸くにして集つた回答によつて，彼は〃石綿〃として知ら

Source : Collection régionale

En 1959, la *Johnson's Company* traite 2 600 tonnes de minerai par jour à son moulin de Thetford Mines et 4 000 tonnes à celui de Black Lake. Les fibres d'amiante sont ensuite, après une série d'étapes comme le broyage, le tamisage et le nettoyage, ensachées et expédiées vers les nombreux pays clients. Parmi ceux-ci il y a les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, le Danemark, le Portugal, l'Espagne, la Suède, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, et divers pays d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient. On comprend mieux la publicité de la *Johnson's Company* qui s'enorgueillit d'expédier son minerai vers tous les horizons.

1960

Requête en reconnaissance syndicale, 20 octobre 1960

COMMISSION DE RELATIONS OUVRIÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

SIEGE SOCIAL
167, Est Boulevard Charest
Québec
Téléphone: LA 4-8411

BUREAU DE MONTREAL
7050, rue Hutchison
Montréal
Téléphone: CRescent 4-7711

REQUÊTE EN RECONNAISSANCE SYNDICALE

À la Commission de relations ouvrières de la province de Québec.

La requête de Syndicat National Catholique de l'Amiante d'East Broughton Inc,, ... (nom exact de l'association précisant, s'il y a lieu, le local, la loge ou la section)

ayant son siège social à : East Broughton. (Nom et numéro de la rue) (Localité)

dans le comté de Beauce.

Expose respectueusement:

1. Elle demande, conformément à la Loi des relations ouvrières, d'être reconnue comme représentant du groupe de salariés suivant:

(indiquer clairement l'unité de négociation pour laquelle la reconnaissance est demandée)

Tous les employés payés au mois ou à la semaine à l'exception du gérant, des ~~surintendants~~, des assistant-surintendants, des surintendants de départements, des contremaîtres-généraux, des ingénieurs, dés assistants-ingénieurs, et de la secrétaire privée du gérant.

à l'emploi de: Carey Canadian Mines Ltd.

a) Nom de l'employeur Carey Canadian Mines Ltd

b) Adresse East Broughton

c) Établissement concerné

d) Genre d'affaires Exploitation d'une mine d'amiante.

2. Elle a été autorisée à présenter cette requête par une résolution de l'association dont une copie attestée par la signature du président et du secrétaire est produite à l'appui de la présente requête.

En conséquence, la requérante prie la Commission de relations ouvrières de la province de Québec d'émettre, en sa faveur, un certificat la reconnaissant comme représentant des salariés ci-haut désignés.

Et votre requérante ne cessera de prier.

Fait et daté à East-Broughton,

comté de Beauce ce vingtième jour du mois de octobre

en l'année mil neuf cent soixante ------- et signé pour et au nom de l'association

Le secrétaire,

Le président,

Cette formule doit être transmise en double exemplaire

10-M-26-1-59

(OVER FOR ENGLISH)

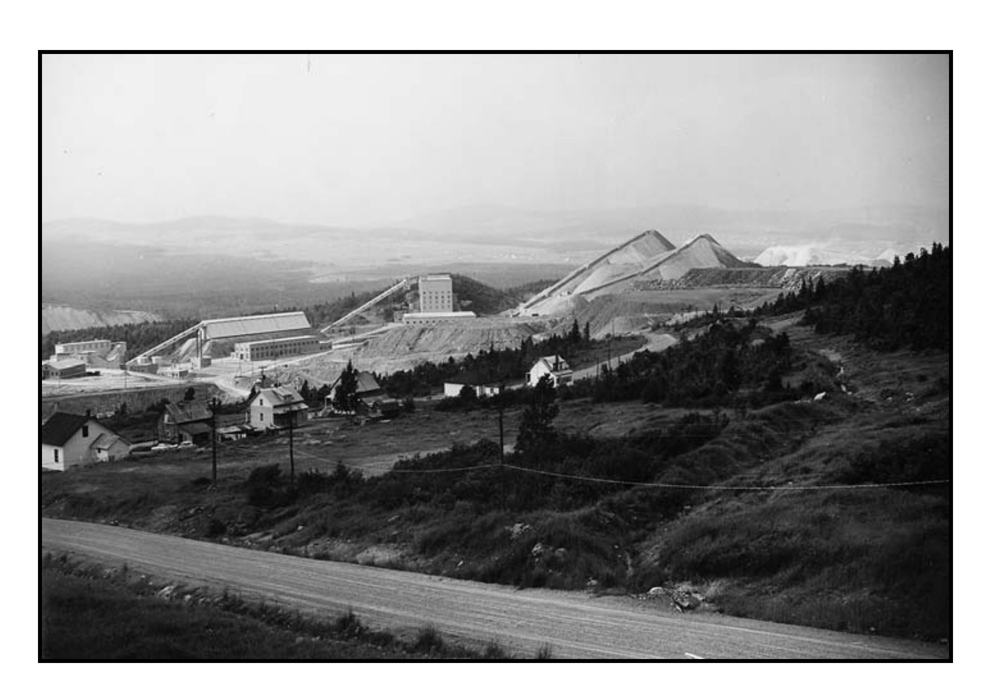
Source : Fonds Syndicat des employés salariés de la mine Carey (CSN)

Acheteuse assidue d'amiante pour sa manufacture située à Cincinnati, la compagnie *Philip Carey* acquiert en 1924 le contrôle de trois compagnies minières opérant à East Broughton: *Ling Asbestos Co*., *Frontenac Asbestos Mining Co*. et *Eastern Township Asbestos Co.* Suite à ces acquisitions, cette dernière forme la *Quebec Asbestos Corporation* qui devient ainsi une filiale canadienne. En 1948, les réserves s'épuisent et la compagnie effectue des recherches dans de nouvelles zones minéralisées. Un an plus tard, un relevé indique la présence de plusieurs gisements d'amiante de haute qualité à environ quatre milles au nord-est des terrains appartenant à la compagnie minière. En 1958, la *Philip Carey* cesse d'opérer la *Quebec Asbestos* et construit une nouvelle usine sur les terrains nouvellement acquis. La même année, les travailleurs sont transférés et les opérations débutent le 1er septembre 1958 sous le nom de *Carey Canadian Mines Ltd*.

1961 - 1970



Construction du chevalement de la mine Bell à Thetford Mines en 1967
Source : Fonds Mines d'amiante Bell



Installations minières de la mine British Canadian II à Black Lake en 1967
Source : Fonds Société Asbestos Limitée

1961

Discours de Daniel Lessard lors de l'inauguration de l'édifice syndical, 29 avril 1961

MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE THETFORD MINES, Inc. à L'OCCASION DE L'INAUGURATION OFFICIELLE DE "L'EDIFICE SYNDICAL" ET DU 25ième ANNIVERSAIRE DES SYNDICATS DE L'AMIANTE DE LA REGION DE THETFORD MINES.

La semaine du 7 au 14 mai 1961 marque deux évènements importants dans l'histoire de Thetford Mines et particulièrement pour les mineurs syndiqués de la région, soit la fondation des Syndicats en 1935 et l'inauguration officielle et la bénédiction de "L'Edifice Syndical", propriété des syndiqués de la région.

Il y a un quart de siècle plus précisément le 27 avril 1935 était fondé à Thetford Mines le premier syndicat des travailleurs de l'amiante dont M. Joseph Landry (décédé) fut le premier président et l'abbé Pierre Gravel le premier aumônier.

A l'époque il n'y avait qu'un syndicat qui groupait les travailleurs de l'Asbestos Corporation Ltd, la Johnson's Co. Ltd et la Bell Asbestos Mines.

Depuis 1935 d'autres syndicats ont été fondés et présentement cinq (5) syndicats représentent les travailleurs de l'amiante de notre ville. Ces syndicats sont affiliés au Conseil Central des Syndicats Nationaux de Thetford Mines, Inc. , à la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière, Inc. et à la Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.).

Source : Fonds Conseil central des syndicats nationaux de Thetford Mines (CSN)

Daniel Lessard est né le 30 août 1918 à Thetford Mines et il est issu d'une famille de huit enfants. Entre 1936 et 1943, il est mineur à la *Johnson's Asbestos Co*. de Thetford Mines et siège comme officier du *Syndicat national catholique de l'amiante*. Il exerce le métier de "grizzly-man" qui consiste à classifier le minerai sous-terre. En octobre 1944, il est le premier président du syndicat de la compagnie Johnson's jusqu'en 1947. Entre temps, il est secrétaire-trésorier de la *Fédération nationale des travailleurs de l'industrie minière* (1944-1945) et en devient le président jusqu'en 1946. Daniel Lessard donne tout son temps à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de l'amiante principalement lors de la grève de 1949 et lors des compensations pour les travailleurs atteints d'amiantose. Par la suite, il s'implique beaucoup à l'avancement du syndicalisme dans la région. Il devient le premier président en 1953 du *Conseil régional des syndicats nationaux de Thetford Mines (CSN).* En 1957, lors du congrès de la *Confédération des syndicats nationaux*, il est élu unanimement vice-président de la CSN. En 1961, il inaugure l'Édifice syndical situé au coin de l'avenue Labbé et de la 4e Rue. Daniel Lessard décède le 7 juillet 1963 à l'âge de 45 ans.

1962

Rapport annuel du Fonds Bénévole de King-Beaver Mine, 1962

FONDS BENEVOLE DE KING* BEAVER MINE - 3 ie, Rapport Annuel

Debourses - Du 1er, Janvier 1962, au
31 Decembre, 1962.

	Cheque No.	Date	Nom	Montant	Remarques
	48 -	8 Mars, 62	Boulet, Marcellin	$ 5.00	Decede "Messe"
	49 -	"	Lafleur, Donat	5.00	" "
	50 -	22 "	Cantin, Emile	5.00	" "
	51 -	2 Juil, 62	Pouliot, Raoul	25.00	Malade
	52 -	"	Fecteau, Fortunat	5.00	Decede "Messe"
	53 -	12 "	Pouliot, Gedeon	5.00	" "
	(54 -	14 Aout 62	Martineau, Desire	5.00	" "
	(54 -	"	Marchand, Alphonse	5.00	" "
	55 -	17 Sept, 62	Lagueux, Ovila	25.00	Malade
	56 -	19 " 62	Hebert, Adelard	5.00	Decede "Messe"
	57 -	19 " 62	Byrns, Alfred	5.00	" "
	58 -	13 Dec, 62	Tardif, Eugene	5.00	" "
	59 -	18 " 62	Bisson, Herve	#old250-15.00	(Pour Noel Retraite)
	60 -	"	Breton, Oscar	# 133-15.00	" " "
	61 -	"	Carlos, Joseph,	# 378-15.00	" " "
	62 -	"	Cote, Jules	# 265-15.00	" " "
	63 -	"	Couture, Raymond	# 365-15.00	" " "
	64 -	"	Dallaire, Fortunat	# 562-15.00	" " "
Panier de	(65 -	"	Dulac, Ernest	# 402-15.00	" " "
prevision.	(65 -	"	Goudreau, Joseph	# 793-15.00	" " "
"	(65 -	"	Marchand, Xavier	# 129-15.00	" " "
"	(65 -	"	Routhier, Leopold	# 576-15.00	Malade
	66 -	"	Giroux, Adelard	# 304-15.00	(Pour Noel Retraite)
	67 -	"	Labonte, Henri	# 45-15.00	" " "
	68 -	"	Lagueux, Ovila	# 44-15.00	Malade
	69 -	"	Leblond, Roland,	# 206-15.00	"
	70 -	"	Lepage, Alfred	# 307-15.00	(Pour Noel Retraite)
	71 -	"	Lessard, Joseph,	# S-115-15.00	" " "
	72 -	"	Lessard, Treffle	# 808-15.00	" " "
	73 -	"	Jacques, Miville	# 98-15.00	Malade
	74 -	"	Nolet, Josaphat	# 333-15.00	(Pour Noel Retraite)
	75 -	"	Perron, Amedee	# 124-15.00	" " "
	76 -	"	Plante, Israel	# 810-15.00	" " "
	77 -	"	Poulin, Joseph,	# 156-15.00	" " "
	78 -	"	Trepanier, Joseph	# 190-15.00	" " "
	79 -	"	Trudel, Theophile	# 278-15.00	Malade
	80 -	"	Vachon, Gabriel	- 1.20	Cartes de Noel.
	81 -	26 Dec, 62	Lafleur, Emile	# 527- 5.00	Decede "Messe"
	82 -	"	Jacques, Miville	# 98- 5.00	" "

Total des debourses au 31 Dec, 1962. $471.20

J. Albert Carrier, Pres.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Fondé le 14 octobre 1959 par les employés de la mine King-Beaver, le Comité chargé d'administrer le Fonds Bénévole se réunit au moins une fois tous les deux mois au bureau du syndicat. Le but premier du Fonds Bénévole est d'aider les anciens travailleurs de la mine King-Beaver qui sont dans le besoin. Pour ce faire, une enquête est faite conjointement avec la *Société St-Vincent-de-Paul* de la paroisse concernée pour justifier la demande. À la fin de chaque année, s'il reste de l'argent en caisse, le Comité peut le distribuer soit sous forme de cadeau ou d'aide financière aux pensionnés de la mine ou à d'autres fins (par exemple, pour payer une messe). Lors de sa création, les membres du Comité sont J. Albert Carrier (président), Aurélien Lachance (secrétaire) et Alphé Vachon (trésorier).

1963

Lettre en lien avec l'élection de Mlle Centenaire de Tingwick, 6 mai 1963

Tingwick, 6 Mai 1963

M Robert Fournier sec.
Syndicat Asbestos Corp.
Thetford Mines

Cher confrère, consoeur,

Sans doute, vous avez entendu parler du grand concours de popularité pour l'élection de Mlle Centenaire de Tingwick. Cette compétition met aux prises trois demoiselles et elles se disputeront le titre par la vente des billets.

A cet effet, le Syndicat de l'Amiante offre son appui, à Mlle Esthel Ouellette, institutrice. C'est pourquoi, je prends l'initiative de vous faire parvenir 25 livrets de billets que vous voudrez bien offrir à vos confrères en vue de nous aider dans cette compétition.

Sous le signe de l'entraide, je fais appel à votre bonne volonté et je vous invite, si la chose est possible, à nous retourner les livrets pour ou vers le ~~25~~ 15 Mai 1963. le plus tôt possible

Je profite de l'occasion pour vous inviter à venir nous visiter pendant les fêtes. Vous recevrez une copie du programme des manifestations et soyez assurés, que le mouvement syndical entend prendre une part active à toutes ces fectivités.

Donc, je vous remerçie à l'avance bien sincèrement et je vous prie de me croire,

Sincèrement vôtre

Ovide Fortin prés

Ovide Fortin, vice-prés.
Conseil central.
Tingwick, Co. Art. P.Q.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Dans le cadre des nombreux festivals et carnavals qui ponctuent l'année dans la région, le vote des mineurs est chaudement disputé pour déterminer les reines de ces événements. Toutefois, pour ceux-ci, le summum des concours reste celui de « Reine de l'Amiante ». Créé en 1956 par l'*Amicale Saint-Désiré du Lac Noir* au profit d'un fonds d'éducation destiné à aider les étudiants peu fortunés à poursuivre des études supérieures, ce concours oppose quatre duchesses représentant les quatre mines d'amiante situées à Black Lake : la Mégantic, la Lake Asbestos, la British Canadian et la Normandie. Ces dernières doivent vendre des billets et à l'issue du concours, celle qui en a vendu le plus est nommée Reine de l'Amiante lors d'une grande soirée. À cette occasion, la gagnante se voit remettre le sceptre royal fabriqué de cuivre ainsi qu'un manteau. Le reste de la soirée est dédié à la musique et à la danse sous l'égide de groupes réputés tel que l'orchestre de Ti-blanc Richard en 1956.

1964

Communiqué conjoint de l'Asbestos Corporation Ltd. et la Johnson's Company, 20 mars 1964

Thetford Mines, le 20 mars 1964.

À TOUS LES EMPLOYÉS

L'Asbestos Corporation Limited et les compagnies Johnson's fusionneront prochainement leur personnel et leurs moyens de production respectifs.

Cette mesure s'impose pour maintenir l'emploi au plus haut niveau possible pendant de longues années dans les mines et les moulins de ces compagnies à Thetford Mines et à Black Lake.

La fusion entraînera malheureusement le licenciement graduel d'environ 600 employés des trois compagnies sur un personnel global de près de 2,700. Sans cette fusion, 1,400 travailleurs de l'amiante à Thetford Mines et à Black Lake auraient perdu leur emploi d'ici à cinq ans.

Quelle que soit la compagnie à laquelle les employés aient appartenu, leurs droits d'ancienneté seront observés dans le licenciement et chaque employé licencié recevra des compagnies une allocation volontaire pouvant aller jusqu'à $1,800 selon la durée du service ininterrompu. Cette allocation volontaire s'ajoutera au paiement des vacances auxquelles l'employé a droit et aux prestations régulières d'assurance-chômage.

On prévoit que toutes les mines et tous les moulins concernés poursuivront leurs opérations cinq jours par semaine jusqu'en juillet prochain. D'ici là environ 150 hommes seront licenciés.

L'Asbestos Corporation Limited et les compagnies Johnson's mettront tout en oeuvre pour aider les travailleurs licenciés à retrouver un emploi.

D'autres renseignements vous seront communiqués lorsque tous les détails auront été réglés.

A. L. PENHALE,
Président et Administrateur délégué,
Asbestos Corporation Limited.

ANDREW S. JOHNSON,
Président,
Johnson's Company Ltd. et
Johnson's Asbestos Company.

(English on reverse side)

Source : Fonds Fédération des syndicats des mines, de la métallurgie et des produits chimiques (CSN)

En 1964, prise en souricière entre la *Bell Asbestos Mines* et l'*Asbestos Corporation Limited*, la compagnie Johnson, qui avait obtenu sa charte provinciale le 27 février 1885, fusionne avec *l'Asbestos Corporation.* Le montant de la transaction se chiffre à 12 millions. Cette situation entraîne la mise à pied de 600 mineurs. Pour essayer de contrer les effets négatifs de ces pertes d'emplois et à la suggestion de Jean Marchand, président de la CSN, les gouvernements, avec l'aide du *Syndicat national des travailleurs de l'amiante de Johnson's Co*. et de l'*Asbestos Corporation*, mettent sur pied un organisme d'un type jamais expérimenté jusqu'ici, une société de reclassement. Ses buts principaux sont : supporter financièrement les mineurs qui cherchent un nouvel emploi, diriger ceux qui désirent se perfectionner vers les centres de formation appropriés et soutenir financièrement les travailleurs qui doivent déménager hors de la région suite à l'obtention d'un nouveau travail. Les objectifs sont atteints puisque 90% des travailleurs congédiés réintègrent le marché du travail.

1965

Compte rendu d'une réunion du Comité du Projet de la rue Johnson, 7 juillet 1965

Procès verbal d'une réunion du Comité du Projet de la rue Johnson.

Présences: MM. Adélard Cliche, Roland Lessard, François Gagné, René Laplante, Eloi Barnabé, Emile Lessard, Gé Paul Biloceau, Wellie Baker.

La réunion a été convoquée pour prendre connaissance de la dernière communication de Asbestos Corporation en date du 5 juillet 1965.

Etant donné une demande considérable de renseignements de la part de contribuables et paroissiens concernant les négocialtion se rapportant à l'église, il a été proposé par M. Roland Lessard, secondé par M. François Gagné: Que le Comité du Projet de la rue Johnson demande à la Fabrique St-Maurice de convoquer une réunion de tous les paroissiens afin de les mettre au courant du problème concernant le déménagement de l'église et des démarches dèjà entreprises à cet effet. par rapport à la fermeture de la rue Johnson.

Le Comité est d'accord pour donner une conférence de presse et de réétablir les positions du Comité à ce point-ci de nos négociations et des positions prises par les autres partis.

Les membres du Comité sont d'accord pour solliciter une entrevue avec le ministre des Affaires Municipales pour lui exposer notre point de vue sur le problème qui nous concerne. Cette entrevue pourrait avoir lieu mardi prochain le 13 juillet.

Mercredi le 7 juillet 1965.

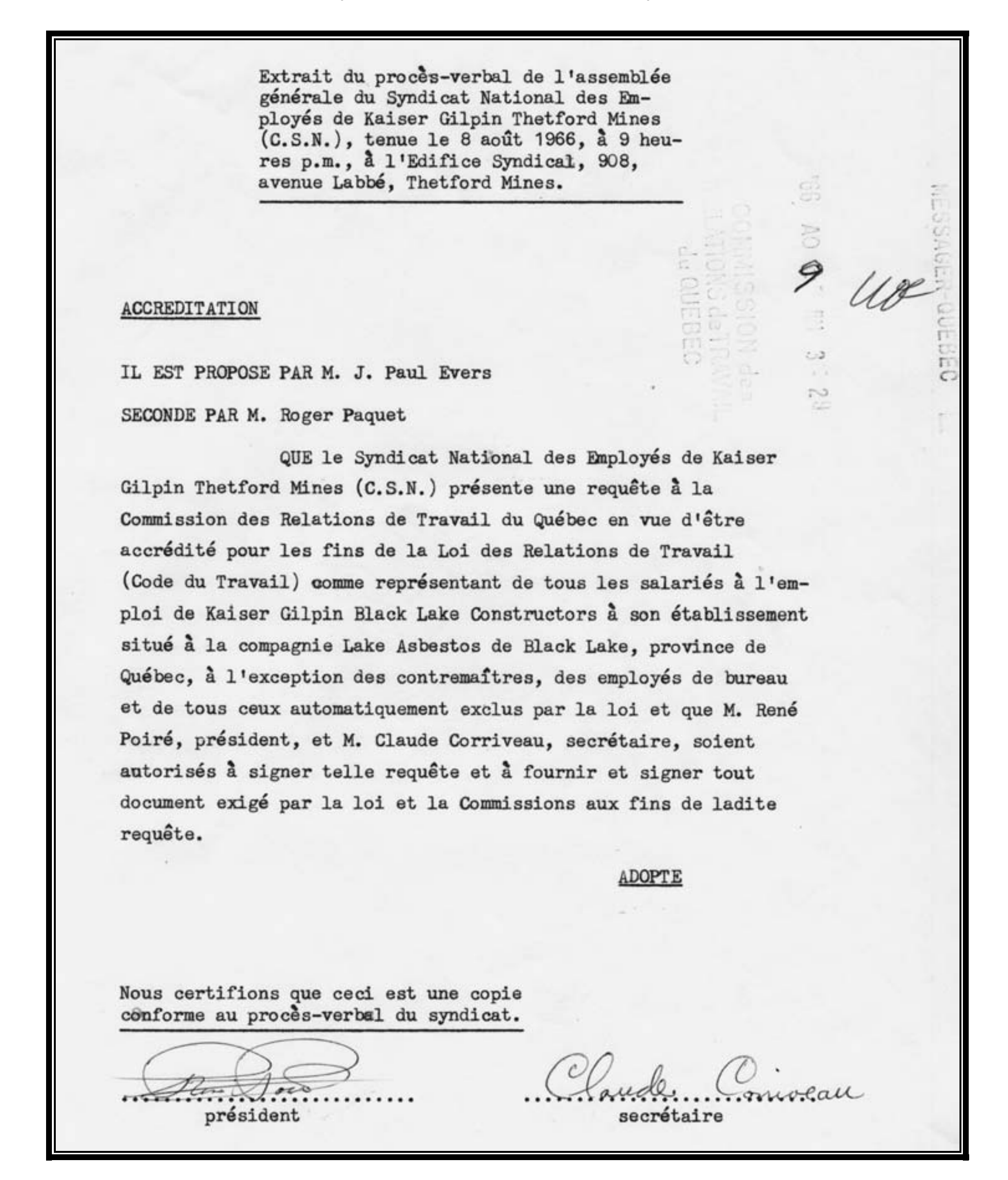
Alphonse Jolicoeur
secrétaire.

Source : Fonds Ligue des citoyens du quartier Mitchell

Deux ans après la dissolution de la compagnie *Relocalisation Limited*, soit en 1965, l'*Asbestos Corporation* manque à nouveau d'espace pour prendre de l'expansion. De fait, pour répondre aux nombreuses demandes de ses clients, la compagnie minière souhaite agrandir le puits à ciel ouvert de la mine Beaver et demande en conséquence la fermeture de la rue Johnson reliant le quartier Mitchell à la paroisse St-Maurice. Devant la menace de l'*Asbestos Corporation* de ralentir ses activités, ce qui toucherait environ 450 travailleurs, le Conseil de ville adopte le 19 juillet 1965 le règlement 710 décrétant la fermeture de la rue Johnson du presbytère jusqu'à la rue Alfred. Cette décision est loin d'enchanter les membres de la *Ligue des citoyens de Saint-Maurice* qui jugent que les élus municipaux ont tué les négociations qu'ils venaient à peine d'entamer avec l'*Asbestos Corporation* en ce qui concerne le dédommagement des citoyens et des commerçants touchés par la fermeture de cette artère.

1966

Extrait d'un procès-verbal du Syndicat national des employés de Kaiser Gilpin, 8 août 1966



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat National des Employés de Kaiser Gilpin Thetford Mines (C.S.N.), tenue le 8 août 1966, à 9 heures p.m., à l'Edifice Syndical, 908, avenue Labbé, Thetford Mines.

ACCREDITATION

IL EST PROPOSE PAR M. J. Paul Evers

SECONDE PAR M. Roger Paquet

QUE le Syndicat National des Employés de Kaiser Gilpin Thetford Mines (C.S.N.) présente une requête à la Commission des Relations de Travail du Québec en vue d'être accrédité pour les fins de la Loi des Relations de Travail (Code du Travail) comme représentant de tous les salariés à l'emploi de Kaiser Gilpin Black Lake Constructors à son établissement situé à la compagnie Lake Asbestos de Black Lake, province de Québec, à l'exception des contremaîtres, des employés de bureau et de tous ceux automatiquement exclus par la loi et que M. René Poiré, président, et M. Claude Corriveau, secrétaire, soient autorisés à signer telle requête et à fournir et signer tout document exigé par la loi et la Commissions aux fins de ladite requête.

ADOPTE

Nous certifions que ceci est une copie conforme au procès-verbal du syndicat.

président .... secrétaire Claude Corriveau

Source : Fonds Syndicat national des employés de Kaiser Gilpin (CSN)

Entre 1955 et 1958, le lac Noir, situé à Black Lake, est vidangé pour permettre l'exploitation des riches gisements de minerai que la compagnie *United Asbestos Corporation Ltd* a découverts lors de forages. Pour ce faire, la compagnie fait appel à un dragueur nommé le *Fleur-de-Lys* qui, outre l'eau, va drainer 30 000 000 verges cubes de boue. Suite à cette importante phase, la *Lake Asbestos* (filiale créée par l'*American Smelting and Refining Co*. pour exploiter le site), signe un contrat avec la compagnie *Kaiser Gilpin* de Montréal au milieu des années 1960 afin que cette dernière s'occupe des travaux d'extraction et de récupération des morts-terrains. Malgré la courte durée du contrat, environ 50 mois, un syndicat est formé en août 1966 pour représenter tous les salariés de la compagnie qui travaillent à la *Lake Asbestos*. Le 1er avril 1969, à l'issue de la fin des travaux, le syndicat se dissout et cède ses actifs à la *Société des travailleurs des mines inc*.

1967

Liste des conditions des travailleurs de la mine Nationale pour retourner au boulot, 6 février 1967

Thetford Mines, P.Q.
Le 6 février 1967.

Entre le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de National Asbestos Mines Ltd., Inc. et la compagnie National Asbestos Mines Limited, il est convenu ce qui suit comme condition de retour au travail:

1o.- Affichage immédiat de la classification de "Payloader" au taux de $2.67 l'heure.

2o.- L'annulation des deux avis officiels donnés à M. Herby Payeur en date du 5 janvier 1967 et signé par M. Michel Desrochers, Surintendant du puits.

3o.- Affichage immédiat de la nouvelle classification de "Lubrivan Operator" poste occupé par deux (2) hommes.

4o.- Aucune mise à pied ne découlera de l'annulation de la classification de "Shovel Helper".

5o.- La compagnie consent à rencontrer les négociateurs du syndicat pour discuter du taux de salaire de la nouvelle classification de "Lubrivan Operator".

6o.- La compagnie consent à rediscuter de la classification de "Shovel Helper" après le retour au travail des employés.

7o.- Que le retour au travail s'effectue après avoir eu une confirmation écrite de la compagnie des présentes.

8o. Le retour au travail s'effectuera à 12:01 A.M. le 7 février 1967.

9o.- a) La compagnie n'entreprendra aucune poursuite judiciaire ou autres contre la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière, Inc., le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de National Asbestos Mines Ltd., Inc. et/ou les employés, résultant de l'arrêt de travail. Excepté les réclamations pouvant provenir de la construction ou des contracteurs concernés.

b) Aucune discrimination, résultant de l'arrêt de travail, n'aura lieu contre qui que ce soit à l'emploi de la compagnie.

Roland Marcoux C.T.
Pour Don secrétaire
Léo Sylvain prés.

Signé à Thetford Mines, ce sixième jour du mois de février 1967.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs de la mine Nationale (CSN)

Le 1er février 1967, à huit heures du matin, éclate un arrêt de travail illégal à la *National Asbestos Mines Limited*. Plusieurs motifs sont à l'origine de ce geste posé par les 165 membres du syndicat, dont les principaux consistent en la décision de la compagnie de supprimer la fonction des aides de pelle mécanique dans le puits, la lenteur apportée à la solution des griefs, l'attitude intransigeante du nouveau surintendant du puits et les postes laissés vacants. Finalement, six jours plus tard, grâce à l'intervention d'un conciliateur, le conflit prend fin suite à l'acceptation par la compagnie des neufs points jugés essentiels par le syndicat pour un retour au travail. Dans un geste de réconciliation, la compagnie annonce du même coup qu'elle ne prendra aucune mesure judiciaire à l'égard des employés et qu'elle n'exercera pas non plus quelque forme de discrimination à leur endroit.

1968

Indications financières de la General Dynamic à ses filiales, 1968

GENERAL DYNAMICS

Corporate Financial Instruction

DATE EFFECTIVE	C.F.I.
1-1-69	50-2-2
CANCELS ISSUE OF CFP 40-7	PAGE 1 OF 1

SUBJECT: Monthly Estimate of Sales and Profit

APPROVED: [signature]

Each division controller is to submit to the corporate comptroller, to arrive in New York by the fifteenth of each month, the information listed below:

1. Actual sales, pretax profit, income taxes and net income for the latest available year-to-date period.
2. Estimated sales, pretax profit, income taxes and net income, by month, for the remaining months of the current quarter.
3. Estimated sales, pretax profit, income taxes and net income for the year-to-date period through the end of the current quarter (total of items 1 and 2).
4. Estimated sales, pretax profit, income taxes and net income for the total year.
5. A brief explanation of any major variances from budget or previous estimate.

An example of the format for the report is given below:

	Actual	Estimated				
	(3) Mo.	(April)	(May)	(June)	(6) Mo.	Year
Sales						
Pretax Profit						
Income Taxes						
Net Income (1)						
Net Income (2)						

Note to Canadair - Please prepare estimate in U.S. dollars.

Note to Fort Worth - Please show separately the sales and pretax profit on the F-111 production contract.

(1) To agree with peg strips.

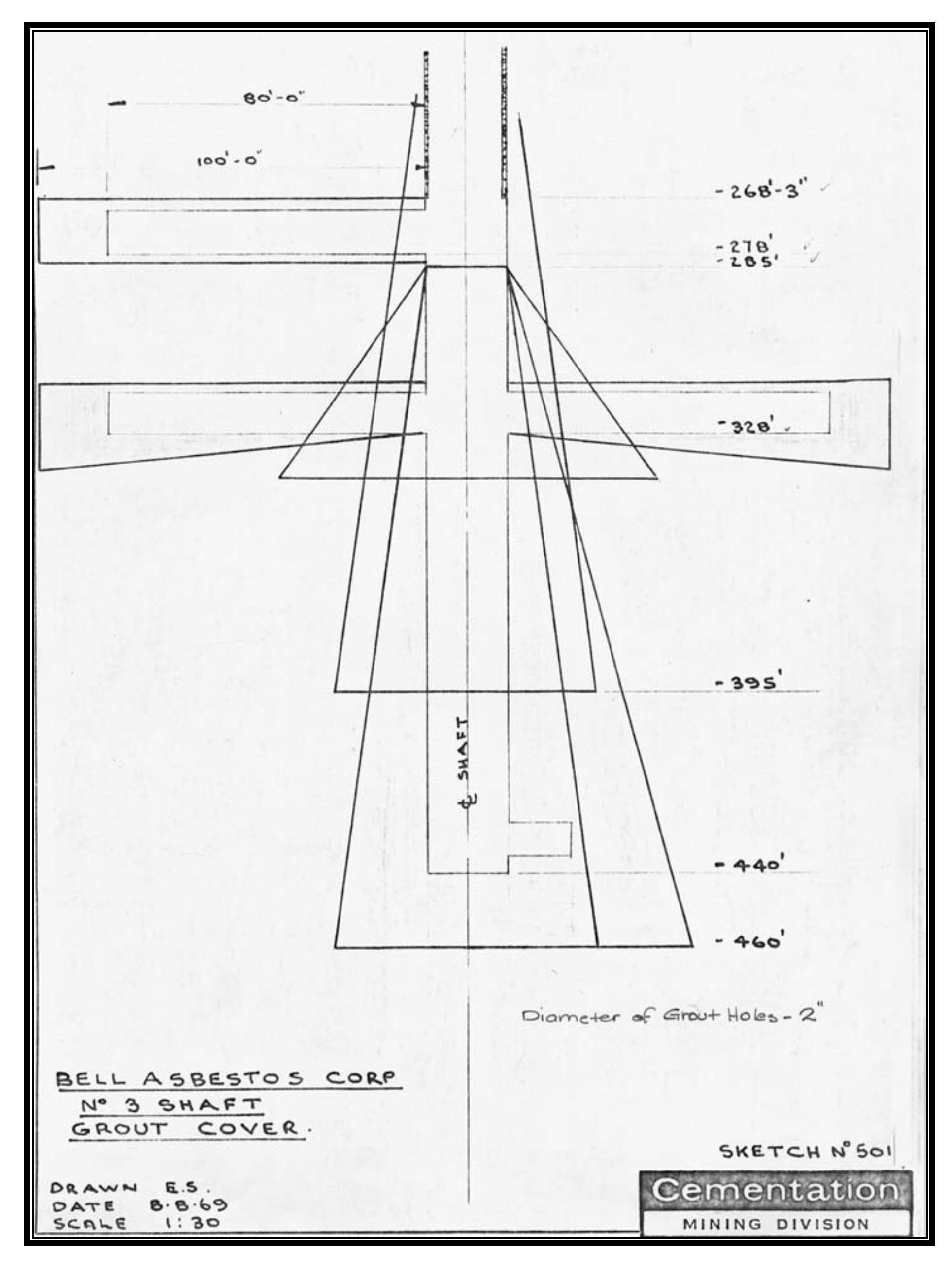
(2) To agree with monthly financial statements (S.R. 3.1).

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Au début de l'exploitation minière, quelques compagnies appartiennent à des investisseurs canadiens et québécois. Parmi celles-ci il y a la *Irvin & Hopper Co*., la *Ward Ross Co*. ou encore, la *Scottish Canadian Asbestos*. Toutefois, à la fin des années 1960, les compagnies minières de la région appartiennent toutes à des sociétés étrangères. Ainsi, l'*Asbestos Corporation Ltd* appartient à la *General Dynamics Corp.* (New York, É.-U.), la *Carey Canadian Mines Ltd* à la *Panacon Corp.* (Cincinnati, É.-U.), la *Bell Asbestos Mines Ltd* à la *Turner & Newall Ltd* (Manchester, Angleterre), la *Flintkote Mines* à la *Flintkote Corp.* (New York, É.-U.), la *Lake Asbestos of Quebec Ltd* à l'*American Smelting & Refining Co*. (É.-U.), et la *National Asbestos Mines Ltd* à la *National Gypsum* (É.-U.). Conclusion, toutes les compagnies productrices d'amiante sont américaines sauf une qui est britannique.

1969

Schéma du chevalement no 3 en construction, 8 août 1969



Source : Fonds Thérèse Fillion

À partir de 1967, les travaux de construction du chevalement d'extraction no 3 destiné à hisser le minerai extrait de niveaux souterrains nouvellement développés commencent à la *Bell Asbestos*. Ce chevalement a un diamètre de 25 pieds, il est fabriqué en béton armé avec une épaisseur murale de 15 pouces au minimum et il est surmonté d'un appentis dont la structure est en acier. Il mesure, du niveau de la surface jusqu'au sommet de la tour, 123 pieds de hauteur. Le transport du minerai est effectué par une locomotive à trolley pesant dix tonnes et tirant des rames de quatorze wagons pouvant transporter une charge de sept tonnes. Le chevalement devient fonctionnel en 1971.

1970

Communiqué de la CSN aux travailleurs de la mine Lake, 13 janvier 1970

C.S.N.	METALLOS
OU SE DONNENT LES SERVICES?	OU SE DONNENT LES SERVICES?
- Dans un édifice syndical qui fait l'orgeuil des travailleurs de l'amiante - Dans un édifice syndical qui appartient aux travailleurs - Dans un édifice syndical où les gars de la Lake sont chez eux.	- Dans un édifice situé à 123 rue Notre-Dame - Dans un édifice syndical où les métallos sont en logement - Dans un édifice syndical où les gars de la Lake sont sous-locataires.
PAR QUI SONT DONNES LES SERVICES?	PAR QUI SONT DONNES LES SERVICES?
1) C.S.N.: Confédération des Syndicats Nationaux 2) Fédération de la Métallurgie, des Mines et des Produits Chimiques 3) Conseil Central.	Métallos.
QUEL EST LE PERSONNEL?	QUEL EST LE PERSONNEL?
- M. Rémi Vachon, conseiller syndical CSN	- M. Carmin Cartier, organisateur.
- M. Roland Marcoux, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie, des Mines et des Produits Chimiques (Thetford et région)	- n i l
- M. Jeannot Picard, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie, des Mines et des Produits Chimiques (Asbestos et région)	- n i l
- Mlle Hélène Paquet, secrétaire	- n i l
- Mlle Hervéline Guay, secrétaire.	- n i l
(Ce personnel est engagé à plein temps)	
QUELS SONT CES SERVICES?	QUELS SONT CES SERVICES?
De la part de la C.S.N.	Métallos
- régime des rentes	? ? ?
- assurance chômage	? ? ?
- organisation syndicale	- organisation syndicale
- services de documentation, etc.	? ? ?
De la part de la Fédération	Métallos
- commission des accidents du travail	- commission des accidents de travail?
- convention collective	- convention (Bell suit les autres)
- arbitrage	- ? ? ?
- griefs	- griefs
- éducation technique	- ? ? ?
De la part du Conseil Central	Métallos
- Service régional	? ? ?
- Problèmes régionnaux	? ? ?
- Education	? ? ?
- Maintien syndical	? ? ?
- cours aux officiers	? ? ?

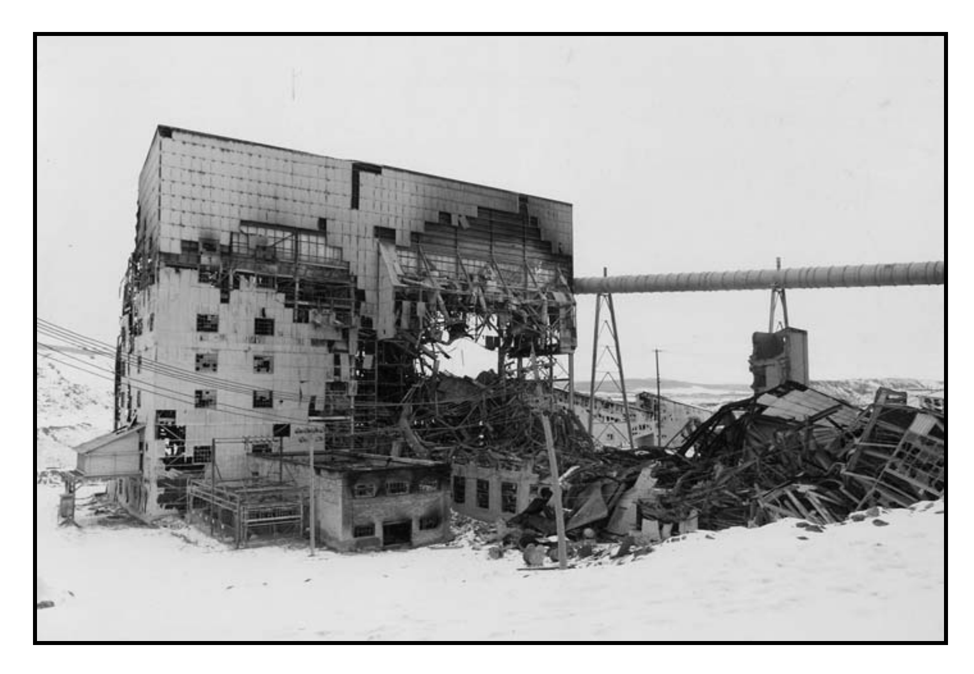
Source : Fonds Syndicat national des travailleurs de l'amiante de Lake Asbestos of Quebec Ltd. Inc. (CSN)

En septembre 1967, les *Métallurgistes unis d'Amérique* (Métallos) ouvre un bureau à Thetford Mines dans le but d'obtenir une reconnaissance syndicale pour les employés de la *Bell Asbestos Co.* qui compte 375 travailleurs. Dans la même veine, les Métallos tentent de convaincre les travailleurs de la *Lake Asbestos* de changer d'allégeance syndicale (ces derniers sont représentés par la CSN). Pendant une dure bataille de quelques années, chaque centrale syndicale argumente pour montrer aux membres que leurs intérêts seraient mieux défendus par elle. Lors d'un vote tenu le 21 janvier 1970, les mineurs concernés décident à 274 contre 210, d'être représentés par les Métallos. Cette défaite est dure à avaler pour la CSN qui perd d'un coup 496 syndiqués. En novembre 1971, la Centrale revient à la charge en demandant un certificat d'accréditation mais une décision rendue par le Tribunal du travail clot définitivement le débat en janvier 1972.

1971 - 1980



Marche de solidarité à Thetford Mines lors de la grève de 1975
Source : Collection Jeannette Giguère



Ruines du moulin de la King-Beaver à Thetford Mines après l'incendie de 1974
Source : Fonds Louis-Philippe Boucher

1971

Lettre du syndicat au gérant de la mine Flintkote, 20 octobre 1971

Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante
de Flintkote Mines Limited
THETFORD MINES, P. Q.

Thetford Mines, Qué.
Le 20 octobre 1971.

Monsieur Dalma Poirier, Gérant,
Flintkote Mines Limited,
Case postale 159,
Thetford Mines.

Cher monsieur,

Les employés de la compagnie Flintkote Mines Limited seraient intéressés à l'achat de toute la propriété des droits miniers sur les lots 18-19 du fond de terrain situé dans la municipalité de Pontbriand, Qué. et appartenant à la compagnie Flintkote Mines Limited.

Egalement, nous aimerions obtenir droit d'option sur les lots 21-13-14 appartenant à la compagnie Asbestos Corporation Limited de Thetford Mines.

Le montant que nous pouvons offrir pour cette propriété restera à discuter avec la ou les personnes autorisées à vendre cesdites propriétés.

Georges Gobeil
GEORGES GOBEIL

Laurent Lacasse
LAURENT LACASSE

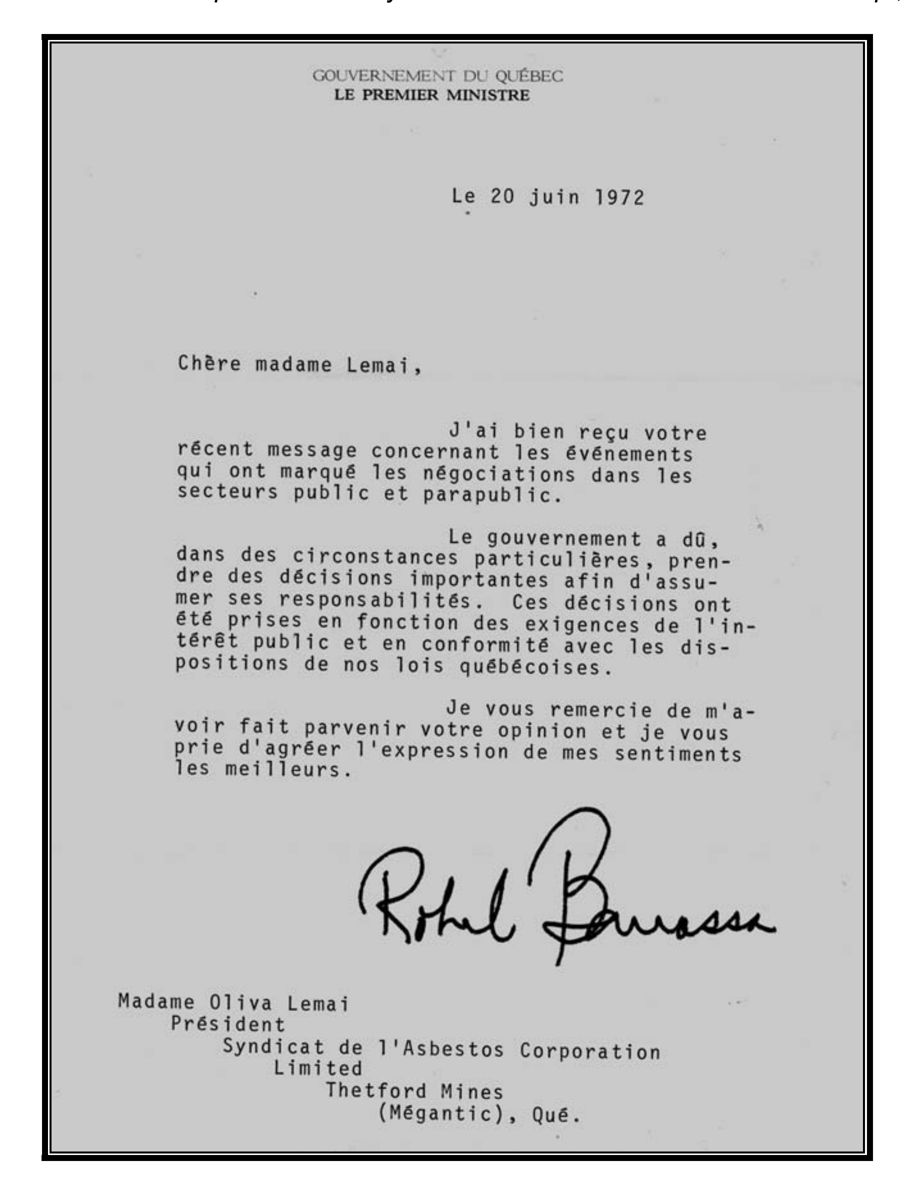
GG-LL/hp

Source : Fonds Syndicat national des travailleurs de l'amiante de la Flintkote Mines Ltd (CSN)

Le 3 juin 1971, la *Flintkote Mines Limited* annonce à ses 131 employés que les opérations à la mine et au moulin vont cesser le 31 décembre vu « l'impossibilité pour la compagnie d'exploiter économiquement les réserves de minerai à sa disposition ». Face à cette situation, le syndicat, outre la création d'un comité de reclassement, songe, pendant quelques temps, à acheter la mine située à Pontbriand pour en continuer l'exploitation. Toutefois, après consultation, le syndicat laisse tomber le projet puisque celui-ci ne peut à long terme qu'occasionner des pertes financières importantes à ceux qui y auraient participé.

1972

Lettre de Robert Bourassa au président du Syndicat des travailleurs de l'Asbestos Corp., 20 juin 1972



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
LE PREMIER MINISTRE

Le 20 juin 1972

Chère madame Lemai,

J'ai bien reçu votre récent message concernant les événements qui ont marqué les négociations dans les secteurs public et parapublic.

Le gouvernement a dû, dans des circonstances particulières, prendre des décisions importantes afin d'assumer ses responsabilités. Ces décisions ont été prises en fonction des exigences de l'intérêt public et en conformité avec les dispositions de nos lois québécoises.

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir votre opinion et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert Bourassa

Madame Oliva Lemai
Président
Syndicat de l'Asbestos Corporation Limited
Thetford Mines
(Mégantic), Qué.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Au printemps 1972, les négociations entre le gouvernement de Robert Bourassa et le front commun des syndicats publics et parapublics piétinent. Devant cette situation, les organisations syndicales déclenchent une grève générale illimitée à compter du 11 avril. Le gouvernement réagi en votant la loi 19 qui suspend le droit de grève et prévoit de fortes amendes pour ceux qui lui désobéissent et en emprisonnant les chefs syndicaux. Ces actions sont jugées inacceptables et antidémocratiques par les représentants ouvriers de la région qui appellent à la mobilisation générale. C'est ainsi que du 11 au 14 mai, Thetford Mines est paralysé par un arrêt de travail qui touche 7 000 travailleurs des secteurs publics, parapublics et privés. Dans l'industrie minière, les employés des compagnies *Asbestos Corporation*, *Bell Asbestos* et *Lake Asbestos* se mettent en arrêt de travail pour protester contre les actions gouvernementales. Finalement, les travailleurs retournent au travail le 15 mai « conscients de leurs responsabilités dans la société ».

1973

Résultats des opérations à la mine Asbestos Hill pour le mois d'octobre, 8 novembre 1973

ASBESTOS CORPORATION LIMITED

INTER-OFFICE MEMORANDUM

From: G.A. McCammon

Date: November 8, 1973

To: Mr. W.H. Foster

Re: Asbestos Hill Operations 1973

We have completed our compilation of operating results to the end of October 1973 for Asbestos Hill and I am summarizing below the pertinent data:-

Concentrate

Stated Inventory 31 December 1972	16,395
Less: Adjustment due to survey in February 1972	4,800
	11,595
Production of Concentrate 1973	193,335
	204,930
Shipments to Germany (based on reports from boats - subject to minor final adjustments when details received from Nordenham)	174,238
Closing inventory of concentrate (based on surveys made at Asbestos Hill - see attached telex)	30,692
Tons ore mined	977,642
Tons waste mined	1,721,329
Total tons mined	2,698,971
Tons crushed	986,892
Tons processed	915,277
Yield	21.12%

The closing inventory of concentrate is located as follows (at the end of October):

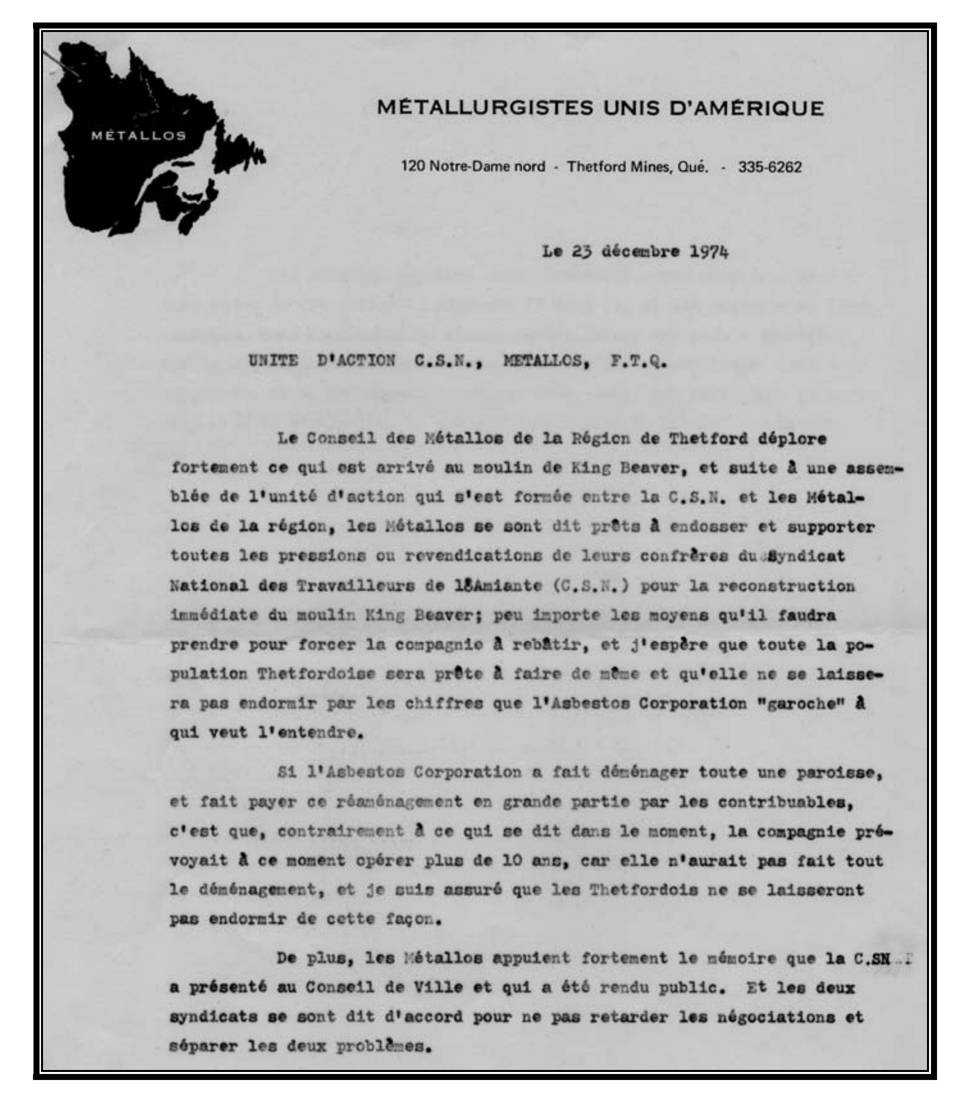
Deception Bay	25,672
Asbestos Hill	5,020
	30,692

Source : Fonds Société Asbestos Limitée

En 1964, l'*Asbestos Corporation Limited* acquiert, par le biais d'une de ses filiales, un gisement situé dans la péninsule d'Ungava, dans le Nouveau-Québec. Toutefois, ce n'est qu'en 1972 que commence l'exploitation du site. En effet, comme aucune facilité n'est présente, la compagnie, pendant ces huit années, bâtit à Baie Déception un large entrepôt pour la fibre de concentré, une station génératrice et plusieurs facilités de campement. De plus, elle construit une route de 42 milles entre Baie Déception et Asbestos Hill où se situe le puits à ciel ouvert. Finalement, l'*Asbestos Corporation* érige un moulin à Nordenham en Allemagne pour traiter la fibre extraite. Malheureusement, suite à la baisse des commandes mondiales d'amiante et malgré l'argent qui a été investi, la mine Asbestos Hill cesse sa production en 1983.

1974

Lettre d'appui du Conseil des Métallos aux mineurs de la mine King-Beaver, 23 décembre 1974


MÉTALLOS

MÉTALLURGISTES UNIS D'AMÉRIQUE

120 Notre-Dame nord - Thetford Mines, Qué. - 335-6262

Le 23 décembre 1974

UNITE D'ACTION C.S.N., METALLOS, F.T.Q.

Le Conseil des Métallos de la Région de Thetford déplore fortement ce qui est arrivé au moulin de King Beaver, et suite à une assemblée de l'unité d'action qui s'est formée entre la C.S.N. et les Métallos de la région, les Métallos se sont dit prêts à endosser et supporter toutes les pressions ou revendications de leurs confrères du Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante (C.S.N.) pour la reconstruction immédiate du moulin King Beaver; peu importe les moyens qu'il faudra prendre pour forcer la compagnie à rebâtir, et j'espère que toute la population Thetfordoise sera prête à faire de même et qu'elle ne se laissera pas endormir par les chiffres que l'Asbestos Corporation "garoche" à qui veut l'entendre.

Si l'Asbestos Corporation a fait déménager toute une paroisse, et fait payer ce réaménagement en grande partie par les contribuables, c'est que, contrairement à ce qui se dit dans le moment, la compagnie prévoyait à ce moment opérer plus de 10 ans, car elle n'aurait pas fait tout le déménagement, et je suis assuré que les Thetfordois ne se laisseront pas endormir de cette façon.

De plus, les Métallos appuient fortement le mémoire que la C.SN a présenté au Conseil de Ville et qui a été rendu public. Et les deux syndicats se sont dit d'accord pour ne pas retarder les négociations et séparer les deux problèmes.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Le 8 décembre 1974, un tragique incendie dû à une négligence touche le moulin de la mine King-Beaver causant des dégâts évalués à 30 millions de dollars et entraînant la mise à pied de près de 820 travailleurs. Pour atténuer l'effet dévastateur de l'incendie, l'*Asbestos Corporation Limited* offre aux chômeurs d'ouvrir les mines Normandie et British Canadian le dimanche afin d'en embaucher plusieurs d'entre eux. Ces derniers refusent et exigent la reconstruction immédiate du moulin. D'ailleurs, plusieurs associations, regroupements et personnalités publiques appuient les travailleurs. En février 1975, le syndicat organise une marche de solidarité qui attire 3 000 personnes pour sensibiliser les gouvernements et la population aux problèmes vécus dans la région, entre autres, le chômage. Malencontreusement, au mois de mai, le directeur exécutif de la compagnie minière, W. Oughtred, déclare que « dans l'état actuel des choses, l'*Asbestos Corporation Limited* ne peut se permettre de construire un nouveau moulin d'amiante à Thetford pour remplacer celui détruit par le feu ».

1975

Article tiré du bulletin CSN L'Horizon, mars 1975



THE MOUNT SINAI SCHOOL OF MEDICINE
of the City University of New York

3 mars 1975

Les analyses des rayons-X d'environ 1,000 travailleurs encore au travail ou à la retraite des mines et moulins d'amiante de la région de Thetford démontrent que 61 pour cent parmi ceux ayant plus de 20 ans d'ancienneté présentent des anormalités qui sont caractéristiques de l'exposition à l'amiante. Le pourcentage des anormalités passe de 40 pour cent, pour le groupe dont l'exposition remonte à 20-24 ans, à 75 pour cent pour ceux qui ont été exposés il y a 40 ans et plus. Plus de 50 pour cent des rayons-X démontrent la présence de changements parachimentaux ou changements dans le tissu cellulaire de base.

Plus de 20 pour cent des rayons-X font voir la présence de changement sur la plèvre et plus de 10 pour cent la présence de calcification de la plèvre. (Comme on peut relever la présence de plus d'une espèce d'anormalités chez un individu, l'ensemble des anormalités s'établit à 60 pour cent.)

Nous n'avons pas découvert de différences notoires dans le pourcentage de rayons-X anormaux d'un moulin ou d'une mine à l'autre.

Quand nous avons comparé les différentes expériences des travailleurs de différents départements, nous avons constaté que le plus important pourcentage de rayons-X anormaux se retrouvait chez les employés travaillant dans les moulins et chez ceux qui travaillent sous terre. Les travailleurs dans les puits à ciel ouvert, en comparaison avec les travailleurs dans les moulins, ont un pourcentage beaucoup moins élevé de rayons-X anormaux. Pour cette analyse, les travailleurs ont été réunis selon leurs occupations durant leurs 20 premières années de travail dans l'amiante.

Ces diagnostics représentent l'opinion de 4 radiologistes d'expérience.

William J. Nicholson, Ph.D.

Source : Fonds Fédération des syndicats des mines, de la métallurgie et des produits chimiques (CSN)

En mars 1975, suite à l'échec des pourparlers lors du renouvellement de la convention collective, une grève générale est déclarée par quelques 3 500 mineurs regroupés en un front commun (CSN et Métallos). Les travailleurs réclament de fortes augmentations salariales pour compenser le coût de la vie et une meilleure salubrité des lieux de travail. De fait, la CSN commande au Docteur Selikoff de la *Clinique du Mont-Sinaï* à New York une étude sur la santé des mineurs. Les résultats révèlent que des travailleurs sont atteints, à divers degrés, d'amiantose. Le rapport produit par la clinique et la pression des mineurs entraînent la naissance de la loi 52 qui indemnise les victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières. Pendant le conflit, de nombreux gestes de solidarité sont posés par le Québec, l'Ontario et les États-unis, par l'envoi d'argent et de vivres. Le médiateur, Roger Pilote, est nommé et une loi contre l'inflation entraîne la conciliation des deux parties en octobre 1975. Le bilan de ce conflit se résume à une hausse substantielle du salaire et des conditions de travail nettement améliorées.

1976

Lettre d'information de la Ligue des citoyens du Quartier Mitchell, 15 janvier 1976

Thetford Mines,
le 15 janvier 1976.

Messieurs les administrateurs,

Par la présente nous tenons à informer votre organisme sur un sujet qui nous paraît capital pour le bien-être de notre région, il s'agit de la traverse de camions de la King Beaver sur la route 112 A.

La Cité de Thetford croit que la traverse est sécuritaire jusqu'à preuve du contraire, et de plus, elle a un contrat signé avec la Société Asbestos Limitée qu'elle se doit de respecter. Ce contrat est un contrat de trois (3) ans renouvelable automatiquemnt et dans lequel il est précisé que la priorité sera aux camions de la King Beaver.

Les arguments que nous évoquons portent notamment sur la sécurité:

- traverse de camions de 45 - 80 - 100 tonnes (à remarquer qu'il est bien rare de voir une cité accepter que de tels camions empruntent une voie publique);
- un camion au 8 - 10 minutes;
- pendant une durée minimum de deux ans (mais le contrat est renouvelable chaque année);
- une circulation de 1500 voitures par jour;
- autobus scolaires et travailleurs passent par là;
- visibilité réduite à cause des deux tournants;
- route habituellement très glissante.

C'est pourquoi nous revendiquons la construction d'un viaduc et nous croyons que ce dernier devrait être aux frais de la Société Asbestos. Nous savons pertinemment que votre organisme ne peut rester insensible face à ce problème, c'est pourquoi nous vous demandons de faire parvenir une lettre ou résolution à la Cité de Thetford l'exhortant à la construction d'un viaduc pour la sécurité de tous ces citoyens, et une copie de cette lettre à notre organisme au - 1354 Notre-Dame sud - Thetford.

Bien à vous,

Blanche St Hilaire

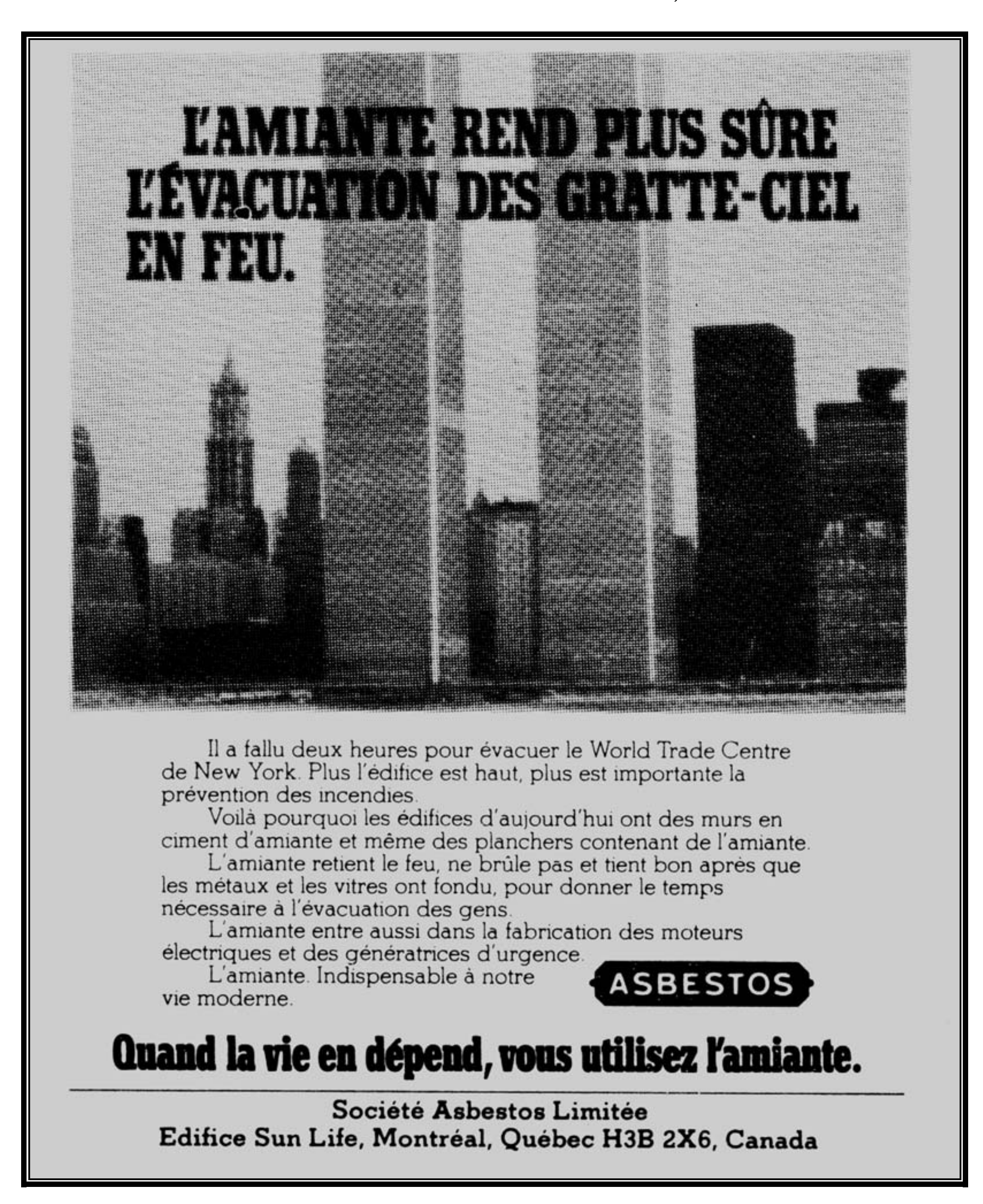
Blanche St-Hilaire,
Ligue des citoyens du
Quartier Mitchell.

Source : Fonds Comité des femmes d'appui aux mineurs

Après l'incendie en 1974 du moulin de la mine King-Beaver, l'*Asbestos Corporation Limited* décide de transporter l'amiante extrait de ce plan vers le moulin de la mine British Canadian pour le transformer. En ce sens, la compagnie demande, en janvier 1975, la fermeture de la route 112-A reliant Thetford Mines à Black Lake. Face à l'isolement possible de leur quartier, les citoyens du quartier Mitchell s'objectent et font parvenir des lettres aux différentes municipalités concernées. Celles-ci ne permettent pas la fermeture de la route 112-A mais s'entendent avec l'*Asbestos Corporation* au sujet d'une traverse à niveau munie d'une simple lumière de signalisation donnant la priorité aux camions. Face à cette décision, la *Ligue des citoyens du Quartier Mitchell* demande la construction d'un viaduc aux frais de la compagnie. La raison invoquée est que la traverse se trouve dans une portion dangereuse de la route (en pleine côte dans une courbe en S). Malgré des interventions auprès du conseil municipal de Thetford Mines, le regroupement de citoyens ne réussit pas à obtenir la construction du viaduc.

1977

Publicité de la Société Asbestos Limitée, 1977



Source : Fonds Société Asbestos Limitée

Pour contrer la mauvaise presse qui touche l'industrie de l'amiante à partir du milieu des années 1970, la *Société Asbestos Limitée* lance une campagne publicitaire dans le but de « présenter l'amiante sous un jour favorable et d'expliquer comment ce minerai est indispensable à notre vie moderne dans les mille et un usages de son utilisation quotidienne ». Grâce à l'étendue de ses propriétés, dont celle de résister à la chaleur, l'amiante est utilisé dans un grand nombre d'industries : construction, automobile, chantiers navals, aéronautique, aérospatiale, pharmacie, alimentation, pétrochimie et nucléaire, pour n'en nommer que quelques-unes.

1978

Certificat de francisation de la compagnie Carey, 18 septembre 1978

Certificat provisoire de francisation

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

no 1182 0347

Vu la Charte de la langue française du 26 août 1977;

Vu le règlement relatif à la langue des entreprises;

Attendu que LES MINES CAREY - CANADIENNES LTÉE a satisfait aux exigences dudit règlement en vue de l'obtention du certificat provisoire de francisation;

Attendu que cette entreprise adoptera, si l'Office le demande, un programme de francisation en vue de généraliser l'utilisation du français dans son entreprise;

Attendu que, dans les trois ans suivant la date d'exigibilité de son certificat provisoire, cette entreprise doit posséder un certificat permanent de francisation conformément au règlement relatif à la langue des entreprises,

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à LES MINES CAREY - CANADIENNES LTÉE le présent certificat provisoire de francisation dont la validité s'étend sur trois ans à compter de sa date d'exigibilité, soit jusqu'au 7 septembre 1981

FAIT ET SIGNÉ à Montréal, le 18 septembre 1978

Le Président,

Le Secrétaire,

L'entreprise devra afficher une copie du présent certificat dans chacun de ses établissements au Québec de telle sorte que tout son personnel puisse en prendre connaissance.

Source : Fonds Syndicat des employés salariés de la mine Carey (CSN)

Suite à l'adoption de la *loi 101*, l'*Office de la langue française du Québec* émet, en 1978, une directive pour franciser les entreprises de plus de 100 employés. Par conséquent, pour satisfaire aux exigences du gouvernement dans le domaine linguistique, les compagnies minières se voient obliger de traduire tous leurs documents de travail qui demeurent à l'intérieur du Québec et de rendre bilingues tous leurs autres. De plus, elles sont dorénavant contraintes de communiquer en français avec leurs fournisseurs québécois. Pour l'aider dans cette tâche, la compagnie *Carey* met sur pied un comité de francisation qui a pour mandat de faire l'analyse linguistique de l'entreprise et d'élaborer un programme de francisation au niveau des documents de travail, des communications, de la terminologie et des politiques en vigueur.

1979

Adresse en l'honneur de George Washington Smith décédé le 17 avril, 1979

Lt-Col. George Washington Smith, O.B.E., C.D., E.D.

The CIM lost a staunch supporter, and the mineral industry and mining fraternity lost a good friend and gallant gentleman with the death of Col. Smith at Thetford Mines on Tuesday, April 17th, 1979, in his eighty-second year.

Col. Smith attended Westmount Academy and Bishop's College School, and he served with distinction in both World Wars. In the first World War he served as an enlisted man with the Canadian Motor Machine Gun Corps, and in the second he commanded the 3rd Battalion of the Royal Canadian Engineers.

Except for his military service at home and abroad, he spent his entire working life in the employ of Bell Asbestos Mines Ltd. in Thetford Mines, Quebec, a member of the Turner & Newall Group of Manchester, England. He retired as President of Bell Asbestos Mines on October 31st, 1966.

He was for a short time President-Elect of the CIM but reluctantly had to resign for health reasons before beginning his term as President. He was a Vice-President for the years 1935 and 1936, councillor from 1961 to 1965, and chairman of the executive committee in 1964 and 1965. He was one of the most highly respected life members, and was awarded the Institute Medal for Distinguished Service in April of 1966.

Col. Smith served a term as President of the Quebec Asbestos Mining Association and was awarded the signal honour of the Asbestos Ring.

He was interested and active in all aspects of the community in Thetford Mines and was continuously sought out for his sympathetic help and advice. A mark of his distinction and leadership was the trust and affection of all the employees of Bell Asbestos Mines and also the high regard of his peers. He will be sorely missed by many.

He is survived by his wife Marjorie of Thetford Mines, daughter Janet (Mrs S.D. Matthews) and granddaughter Anna of Rockville Centre, N.Y., and by his brothers Parker and William of Thetford Mines. The Institute extends its deepest sympathy to them, and shares their pride in having known him well.

Leigh Bladon,
Hatley, Quebec.

Source : Fonds Thérèse Fillion

L'histoire de la famille Smith est intimement liée à celle de la *Bell Asbestos Mines*. En 1906, George Robert Smith est nommé vice-président et gérant de la compagnie à Thetford Mines. À son décès, en février 1922, ses fils prennent la relève à la direction de la mine Bell. Ainsi, Orlando est président de 1936 à 1951, George Washington de 1951 à 1966, et Francis Parker de 1966 à 1972. De son côté, William, le plus jeune fils de George Robert Smith, occupe le poste de vice-président et de gérant des ventes. Finalement, les deux garçons d'Orlando, George R. et Walter Herbert, occupent les postes de représentant des achats et de responsable du laboratoire. C'est donc dire que pendant une période de plus de 80 ans, la gestion de la *Bell Asbestos Mines* est assurée par trois générations de la famille Smith.

1980

Demande de soutien financier du syndicat des employés de bureau de la S.A.L., 24 avril 1980

Syndicat National des Employés Salariés
de la Société Asbestos Limitée Inc.

(Affilié à la Fédération des Mines, Metal. Prod. Ch C.S.N.)

C.P. 311, THETFORD MINES, QUE.
G6G 5T1

le 24 avril 1980

AUX SECRETAIRES DES SYNDICATS
AFFILIES AU CONSEIL CENTRAL DE THETFORD MINES

Camarade,

En date du 7 mars 1980, la compagnie Société Asbestos Ltée décrétait un lock-out pour les 132 employés de bureau syndiqués après que les employés à l'heure eurent déclenché la grève la semaine précédente.

Le conflit que nous vivons présentement est le troisième depuis cinq ans. En effet, tous connaissent le conflit minier de sept (7) mois de 1975 et la grève de sept (7) semaines en 1978 afin d'obtenir la parité salariale avec les employés à l'heure et les conventions du même secteur de travail de la région. Pour faire suite à ce conflit, la Société Asbestos procéda à des mises-à-pied non justifiées qui sont encore devant le Tribunal du travail.

Aujourd'hui, il n'existe pas encore de parité salariale et la Société Asbestos Ltée continue à mépriser et à attaquer les employés salariés en les prenant pour un petit groupe marginal sans importance.

Il est certes superflu de vous signaler qu'une lutte syndicale est dure financièrement, surtout deux en moins de deux ans. La mobilisation des membres reste bonne mais cependant, le problème financier est lourd à supporter; donc, nous faisons appel à votre solidarité car nous avons extrêmement besoin de votre aide financière afin d'aider ceux qui en ont le plus besoin.

De plus, nous sommes disposés à assister à vos instances pour informer vos membres de notre conflit et aider à développer le soutien à notre lutte.

C'est là le sens de cette lettre qui recevra de votre part une réponse positive nous en sommes certains.

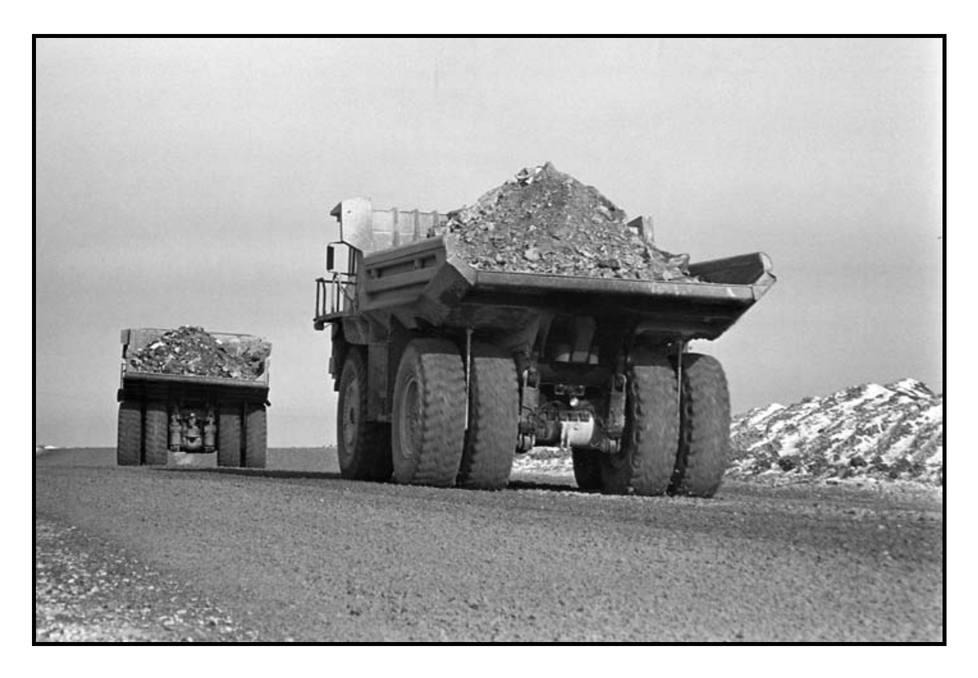
Marc Routhier

Marc Routhier, secrétaire.

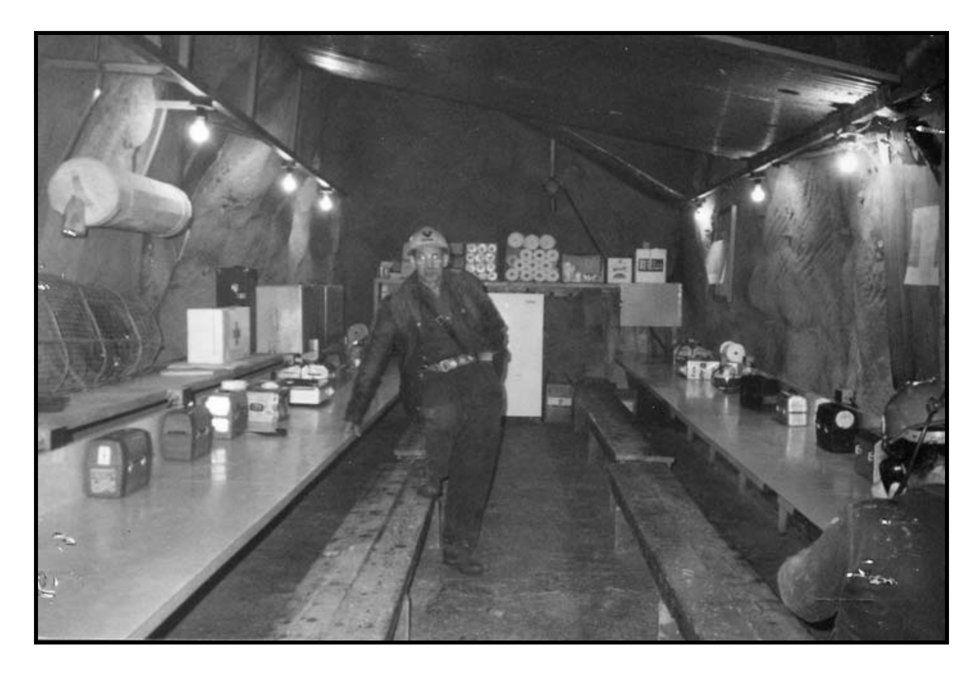
Source : Fonds Syndicat des travailleurs de la mine Nationale (CSN)

Au mois de mars 1980, les travailleurs des compagnies minières *Bell Limitée* et *Société Asbestos Limitée* déclenchent une troisième grève dans le secteur de l'amiante en l’espace de cinq ans (après celles de 1975 et de 1978). Les principaux points en litige portent sur le régime de retraite, les clauses d'indexation des salaires et l'amélioration du régime de santé et de sécurité au travail. Les syndiqués revendiquent également une réglementation des sous-contrats accordés par leur employeur au niveau de la maintenance et de l'entretien. Finalement, des ententes survenues entre les compagnies minières et leurs syndicats mettent fin à la grève au mois de mai, c'est-à-dire, 84 jours après les premières lignes de piquetage.

1981 - 1990



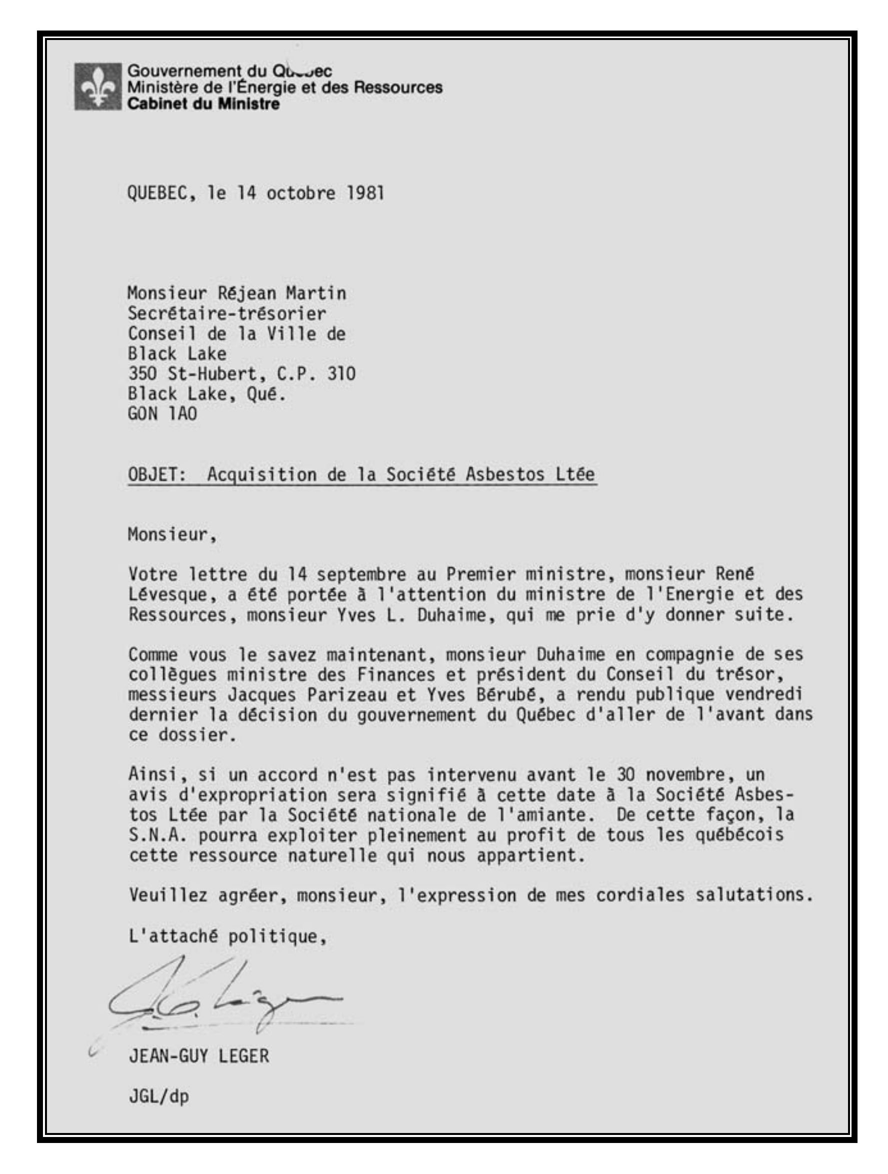
Camions de 100 tonnes à la mine British Canadian à Black Lake en 1981
Source : Collection du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines (Donateur: Ned Young)



Salle à manger des employés de la mine King-Beaver à Thetford Mines en 1986
Source : Collection régionale (Donateur: Clément Goulet)

1981

Lettre de l'adjoint du Premier ministre au secrétaire-trésorier de Black Lake, 14 octobre 1981



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Cabinet du Ministre

QUEBEC, le 14 octobre 1981

Monsieur Réjean Martin
Secrétaire-trésorier
Conseil de la Ville de
Black Lake
350 St-Hubert, C.P. 310
Black Lake, Qué.
GON 1AO

OBJET: Acquisition de la Société Asbestos Ltée

Monsieur,

Votre lettre du 14 septembre au Premier ministre, monsieur René Lévesque, a été portée à l'attention du ministre de l'Energie et des Ressources, monsieur Yves L. Duhaime, qui me prie d'y donner suite.

Comme vous le savez maintenant, monsieur Duhaime en compagnie de ses collègues ministre des Finances et président du Conseil du trésor, messieurs Jacques Parizeau et Yves Bérubé, a rendu publique vendredi dernier la décision du gouvernement du Québec d'aller de l'avant dans ce dossier.

Ainsi, si un accord n'est pas intervenu avant le 30 novembre, un avis d'expropriation sera signifié à cette date à la Société Asbestos Ltée par la Société nationale de l'amiante. De cette façon, la S.N.A. pourra exploiter pleinement au profit de tous les québécois cette ressource naturelle qui nous appartient.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

L'attaché politique,

JEAN-GUY LEGER

JGL/dp

Source : Collection régionale

En 1977, le Gouvernement du Québec se dote d'une politique de l'amiante. Le but de celle-ci est d'augmenter la transformation de l'amiante au Québec de même que d'assurer la présence québécoise à tous les niveaux de ce secteur. Pour ce faire, le Gouvernement institue en janvier 1978 le Bureau de l'amiante qui doit négocier des ententes de développement avec les industries et contribuer à la création de l'*Institut de recherche et de développement de l'amiante* (I.R.D.A.). D'autre part, le Gouvernement crée en mai 1978 la *Société nationale de l'amiante* (S.N.A.) pour investir dans des projets de transformation de l'amiante et pour gérer éventuellement la *Société Asbestos Limitée*. En 1979, le Gouvernement dépose une offre d'achat afin d'acquérir 51% des actions votantes de la Société *General Dynamic*. Cette dernière refuse la proposition alléguant que le Gouvernement n'offre pas un juste prix pour la compagnie minière. En 1981, suite à plusieurs mois de négociation, une entente est conclue au coût de 16 millions de dollars.

1982

Intervention du président du syndicat des travailleurs de la S.A.L. lors du symposium, mai 1982

INTERVENTION AU SYMPOSIUM DE L'AMIANTE

M. Oliva Lemay travailleur dans les mines d'amiante depuis 33 ans
Représentant des travailleurs de la S.A.L. Inc.

M. le président;

Après avoir écouté les différents intervenants hier et aujourd'hui, je me faisais la réflection qu'il est difficile de se séparer du passé, qui je le reconnais doit nous servir d'avertissement, d'instrument d'orientation pour l'avenir à condition de cesser de vivre dans le passé.

J'entendais des représentants syndicaux hier, spécialement M. Mazzochi, qui ne voit que le banissement ou un moratoire sur l'amiante, sans vouloir appliquer ce moratoire à tous les produits pétrochimiques, qui ont presque tous un effet cancérigène.

C'est justement le défi qui guette le monde ouvrier, le monde syndical de ne pas tomber dans la solution facile, c'est-à-dire le banissement total. En choisissant la facilité, nous pourrions nous dire que notre devoir est accompli. Seulement nous priverions des miliers de travailleurs, d'un gagne-pain honorable, et les populations en général d'un matériaux pratiquement essentiel.

Notre rôle est plutôt de continuer à travailler et à lutter pour forcer et les compagnies et les gouvernements à établir et maintenir un contrôle adéquat afin de protéger la santé des travailleurs et la population en général. Le contraire serait démontrer notre faiblesse devant les gouvernements et les compagnies.

Quant aux travailleurs que je représente, ils ne me pardonneraient pas d'oublier toutes les connaissances scientifiques que nous avons accumulées sur la nocivité de l'amiante et sur les moyens technologiques de parvenir à s'en servir d'une façon sécuritaire, aussi sécuritaire du moins qu'une foule d'autres produits que nous nous servons, pour se lancer dans l'aventure des substituts, qui pourraient être beaucoup plus dangereux et qui seraient lancer à la hâte par les compagnies et les gouvernements, sans avoir pris le temps de faire les expertises nécessaires.

Cette avanture, quant à moi présente beaucoup trop d'inconnu pour que le mouvement ouvrier y souscrive.

Si j'avais une question à poser au pannel, ce serait celle-ci;

Combien de mois, d'années devrait-on expérimenter les substituts avant de les lancers sur le marché, afin d'être sur que nous faisons un échange avantageux, tant au point vue santé, qu'utilité.

Merci M. le président

Source : Fonds des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Face aux controverses dont fait l'objet l'amiante un peu partout à travers le monde, le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec et la Commission des Communautés européennes prennent l'initiative d'organiser une rencontre internationale de tous les milieux concernés. Elle a lieu à Montréal, du 25 au 27 mai 1982. Au total, 72 conférenciers et panélistes des milieux scientifiques et médicaux, gouvernementaux, syndicaux et industriels provenant de 14 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Nord tentent de faire une évaluation exhaustive des aspects positifs et négatifs de l'amiante, de sorte que la communauté mondiale soit davantage ou plus en mesure de déterminer, à la lumière des plus récentes données, les limites et possibilités de réconciliation des intérêts économiques, commerciaux et sociaux, y compris la qualité de vie. Bref, l'objectif ultime du Symposium est de tenter d'apporter une réponse aussi éclairée et complète que possible à ceux qui se demandent si la société peut « vivre » avec l'amiante, ou s'il y a lieu qu'elle s'en prive.

1983

Communiqué du Comité de revalorisation de l'amiante, novembre 1983

Le Comité de revalorisation de l'amiante a fait, mardi le 22 novembre 1983, une cinquième démarche dans le but d'obtenir des appuis pour contrecarrer la mauvaise publicité faite sur l'amiante et surtout pour réagir avec vigueur à l'intention annoncée par l'Agence américaine de protection de l'environnement ("E.P.A.").

En effet, après voir rencontré les députés fédéraux et le ministre Yvon Pinard la semaine dernière, le Comité a été reçu à Québec par le ministre du Commerce extérieur, l'Honorable Bernard Landry.

L'on sait que le Comité doit être reçu à Ottawa la semaine prochaine par l'Honorable Jean Chrétien et par le ministre Reagan concernant ce problème.

A cette occasion, le Comité souhaite que le gouvernement fédéral réagisse fermement à la désinvolture manifestée par "E.P.A." concernant les produits de l'amiante.

Le Comité souhaiterait que le gouvernement central marque son étonnement et exprime son inquiétude devant une telle annonce.

Par ses membres, le Comité souhaiterait que les autorités concernées réaffirment que les produits d'amiante-ciment, de papier d'amiante et l'amiante vinyle ne représentent AUCUN danger pour le consommateur et qu'au niveau de la production, la protection des travailleurs peut être et, est de fait, assurée par les techniques d'abattement des poussières, par l'application des pratiques de travail appropriéeset, en dernier recours, par des mesures de protection individuelle.

Le Comité souhaite que, plus particulièrement, le gouvernement central doit faire connaître au public qu'il entend demander aux autorités américaines de ne pas donner suite aux intentions de "E.P.A.".

En définitive, le Comité souhaitait une prise de position ferme sur les produits mentionnés.

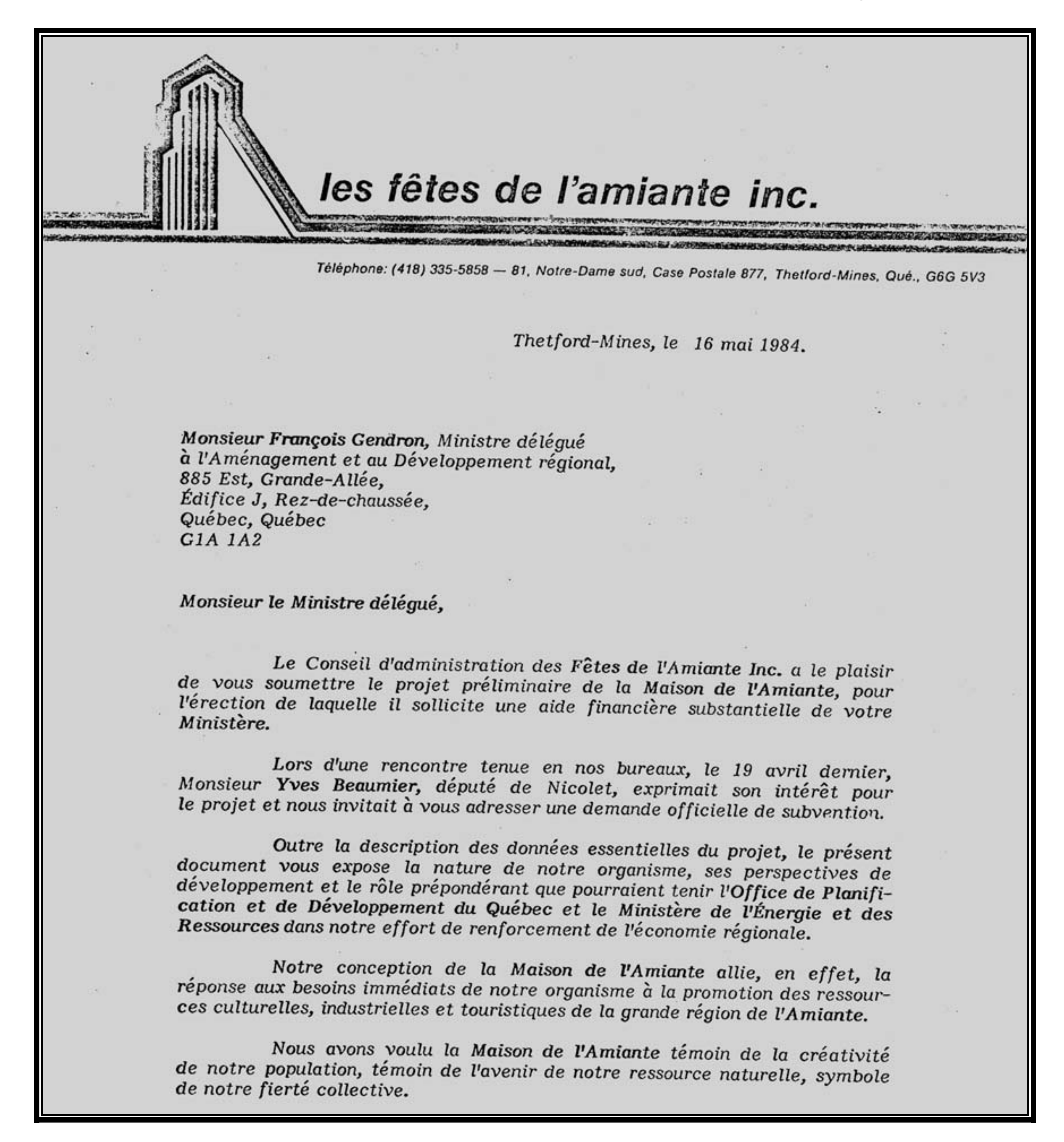
Or, c'est un appui INCONDITIONNEL qu'a reçu le Comité de la part du Ministre Landry relativement à ses démarches.

Source : Collection régionale

Fondé en 1983, le *Comité de revalorisation de l'amiante* s'est donné, parmi ses mandats, de faire connaître au monde entier qu'il est possible de travailler et d'employer de l'amiante d'une manière sécuritaire. Pour ce faire, le Comité joue le rôle de « chien de garde » afin de pousser les instances gouvernementales à réagir lorsque l'amiante est attaqué. Parmi ses actions, notons celles entreprises pour empêcher l'ajout du sigle de « tête de mort » sur les poches d'amiante et pour éviter que l'*Agence de protection de l'environnement* des États-unis bannisse l'amiante. En ce qui a trait à sa composition, le Comité est formé de trois membres de la région d'Asbestos et de six membres de la région de Thetford Mines. Ils se réunissent le deuxième vendredi de chaque mois en alternant une rencontre à Asbestos et deux à Thetford Mines.

1984

Lettre du coordonnateur des Fêtes de l'Amiante au ministre du développement régional, 16 mai 1984



les fêtes de l'amiante inc.

Téléphone: (418) 335-5858 — 81, Notre-Dame sud, Case Postale 877, Thetford-Mines, Qué., G6G 5V3

Thetford-Mines, le 16 mai 1984.

Monsieur François Gendron, Ministre délégué
à l'Aménagement et au Développement régional,
885 Est, Grande-Allée,
Édifice J, Rez-de-chaussée,
Québec, Québec
G1A 1A2

Monsieur le Ministre délégué,

Le Conseil d'administration des **Fêtes de l'Amiante Inc.** a le plaisir de vous soumettre le projet préliminaire de la **Maison de l'Amiante,** pour l'érection de laquelle il sollicite une aide financière substantielle de votre **Ministère.**

Lors d'une rencontre tenue en nos bureaux, le 19 avril dernier, Monsieur **Yves Beaumier,** député de Nicolet, exprimait son intérêt pour le projet et nous invitait à vous adresser une demande officielle de subvention.

Outre la description des données essentielles du projet, le présent document vous expose la nature de notre organisme, ses perspectives de développement et le rôle prépondérant que pourraient tenir **l'Office de Planification et de Développement du Québec** et le **Ministère de l'Énergie et des Ressources** dans notre effort de renforcement de l'économie régionale.

Notre conception de la **Maison de l'Amiante** allie, en effet, la réponse aux besoins immédiats de notre organisme à la promotion des ressources culturelles, industrielles et touristiques de la grande région de **l'Amiante.**

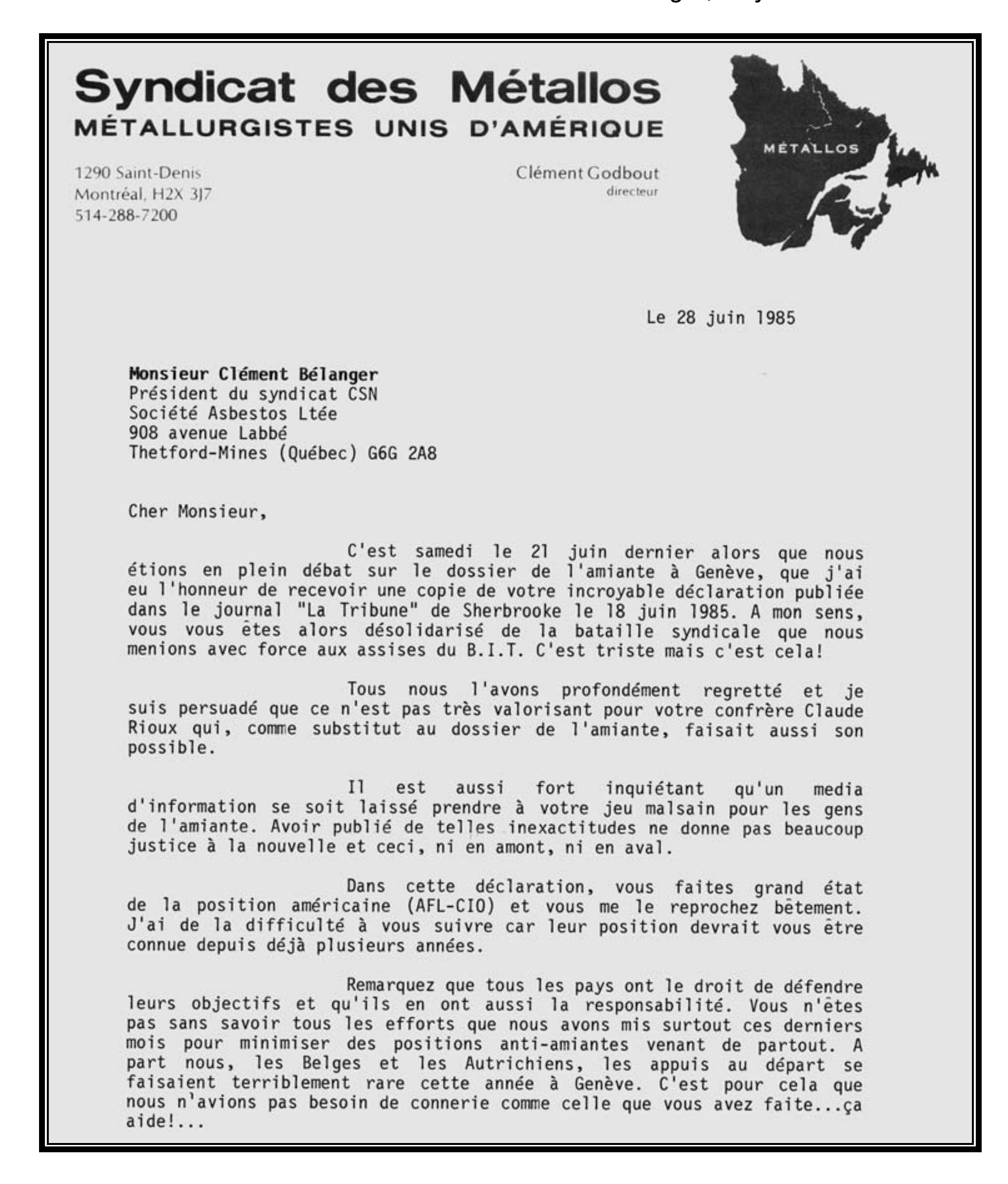
Nous avons voulu la **Maison de l'Amiante** témoin de la créativité de notre population, témoin de l'avenir de notre ressource naturelle, symbole de notre fierté collective.

Source : Fonds Fêtes de l'amiante

Animées d'une volonté de rayonnement permanent dans le milieu thetfordois, les *Fêtes de l'Amiante* caresse, au milieu des années 1980, le projet d'implanter une Maison de l'Amiante. En plus d'assurer le développement et la promotion de l'industrie touristique dans la région de Thetford Mines, essentiellement, ce projet doit, mettre l'accent sur la production de l'amiante. De fait, l'objectif est dans faire un « endroit de service pour accueillir le visiteur, pour recevoir des clients intéressés aux produits de l'amiante et / ou pour tenir des conférences, des colloques et des sessions d'études ». Au niveau de sa conception, l'organisme souhaite, en plus d'utiliser des produits comme matériaux de construction et de revêtement, intégrer certains produits en permanence à l'intérieur de murs et de montres d'exposition.

1985

Lettre de Clément Godbout à Clément Bélanger, 28 juin 1985



Syndicat des Métallos
MÉTALLURGISTES UNIS D'AMÉRIQUE

1290 Saint-Denis
Montréal, H2X 3J7
514-288-7200

Clément Godbout
directeur

Le 28 juin 1985

Monsieur Clément Bélanger
Président du syndicat CSN
Société Asbestos Ltée
908 avenue Labbé
Thetford-Mines (Québec) G6G 2A8

Cher Monsieur,

C'est samedi le 21 juin dernier alors que nous étions en plein débat sur le dossier de l'amiante à Genève, que j'ai eu l'honneur de recevoir une copie de votre incroyable déclaration publiée dans le journal "La Tribune" de Sherbrooke le 18 juin 1985. A mon sens, vous vous êtes alors désolidarisé de la bataille syndicale que nous menions avec force aux assises du B.I.T. C'est triste mais c'est cela!

Tous nous l'avons profondément regretté et je suis persuadé que ce n'est pas très valorisant pour votre confrère Claude Rioux qui, comme substitut au dossier de l'amiante, faisait aussi son possible.

Il est aussi fort inquiétant qu'un media d'information se soit laissé prendre à votre jeu malsain pour les gens de l'amiante. Avoir publié de telles inexactitudes ne donne pas beaucoup justice à la nouvelle et ceci, ni en amont, ni en aval.

Dans cette déclaration, vous faites grand état de la position américaine (AFL-CIO) et vous me le reprochez bêtement. J'ai de la difficulté à vous suivre car leur position devrait vous être connue depuis déjà plusieurs années.

Remarquez que tous les pays ont le droit de défendre leurs objectifs et qu'ils en ont aussi la responsabilité. Vous n'êtes pas sans savoir tous les efforts que nous avons mis surtout ces derniers mois pour minimiser des positions anti-amiantes venant de partout. A part nous, les Belges et les Autrichiens, les appuis au départ se faisaient terriblement rare cette année à Genève. C'est pour cela que nous n'avions pas besoin de connerie comme celle que vous avez faite...ça aide!...

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Lors de la 71e session des assises du *Bureau international du Travail* (BIT) qui se déroule du 7 au 27 juin 1985, les délégués adoptent des recommandations visant l'adoption d'une convention internationale sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante. Cette nouvelle qui est accueillie comme un baume dans la région est dû, selon plusieurs observateurs, à la belle concertation entre les différents intervenants canadiens et québécois présents à Genève. Seule ombre au tableau, la chicane qui éclate entre les représentants syndicaux après la violente sortie du président du *Syndicat des employés à l'heure de la Société Asbestos Ltée (CSN),* Clément Bélanger, accusant les *Métallos* d'être affiliés à une centrale syndicale, l'*American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations*, qui prône encore le bannissement total de l'amiante. De retour d'Europe, le directeur des *Métallos*, Clément Godbout, qualifie les propos tenus par son homologue « d'épouvantables et truffés de faussetés » puisque son organisation syndicale est affiliée au *Congrès des travailleurs canadiens* et non pas à l'AFL-CIO.

1986

Déclaration de société en commandite, 18 juin 1986

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE FRONTENAC

DÉCLARATION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Déclaration de société en commandite déposée en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (S.R.Q. 1964, c. 272, telle qu'elle est modifiée).

Nous, soussignés,

CHRYSOTILE LAB INC. - LAB CHRYSOTILE INC., compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec), dont le siège social est situé dans la ville de Thetford-Mines, province de Québec, Canada

COMMANDITÉ

SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE - ASBESTOS CORPORATION LIMITED, société légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, dont le siège social est situé dans la ville de Thetford-Mines, province de Québec, Canada

COMMANDITAIRE

LES MINES D'AMIANTE BELL, LTÉE - BELL ASBESTOS MINES, LTD., compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec), dont le siège social est situé dans la ville de Thetford-Mines, province de Québec, Canada

COMMANDITAIRE

LES MINES CAMCHIB INC. - CAMCHIB MINES INC., compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec), dont le siège social est situé dans la ville de Montréal, province de Québec, Canada

COMMANDITAIRE

LAC D'AMIANTE DU CANADA LTÉE - LAKE ASBESTOS OF CANADA LTD., compagnie légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, dont le siège social est situé dans la ville de Black Lake, province de Québec, Canada

COMMANDITAIRE

déclarons que nous formons une société en commandite sous la raison sociale «LAB, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE» en français et «LAB AND COMPANY, LIMITED» en anglais afin d'exploiter une entreprise d'exploitation minière de l'amiante.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Suite à la baisse de la demande mondiale, l'État décide d'effectuer, en collaboration avec la compagnie *Lac d'Amiante du Québec*, un regroupement minier ayant pour nom *LAB Société en Commandite*, dont le siège social est situé au quartier Mitchell, à Thetford Mines. Ce nouveau groupe est constitué, en plus de la compagnie *Lac d'Amiante du Québec*, de la *Société Asbestos Limitée* et des *Mines d'Amiante Bell Limitée*. Le président et directeur général de *Lac d'Amiante*, Jean Dupéré, prend la tête de cette nouvelle société minière qui commence ses opérations le 1er juillet 1986 et qui doit les terminer, selon l'entente conclue, le 31 décembre 2050. Le choix du nom correspond à la première lettre des trois compagnies minières réunies et il est court et facile à retenir pour les 50 ou 60 pays avec lesquels la Société fait des affaires. Le 5 août 2007, ayant fait cession de ses biens, la Société en commandite est dissoute.

1987

Communiqué de la CSN, 11 juin 1987


COMMUNIQUÉ

CSN

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

LA POPULATION DE THETFORD-MINES EN ACCORD AVEC LES GRANDES POSITIONS DES SYNDICATS DE L'AMIANTE CSN

Un sondage commandé par la CSN et réalisé par la firme SORECOM les 12 et 13 mai derniers auprès de 350 personnes habitant Thetford, Black Lake et Robertsonville confirme que les très nombreuses consultations menées auprès de nos syndiqués pour résoudre la crise du travail que traverse la région ont abouti à des pistes de solutions qui semblent répondre aux attentes de la population. Qu'on en juge.

Liste d'ancienneté, réduction du travail et pré-retraite

Depuis septembre dernier les Syndicats de l'amiante CSN, on le sait, se battent devant le tribunal du Travail pour obtenir une liste d'ancienneté unique pour les employés des mines d'amiante regroupées au sein de LAB Chrysolite. Interrogés à ce sujet, 50% des répondants admettent qu'il serait normal que lesdites listes d'ancienneté soient combinées (32% s'opposent à cette mesure et 18% disent ne pas avoir d'opinion).

Quelque 49% des personnes avancent même qu'il s'agit là d'une solution "juste" même si "coûteuse" (27% des répondants). Et si 30% affirment que la liste d'ancienneté unique est "injuste", il est intéressant de noter que 38% des interviewés n'hésitent pas à avancer qu'il s'agirait là d'une solution

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Suite à la fusion des compagnies minières pour former *LAB Chrysotile*, les syndicats de l'amiante CSN réclament une formule d'ancienneté globale. Celle-ci se résume ainsi, « en cas de mise à pied, le plus jeune des employés, peu importe l'unité où il se trouve, est celui qui est mis à pied. Dans le cas de promotion, rétrogradation ou transfert, l'affichage est fait dans toutes les unités, c'est le mineur qui a le plus d'ancienneté de compagnie (toutes unités confondues) qui est celui choisi ». De leur côté, les syndicats Métallos de la Bell et de Lac d'amiante sont contre le projet qui entraînerait la mise à pied de 200 de leurs membres au profit de travailleurs affiliés à la CSN. Le Tribunal du Travail tranche finalement en février 1988, après plusieurs mois de représentation, pour le maintien d'unités d'accréditation distinctes sur chaque site. Il est à noter toutefois que le juge recommande une seule accréditation syndicale pour tous les cols blancs.

1988

Statuts et règlements du Syndicat des salariés de Roto-SNA (CSD), 1988

CHAPITRE I

ARTICLE 1. NOM

Un syndicat de travailleurs au sens du Code du travail est constitué sous le nom de **Syndicat des salariés de Roto SNA (CSD)**.

ARTICLE 2. JURIDICTION

La juridiction du Syndicat s'étend à tous les salariés au sens du Code du travail.

ARTICLE 3. SIEGE SOCIAL

Le siège social du Syndicat est situé à St-Georges de Beauce.

ARTICLE 4. OBJECTIFS DU SYNDICAT

Le Syndicat a pour objectifs l'étude, la sauvegarde et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres, la revendication des droits essentiels à leur reconnaissance pleine et entière dans la société par tous les moyens conformes à la justice et à l'honneur.

ARTICLE 5. MOYENS

Le Syndicat se propose d'atteindre ce but par les moyens suivants:

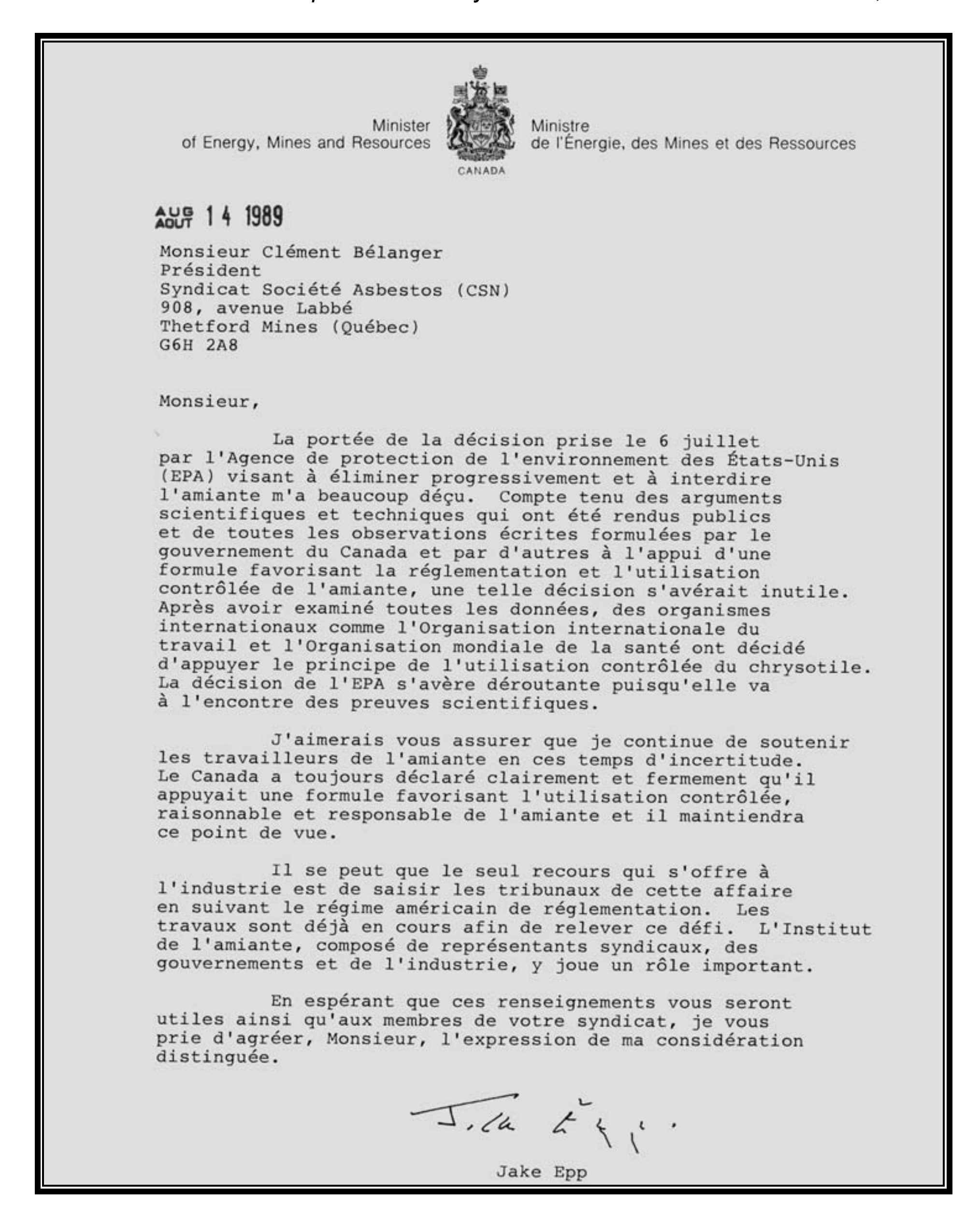
- Négocier, conclure et appliquer des conventions collectives.
- Favoriser l'acquisition par ses membres d'une meilleure compétence professionnelle.

Source : Fonds Syndicat des salariés de Roto-SNA (CSD)

Dans le but de maximiser le nombre d'emplois dans le secteur de l'amiante, la *Société nationale de l'amiante* crée ou se porte acquéreur d'usines de fabrication de produits à base de fibre d'amiante. On retrouve ainsi *Lupel-SNA Inc.,* située à Cap-de-la-Madeleine, qui manufacture des endos en papier d'amiante, *Atlas Turner Inc*., située à Montréal, qui fabrique des tuyaux en amiante-ciment surtout destinés aux réseaux d'aqueduc et de drainage, *Distex-SNA Inc*. qui fabrique des pièces de freins à disque, *Filaq-SNA Inc*. qui produit des fils et des textiles d'amiante et *Roto-SNA Inc*., située à Thetford Mines, qui usine des rotors d'automobile et de camion. La S.N.A. s'implique également dans le secteur de la transformation des résidus d'amiante en faisant construire trois usines : une de traitement thermique des résidus, une pour la production de sels de magnésium à partir des résidus d'amiante et une pour la fabrication de laine de roche.

1989

Lettre du ministre des Mines au président du syndicat des travailleurs de la S.A.L., 14 août 1989



Minister
of Energy, Mines and Resources

CANADA

Ministre
de l'Énergie, des Mines et des Ressources

AUG AOUT 14 1989

Monsieur Clément Bélanger
Président
Syndicat Société Asbestos (CSN)
908, avenue Labbé
Thetford Mines (Québec)
G6H 2A8

Monsieur,

La portée de la décision prise le 6 juillet par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) visant à éliminer progressivement et à interdire l'amiante m'a beaucoup déçu. Compte tenu des arguments scientifiques et techniques qui ont été rendus publics et de toutes les observations écrites formulées par le gouvernement du Canada et par d'autres à l'appui d'une formule favorisant la réglementation et l'utilisation contrôlée de l'amiante, une telle décision s'avérait inutile. Après avoir examiné toutes les données, des organismes internationaux comme l'Organisation internationale du travail et l'Organisation mondiale de la santé ont décidé d'appuyer le principe de l'utilisation contrôlée du chrysotile. La décision de l'EPA s'avère déroutante puisqu'elle va à l'encontre des preuves scientifiques.

J'aimerais vous assurer que je continue de soutenir les travailleurs de l'amiante en ces temps d'incertitude. Le Canada a toujours déclaré clairement et fermement qu'il appuyait une formule favorisant l'utilisation contrôlée, raisonnable et responsable de l'amiante et il maintiendra ce point de vue.

Il se peut que le seul recours qui s'offre à l'industrie est de saisir les tribunaux de cette affaire en suivant le régime américain de réglementation. Les travaux sont déjà en cours afin de relever ce défi. L'Institut de l'amiante, composé de représentants syndicaux, des gouvernements et de l'industrie, y joue un rôle important.

En espérant que ces renseignements vous seront utiles ainsi qu'aux membres de votre syndicat, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jake Epp

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Le 6 juillet 1989, l'*Agence américaine de protection de l'environnement* annonce sa décision finale d'éliminer progressivement presque tous les produits contenant de l'amiante aux États-unis. C'est la première fois que l'Agence use de l'autorité qui lui est conférée, par l'article 6 de la Loi de contrôle des substances toxiques, pour bannir une substance dangereuse. La décision est évidemment très mal acceptée par l'industrie minière et les syndicats de la région qui clament, preuves à l'appui, qu'utiliser de façon sécuritaire, le chrysotile n'est pas plus dangereux que les produits de substitution proposés par l'EPA. Toutefois, en 1991, la Cour d'Appel américaine renverse la réglementation de 1989 car elle juge « qu'il ne semble pas y avoir de preuves suffisantes quant à l'impact sur la santé dû à la présence d'amiante dans les édifices ».

1990

Lettre du syndicat des travailleurs de la mine British Canadian au maire de Thetford Mines, 26 mai 1990

Thetford Mines, le 26 mai 1990

Monsieur le maire et Messieurs les échevins
VILLE DE THETFORD MINES

Messieurs,

Par la présente nous voulons vous faire part, moi et cinq compagnons de travail, d'un projet que nous avons institué et sur lequel nous travaillons présentement.

En effet, dans le but de promouvoir le marcher de l'amiante, nous avons organisé un échange culturel avec six travailleurs de la Belgique, du 3 au 12 juin 1990.

Lors de cet échange, nous leur ferons connaître notre région avec l'aide de Touriste Amiante; entre autres nous visiterons une des mines de Lab Chrysotile Inc. ainsi que le musée minéralogique. Pour clôturer cet évènement, nous aurons une journée de golf suivie d'un cocktail et d'un brunch au Mont Adstock (date non confirmée). Lors de cette journée, nous tenons à souligner que nous invitons cordialement Monsieur le maire ou son représentant à se joindre à nous.

Nous croyons fortement que cet échange permettra d'améliorer l'image de l'amiante et par conséquent d'en favoriser la vente. Cependant, le budget dont nous disposons présentement à cet effet est malheureusement insuffisant. C'est pourquoi nous aimerions que vous puissiez nous accorder votre aide financière, afin de pouvoir réaliser ce projet, lequel a pour but important: la promotion de l'amiante.

Nous vous serions reconnaissant de nous faire part de votre réponse dans les plus brefs délais.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette demande et dans l'espoir d'une réponse favorable, veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Charles Lacroix
Charles Lacroix
Coordonnateur du projet

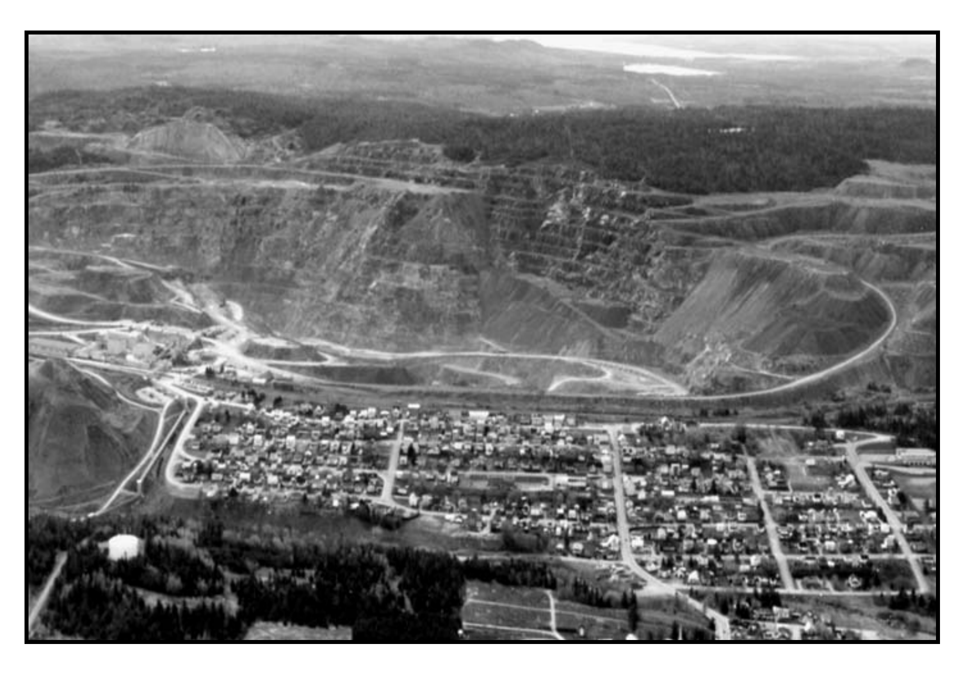
Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Au début des années 1990, un échange intersyndical est effectué entre des membres du *Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc*. et des représentants de la *Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique* impliqués dans des industries de transformation de l'amiante. Des Belges visitent la région en 1990 et des travailleurs de la région se rendent en Belgique en 1992. Au cours de leur visite, les syndiqués participent à des colloques sur des questions d'intérêt commun comme l'utilisation sécuritaire de l'amiante, les conditions de travail dans l'amiante, les modalités de recyclage et de diversification industrielle. Le but recherché par cet échange est « de permettre aux syndicats de chacun des pays de mieux saisir les problématiques communes que connaissent les travailleurs de l'amiante afin de pouvoir mieux solutionner des problèmes tels que les conditions particulières d'hygiène de sécurité et les besoins de restructuration industrielle ».

1991 - 2000



Conférence de presse de Gilles Duceppe à la mine Lac d'amiante
à Black Lake en 1998
Source : Fonds André Laliberté



Vue aérienne du puits de l'ancienne mine British Canadian à Black Lake en 1998
Source : Collection régionale (Donateur: Réal Guay)

1991

Communiqué de la CSN, 24 octobre 1991



Le 24 octobre 1991

AUX SECRETAIRES DES SYNDICATS AFFILIES
S.V.P. TRANSMETTRE A VOTRE COMITE EXECUTIF, A VOS MEMBRES ET A TOUTE PERSONNE QUE LE SUJET PEUT INTERESSER

OBJET: REVENDICATION POUR UNE AUTOROUTE

Bonjour,

Le Comité exécutif de votre Conseil central recevait récemment de la Chambre de Commerce Régionale de l'Amiante une invitation à participer à une rencontre le 17 octobre 1991 ayant pour thème le dossier de l'autoroute.

L'un des mandats prioritaires de votre Comité exécutif étant de représenter le Conseil central dans les organisations régionales où se développent des champs communs de réflexions, de revendications et d'actions sur l'emploi et le développement régional et de jouer davantage son rôle d'intervenant politique à ce niveau, Lyne Lachance (présidente), Nathalie Fortier (trésorière) et Marco Gauthier (vice-président) étaient donc présents.

Après avoir procédé à l'étude des données et informations qui ont été fournies à cette occasion, les membres du Comité exécutif convenaient d'appuyer les démarches du Comité routier de la Chambre de Commerce Régionale de l'Amiante auprès du Gouvernement du Québec pour obtenir la construction de l'autoroute 65 servant à relier directement la région de l'Amiante à l'autoroute transcanadienne (# 20).

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Au début de la décennie 1990, un large consensus se crée dans la région pour demander au gouvernement que l'autoroute reliant la région à la transcanadienne tel que prévu par le ministère des Transports en janvier 1971, soit mise en chantier. Parmi les raisons mentionnées, notons l'attraction de nouvelles industries, le développement du tourisme ou encore, l'augmentation du nombre de consommateurs. Pour l'industrie de l'amiante qui expédie beaucoup par camions, la construction de l'autoroute de L'Amiante permettrait de diminuer ses coûts de transport de 6 à 8% en plus de faciliter l'accessibilité aux marchés du centre du Canada et du nord-est des États-unis. Malheureusement, jugeant le projet non justifié du point de vue économique suite à une étude, le gouvernement annule le projet.

1992

Communiqué de la société minière Mazarin, septembre 1992



Septembre 1992

ACHATS D'ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE PAR MAZARIN

SOMMAIRE

1. TRANSACTION

Achat par Mazarin des actifs de la Société Nationale de l'Amiante (SNA) suivants:

. 100% des actions de Mines d'Amiante Bell (Bell)
. 100% des actions d'Atlas Turner inc.. (Atlas)
. 54.6% des actions de Société Asbestos Ltée (SAL)
. Mazarin a aussi acheté la dette de 133 M$ due par ces compagnies à la SNA.

2. PRIX D'ACHAT

34,3 M$ dont 2 M$ payés comptant à la clôture de la transaction. Balance de prix de vente de 32,3 M$.

2 M$ comptant payés grâce à l'émission de débentures convertibles du même montant auprès du Groupe Amiante 2000 regroupant des gens d'affaires de Thetford Mines, de Québec et de la presque totalité des dirigeants et des administrateurs de Mazarin.

3. CONDITIONS DES DÉBENTURES

Échéance de cinq ans (30 novembre 1997), rachetables par les détenteurs jusqu'à un maximum de 20 % par année.

Émission de bons de souscription ajoutés aux débentures.

Dilution si les débentures sont converties et les bons de souscription exercés durant les cinq prochaines années. 5 526 800 actions = 20 % du capital-actions émis.

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Le 5 septembre 1992, le gouvernement libéral du Québec cède, par le biais de la *Société nationale de l'amiante* et de sa filiale *Mines SNA inc.*, toutes ses actions de *Les Mines d'amiante Bell Ltée* et d'*Atlas Turner inc.* et 1 550 010 actions ordinaires de la *Société Asbestos Ltée* (54,6% des actions) à la *Société d'Exploration Minière Mazarin Inc.* pour la somme de 34,3 millions. Suite à cette vente, Jean Dupéré, actionnaire majoritaire de *Lac d'amiante* qui contrôle la Société en commandite *LAB Chrysotile*, soutient que la SNA n'a pas respecté ses engagements à son égard en ne lui offrant pas d'exercer son droit de préemption d'achat de ses deux mines prévu, selon lui, par la convention régissant la Société en commandite. Dans ces conditions, il réclame 1 million en dommages-intérêts et s'adresse à la Cour supérieure pour demander le démantèlement de la Société en commandite. Finalement, après de longues négociations, une entente intervient entre les deux actionnaires en juin 1995.

1993

Entente de visibilité entre les Fêtes de l'Amiante et Lab Chrysotile, 27 mai 1993

PROPOSITION DE VISIBILITE 1993

LES FETES DE L'AMIANTE INC. 81, Notre-Dame Sud, C.P. 532 Thetford Mines, Qc. G6G 5T6. Représenté par: **Monsieur Serge Hémond**

ET

LAB CHRYSOTILE 835, Mooney, C.P. 459, Thetford Mines, Qc. G6G 5T5. Représenté par: **Monsieur Jean Dupéré**

1- SONT LES RESPONSABILITES DES FETES DE L'AMIANTE:

1.1 Installer une publicité (nom sur la plaque de granite à l'entrée d'une des salles d'exposition) de la compagnie **Lab Chrysotile** lors de l'exposition d'art du 2 au 19 juillet 1993 au Centre Mario-Gosselin.

En 1992, au-delà de 10,000 personnes se sont déplacées pour venir visiter l'exposition. **Lab Chrysotile** obtiendra une visibilité auprès de ces visiteurs. Une demie salle d'exposition sur cinq vous sera donc attitrée. Nous attendons plus de monde en 1993 puisque notre événement est maintenant plus connu par la population.

1.2 Accorder une quantité suffisante de passes V.I.P. à la compagnie **Lab Chrysotile,** ceci donnant accès à la maison d'accueil Bonneville.

Permettre aux représentants de **Lab Chrysotile** de rencontrer les gens du C.A. des Fêtes de l'Amiante, les organisateurs de l'exposition ainsi que des gens d'affaires de la MRC de l'Amiante.

1.3 Imprimer le logo de **Lab Chrysotile** sur la publicité achetée dans les journaux concernant l'exposition d'art.

Nous investissons au total 7000 $ en publicité dans Le Journal de Québec, La Tribune de Sherbrooke, Le Courrier Frontenac, La Nouvelle de Victo et Beauce Nouvelle. 3500 $ de ce montant est consacré aux arts.

Source : Fonds Fêtes de l'Amiante

Outre leur rôle économique, les compagnies minières présentes à un moment ou un autre dans la région jouent aussi un rôle social important. Comme principales industries, elles sont appelées à soutenir financièrement divers projets et événements. C'est ainsi que dans le domaine sportif elles épongent le déficit de 16 000$ du club de base-ball les *Mineurs* en 1954, versent la somme de 127 500$ en 1963 pour financer la construction de l'aréna de Thetford Mines, et financent largement les Jeux du Québec de 1980 qui se déroulent dans la capitale de l'amiante. Au niveau social, elles souscrivent à l'*Oeuvre de la Croix lumineuse* en 1952 (la *Johnson's Company* donne 1 410$ et la *Bell Asbestos* 1 000$) et participent à la réalisation du Centre culturel de Black Lake en 1967. Finalement, plus près de nous, la compagnie *LAB Chrysotile* soutient financièrement le *Musée minéralogique et minier*, la *Fondation du Centre hospitalier de la région de L'Amiante*, le *Festival de la Relève* et les *Fêtes de l'Amiante*.

1994

Projet d'entente relativement à l'excédent du régime de retraite de la S.A.L., 28 juin 1994

Projet d'entente relativement à l'excédent d'actif du régime de retraite contributif des salariés horaires de la SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE

1. Le régime de retraite contributif des salariés horaires de la Société Asbestos Limitée, lequel régime a été enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec sous le numéro 23606, a été terminé totalement le 30 juin 1986.

2. L'excédent d'actif de ce régime, en date du 30 juin 1986, s'élève à 1 606 482$. Ce montant d'excédent d'actif a été établi en soustrayant de la valeur marchande de la caisse le passif établi selon la base recommandée par l'Institut canadien des actuaires pour l'ensemble des participants et bénéficiaires au 30 juin 1986.

3. Cet excédent d'actif sera attribué à Société Asbestos Limitée.

4. Le nombre de participants et de bénéficiaires visés par la terminaison du régime est de 814.

5. La valeur totale des droits de l'ensemble des participants et bénéficiaires à la terminaison du régime établie selon la base recommandée par l'Institut canadien des actuaires est de 2 707 087$.

6. Le présent projet d'entente constitue le projet d'entente prévu par l'article 230.2 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, L.R.Q. c. R-15.1.

Ce 28 juin 1994.

SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE,

par: Marcel DeRouin

Marcel DeRouin

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN inc.

À partir de 1988, les officiers des *Métallos*, section locale 7649, travaillent sur le dossier de la récupération d'une partie des surplus de leur régime de retraite. Après de longues négociations avec la compagnie américaine *ASARCO*, les deux parties s'entendent en 1996 avec le résultat que les 965 ex-travailleurs de la mine *Lac d'Amiante du Québec* se partagent un montant de 22 millions. Parallèlement à leurs démarches, leurs confrères du *Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN inc*. commencent des négociations en vue de contester le transfert de leur surplus de régime de retraite à la compagnie *LAB Chrysotile*. Dans leur cas, une entente est signée avec la *Société Asbestos Limitée* le 5 juillet 2005 ce qui permet aux 1 800 retraités et travailleurs de la S.A.L. de toucher 75% des 3,2 millions du régime de retraite.

1995

Communiqué du Comité Beauce Amiante Magnola, 1995

Comité Beauce Amiante Magnola

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

PROJET: COBAM SOLLICITE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

(Tring-Jonction, le 21 décembre 1995) - Suite aux révélations des rencontres tenues le 21 novembre et le 12 décembre avec les dirigeants de Magnola et par d'autres informations, COBAM (Comité Beauce-Amiante) est unanime à prétendre que la possibilité de voir établir l'usine de Magnésium (Projet Magnola) au site Carey de Tring-Jonction est précaire.

Les membres réunis en assemblée spéciale hier soir ont demandé formellement à un des leur, Monsieur Jean-Guy Paré, Député du Parti Québécois de Lotbinière et Délégué régional, de sensibiliser le Gouvernement du Québec pour intervenir auprès des syndicats de Magnola afin que l'implantation se réalise sur le site de la mine Carey.

Rappelons que depuis plus de dix (10) ans, les deux paliers de gouvernement ont toujours soutenu dans le développement la région Beauce-Amiante pour l'implantation d'une usine de Magnésium. De plus, le milieu a investi considérablement en énergie et en argent assurant un partenariat.

Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec prenne position en faveur du site Carey car l'on sait que ce projet fut initié dans notre région.

- 30 -

Source: Comité Beauce Amiante Magnola

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Au printemps 1995, le journal *La Presse* annonce que la compagnie *Noranda inc.* prévoit construire une usine de 525 millions de dollars sur le site désaffecté de la mine Carey pour convertir en magnésium les résidus d'amiante de la région de Thetford Mines. Avec un marché de l'amiante moribond, cette nouvelle est inespérée puisqu'elle entraînerait la création de 375 emplois. Toutefois, la compagnie *JM Asbestos* rentre à son tour dans la danse et propose un site dans la région de Shipton. Devant cette concurrence, les intervenants économiques et politiques des régions de la Beauce et de L'Amiante décident de mettre sur pied un comité formé des représentants des deux régions (*Comité Beauce Amiante Magnola*). Malencontreusement, la compagnie *Noranda inc,* après délibération, choisit le site d'Asbestos qui possèdent une superficie deux fois plus étendue, une plus grande capacité d'approvisionnement en résidus et de meilleurs tarifs en électricité.

1996

Lettre du syndicat des travailleurs de la S.A.L. au Premier ministre Lucien Bouchard, 12 juillet 1996

Thetford Mines, le 12 juillet 1996

Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre
885, Grande Allée Est
Edifice J, 3ième étage
Québec (Qué.)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons appris avec stupéfaction la décision du gouvernement français de bannir l'utilisation de l'amiante à compter du 1er janvier 1997.

Vous savez que cette industrie génère régionalement 1500 emplois directs et engendre des retombées économiques de l'ordre de 100 millions de dollars dont en bénéficie chacun des paliers de gouvernement.

Il est urgent d'avoir une concertation de tous les milieux et nous requérons votre implication afin de faire le lobbying et les représentations nécessaires pour permettre aux mandataires de l'industrie et des travailleurs la possibilité de démontrer au gouvernement français que l'utilisation sécuritaire de l'amiante est possible et reconnue entre autre par le Bureau International du Travail.

Nous n'envisageons rien d'autre qu'une reconsidération de la position française et votre implication immédiate au dossier sera nécessaire et bénéfique pour tous.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre nos salutations distinguées.

André Laliberté, président
Syndicat des Travailleurs horaires de l'amiante (CSN)
Suzanne Côté, présidente
Syndicat des Salariés Cléricaux et Techniques de l'Amiante (CSN)
André Breton, président
Syndicat des Constables Spéciaux de la Société Asbestos

Source : Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

À l'instar de l'Allemagne en 1989 et de l'Italie en 1992, la France annonce en juillet 1996 son intention de bannir la fabrication, l'importation et la mise en vente de produits contenant de l'amiante et ce, à partir de janvier 1997. Cette décision découle des pressions exercées par les groupes écologiques et les poursuites intentées par le groupe anti-amiante *Ban Asbestos* contre des ministres et des industriels français. Pour éviter que la décision prise par nos « cousins » crée un effet domino en Europe, l'industrie minière se dote d'un plan d'action dont les principaux objectifs sont d'informer les pays clients sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante, chrysotile, d'en faire la promotion et de développer une plus grande concertation des intervenants.

1997

Lettre de LAB Chrysotile à ses employés de la mine British Canadian, 27 août 1997



COURRIER RECOMMANDÉ

Le 27 août 1997

OBJET : Avis de cessation d'emploi
Employés horaires

Monsieur,

Le ministre du Travail a été avisé le 27 juin 1997 que, pour des raisons d'ordre économique, la compagnie était dans l'obligation de suspendre, pour une période excédant six (6) mois, l'exploitation du complexe minier connu sous le nom de «Opérations B.C.».

Cette décision entraînera la mise à pied d'employés appartenant à votre unité d'accréditation, le ou vers le 1er novembre 1997.

À moins que l'application des mécanismes de supplantation prévus à votre convention collective vous permette selon les circonstances de conserver un poste de travail, vous serez personnellement affecté par cette décision et mis à pied le ou vers le 1er novembre 1997.

Cet avis constitue donc l'avis requis en vertu de l'article 82 de la Loi sur les normes du travail.

La compagnie étudie cependant une série de mesures destinées à atténuer l'impact de cette décision pour le personnel visé. Sujet à la conclusion d'une entente globale avec le syndicat, ces mesures pourraient dans certains cas décaler la date effective de votre mise à pied d'une période équivalente au nombre de semaines de vacances auxquelles vous aurez droit au 1er novembre 1997. Dans un tel cas, cet avis garderait néanmoins tout son effet et constituerait de toute façon l'avis requis en vertu de l'article 82 de la Loi sur les normes du travail.

Bien à vous,

T. Cole[signature]

TC/pr

Thomas Coleman
Vice-président aux
Opérations Black Lake / B.C.

LAB Chrysotile, Inc.,
835, rue Mooney, C.P. 459, Thetford Mines (QC) Canada G6G 5T5 (418) 338-7500, Télex: 05-833586 (LABCO THTM), Câble: LABCO Télécopieur: (418) 338-9521

Source : Fonds André Laliberté

En opération depuis 1890, la mine British Canadian, située à Black Lake, ferme ses portes le 1er novembre 1997, causant la mise à pied de 300 travailleurs. Parmi les raisons justifiant cette fermeture, il y a la baisse de la demande d'amiante sur le marché mondial et, selon le président de l'époque Jean Dupéré, « l'impossibilité de produire des fibres à coûts concurrentiels à la division B.C. ». Pour essayer de minimiser les effets négatifs pour les travailleurs, le syndicat met sur pied en mai 1997 un comité de reclassement qui veille à aider ses membres à trouver un nouvel emploi ou à effectuer un retour à l'école. La compagnie *LAB Chrysotile* s'engage de son côté à donner priorité aux mineurs de la B.C. lors de l'embauche de travailleurs à ses opérations Bell et Lac d'amiante.

1998

Lettre de Gilles Duceppe au maire de Black Lake, 27 mai 1998



CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

OTTAWA, le 27 mai 1998

Monsieur Normand Fortier, maire
350, rue St-Hubert, C.P. 310
Black Lake (Québec)
G6B 1R5

Monsieur,

Vous le savez sans doute, depuis plusieurs mois, tant sur le plan national qu'international, la question de l'utilisation de l'amiante chrysotile suscite de nombreuses interrogations. Ce dossier tient à cœur à tous les députés et députées du Bloc Québécois.

C'est pourquoi nous avons invité une quinzaine de diplomates et représentants de pays étrangers, en poste à Ottawa, à une visite de votre région, le ~~jeudi~~ mardi 2 juin prochain. En collaboration avec des intervenants de l'industrie de l'amiante de votre région, ces diplomates pourront visiter certaines installations et être sensibilisés aux nouvelles réalités liées à l'utilisation sécuritaire de l'amiante.

Nous croyons fermement que cette journée d'information ne serait pas complète sans une encontre avec vous, décideurs locaux, qui composez jour après jour avec cette industrie.

Vous êtes donc convié à une rencontre informelle en compagnie de ces diplomates étrangers, le ~~jeudi~~ mardi 2 juin entre 16 h 30 et 18h 30, au Club Le relais (100, rue Mooney, Thetford Mines). Nous comptons sur votre présence en grand nombre. L'objectif est de veiller à ce que ces derniers puissent transmettre à leur gouvernement toute l'information pertinente et à jour à l'égard de cet important dossier.

Nous vous saurions gré de confirmer votre présence en communiquant avec le bureau de Benoît Sauvageau, député de Repentigny, au (613) 992-5257.

En espérant pouvoir vous compter parmi nous, recevez, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

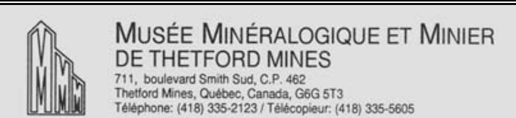
Gilles Duceppe

Source : Collection régionale

Dans le but de sensibiliser les pays étrangers face à l'utilisation sécuritaire de l'amiante, le chef du *Bloc Québécois* visitent Thetford Mines le 2 juin 1998 en compagnie d'une délégation de diplomates provenant de 13 pays des quatre coins du globe. Au cours de ce périple, ces derniers rencontrent divers experts qui tour à tour brossent un portrait de l'exploitation et de l'utilisation faites aujourd'hui de l'or blanc. Ils visitent aussi les installations de la mine Lac d'amiante et assistent à une séance de dynamitage. Suite à leur passage dans la région, certains diplomates se sentent davantage sécurisés. L'ambassadeur de Tunisie déclare que « l'utilisation de la fibre chrysotile […] est moins dangereuse, ce qui nous rassure ».

1999

Invitation du Musée aux événements soulignant le 50e anniversaire de la grève de 1949, 26 janvier 1999



MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER
DE THETFORD MINES
711, boulevard Smith Sud, C.P. 462
Thetford Mines, Québec, Canada, G6G 5T3
Téléphone: (418) 335-2123 / Télécopieur: (418) 335-5605

Le 26 janvier 1999

Objet : Invitation pour le jeudi 11 février (13h30)

Monsieur,

Sous le thème *La Grève de l'amiante dans la région de Thetford Mines; plus de souvenirs à partager...!*, le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines s'apprête à offrir une programmation d'activités fort diversifiées. La Société des archives historiques de la région de L'Amiante est largement associée au projet.

Monsieur Fernand Huot, préfet de la MRC de L'Amiante, qui a fait carrière à la Société Asbestos Ltée (King, King Beaver) pendant plus de 41 ans (8 mars 1939 au 13 juin 1980), a accepté la présidence d'honneur des activités dont l'objectif vise à commémorer le 50e anniversaire de la grève de l'amiante.

Pour les auteurs du volume La Grève de l'amiante, *«la grève de l'amiante est plus que le souvenir d'événements dont ils furent les spectateurs ou les figurants (...); pour eux, cette grève marque une étape dans toute l'histoire religieuse, politique, sociale et économique de la province de Québec»*. Monsieur Pierre Eliott Trudeau a d'ailleurs qualifié cette grève comme une *«plaque tournante de notre histoire»*.

Jeudi le 11 février, dès 13h30, madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications va procéder au cérémonial d'ouverture et en tant qu'invité, vous pourrez voir les expositions ainsi que les documents audiovisuels.

Pour cette activité et à votre discrétion, vous pourriez être accompagné par un ou quelques membres de votre organisation.

Veuillez agréer, monsieur Gagnon, l'expression de mes plus cordiales salutations et au plaisir de vous accueillir.

Maurice Boulet, président
Musée minéralogique et minier de Thetford Mines

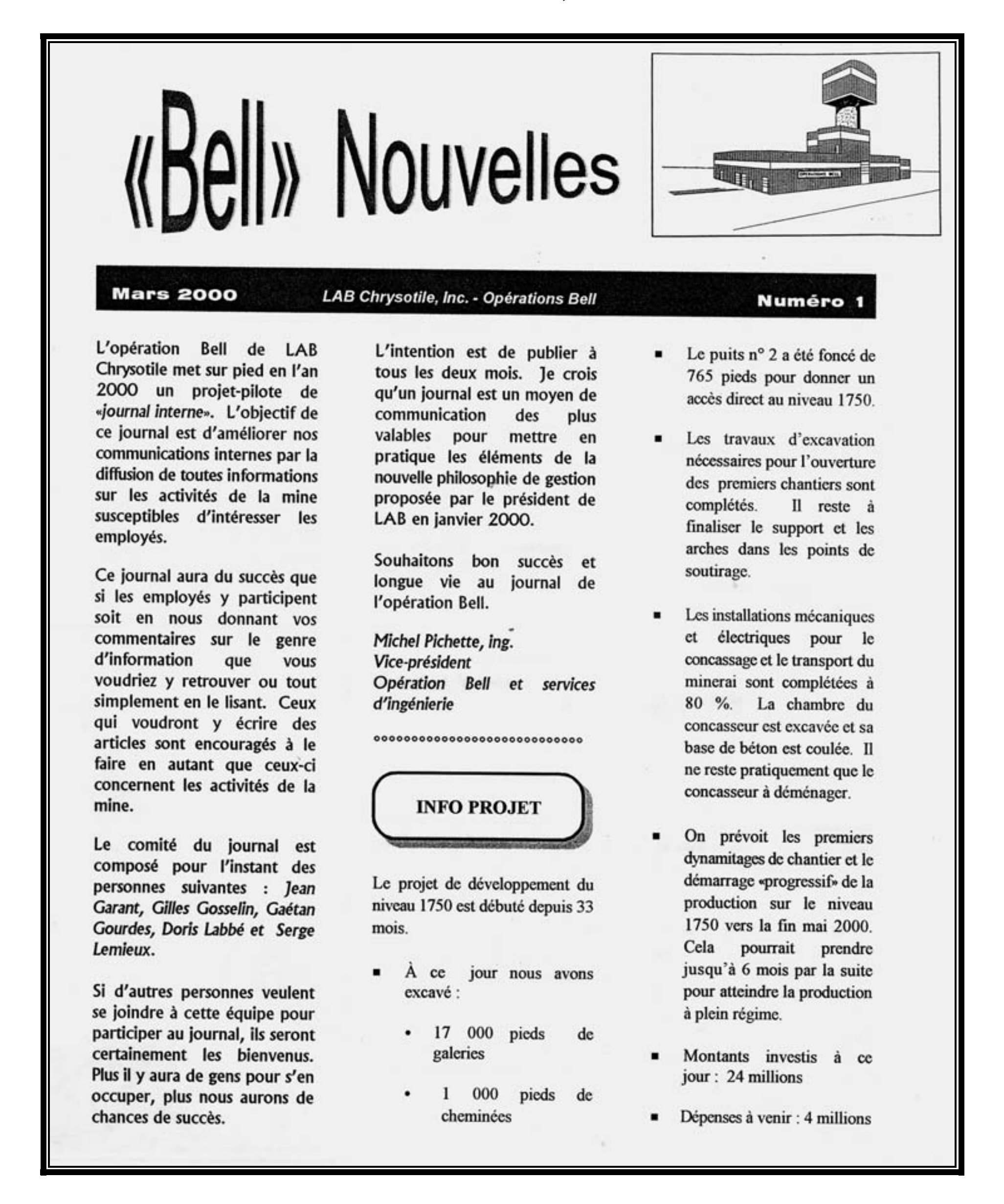
MB/lf

Source : Collection régionale

Dans le cadre du 50e anniversaire de la grève de 1949, de nombreux événements, activités et reportages s'échelonnent durant toute l'année 1999. Ainsi, la SRC diffuse au mois de février le reportage « Les grévistes d'Asbestos » qui relate les faits à partir de nombreux témoignages des gens qui les ont vécus. La *Société d'histoire de Sherbrooke* et celle d'Asbestos présentent des expositions ayant pour but d'expliquer le contexte et les enjeux de la grève. Au niveau spectacle, le Comité du centenaire d'Asbestos propose la pièce de théâtre « Charbonneau et le chef » qui relate la grève vue dans le prisme des hautes sphères religieuses et politiques du temps. Finalement, à Thetford Mines, le *Musée et minéralogique et minier*, en collaboration avec la *Société des archives historiques de la région de L'Amiante*, met sur pied une programmation spéciale dont les principales activités sont l'exposition « Les mineurs de 1949, acteurs de l'histoire », la tenue d'une journée de retrouvailles, la présentation de conférences et la diffusion du film « Un souffle de colère ».

2000

Journal Bell Nouvelles, mars 2000



«Bell» Nouvelles

Mars 2000 — *LAB Chrysotile, Inc. - Opérations Bell* — **Numéro 1**

L'opération Bell de LAB Chrysotile met sur pied en l'an 2000 un projet-pilote de «*journal interne*». L'objectif de ce journal est d'améliorer nos communications internes par la diffusion de toutes informations sur les activités de la mine susceptibles d'intéresser les employés.

Ce journal aura du succès que si les employés y participent soit en nous donnant vos commentaires sur le genre d'information que vous voudriez y retrouver ou tout simplement en le lisant. Ceux qui voudront y écrire des articles sont encouragés à le faire en autant que ceux-ci concernent les activités de la mine.

Le comité du journal est composé pour l'instant des personnes suivantes : *Jean Garant, Gilles Gosselin, Gaétan Gourdes, Doris Labbé et Serge Lemieux.*

Si d'autres personnes veulent se joindre à cette équipe pour participer au journal, ils seront certainement les bienvenus. Plus il y aura de gens pour s'en occuper, plus nous aurons de chances de succès.

L'intention est de publier à tous les deux mois. Je crois qu'un journal est un moyen de communication des plus valables pour mettre en pratique les éléments de la nouvelle philosophie de gestion proposée par le président de LAB en janvier 2000.

Souhaitons bon succès et longue vie au journal de l'opération Bell.

Michel Pichette, ing.
Vice-président
Opération Bell et services d'ingénierie

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

INFO PROJET

Le projet de développement du niveau 1750 est débuté depuis 33 mois.

- À ce jour nous avons excavé :
  - 17 000 pieds de galeries
  - 1 000 pieds de cheminées
- Le puits n° 2 a été foncé de 765 pieds pour donner un accès direct au niveau 1750.
- Les travaux d'excavation nécessaires pour l'ouverture des premiers chantiers sont complétés. Il reste à finaliser le support et les arches dans les points de soutirage.
- Les installations mécaniques et électriques pour le concassage et le transport du minerai sont complétées à 80 %. La chambre du concasseur est excavée et sa base de béton est coulée. Il ne reste pratiquement que le concasseur à déménager.
- On prévoit les premiers dynamitages de chantier et le démarrage «progressif» de la production sur le niveau 1750 vers la fin mai 2000. Cela pourrait prendre jusqu'à 6 mois par la suite pour atteindre la production à plein régime.
- Montants investis à ce jour : 24 millions
- Dépenses à venir : 4 millions

Source : Fonds Mines d'amiante Bell

Parmi les nombreux moyens mis en œuvre par les compagnies minières pour créer une bonne ambiance de travail et développer le sentiment d'appartenance des travailleurs envers leur entreprise, la création d'un journal interne figure en premier lieu. Pour preuves, les compagnies *Mines d'amiante Bell Ltée* (Bell Nouvelles), *Société Asbestos Limitée* (Liaison), *Lac d'amiante du Québec* (Chez Nous au Lac d'Amiante) et *Carey canadienne* (Les Cahiers Carey) mettent toutes sur pied ce moyen de communication. Grâce à ces publications, les travailleurs peuvent connaître les noms des nouveaux employés et des retraités, les nominations, les nouvelles provenant des autres plans de la compagnie, les différentes activités sociales qui leur sont proposées et connaître quelques astuces concernant la sécurité au travail. Parallèlement à ces bulletins, les mineurs reçoivent aussi le journal interne de leur syndicat, comme l'Info Plus (*Lac d'amiante*) et Bell Notes (*Bell*).

2001 - 2007



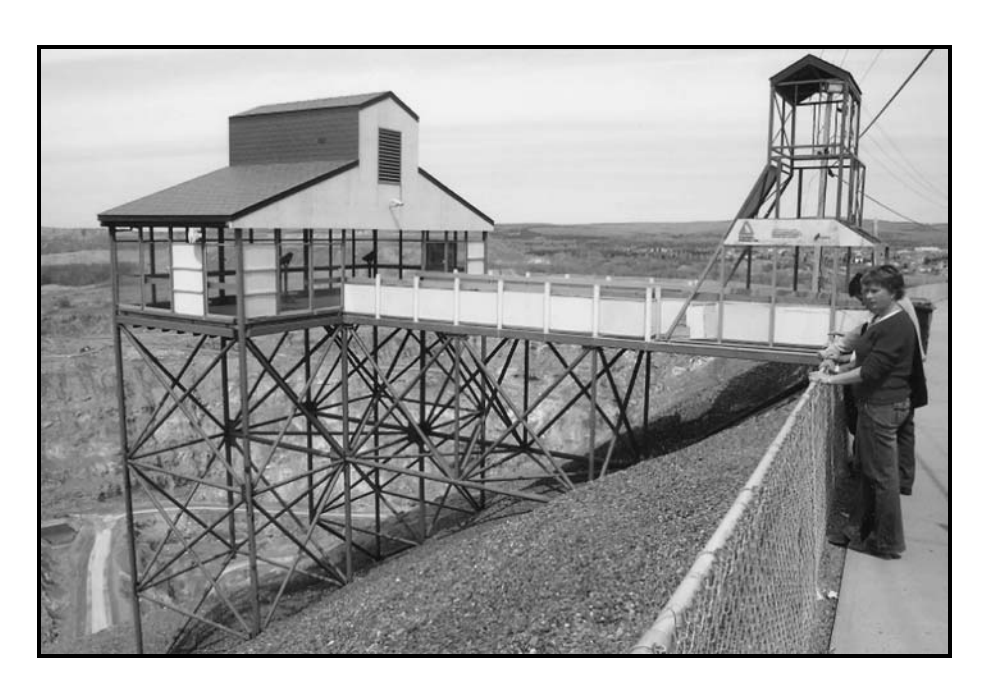
Dépliant du 125e de la découverte de l'amiante et différents entêtes du Courrier Frontenac

L'arrivé du nouveau millénaire est souligné de façon particulière à Thetford Mines. De nombreuses activités sont organisées au cours de l'année 2001 pour souligner le 125e anniversaire de la découverte de l'amiante. Parmi celles-ci, notons la parade qui se déroule le 2 septembre et qui compte une douzaine de mastodontes. Au niveau politique, le début des années 2000 voit l'adoption de politiques d'utilisation sécuritaire du chrysotile par le gouvernement provincial dans un premier temps (2002), puis par la Ville de Thetford Mines (2006). Le gouvernement fédéral, avec l'appui de l'*Institut du chrysotile* et du *Mouvement PROChrysotile*, réussit à empêcher l'inclusion du chrysotile dans la liste du PIC de la convention de Rotterdam. Finalement, les dernières années voient émerger les solutions d'avenir pour ce qui est de l'utilisation des nombreux sites miniers présents dans la région, c'est-à-dire, le tourisme et la transformation des résidus miniers. Tout d'abord, au niveau touristique, *Tourisme Amiante* crée le parc thématique Jean Dupéré à la mine Lac d'amiante en plus d'offrir, à partir de l'été 2004, la visite souterraine de la mine Bell. Dans la même veine, le gouvernement provincial et la Ville de Thetford Mines annoncent en février 2007 qu'ils octroient une subvention à la *Corporation du patrimoine minier* dans le but de réaliser une étude de faisabilité concernant le projet K.B.B., qui a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine minier et industriel des mines King Beaver et Bell en y intégrant un concept récréotouristique. Pour ce qui est de la transformation des résidus miniers, certains projets sont porteurs d'avenir comme celui de la compagnie *Minox* qui vise la fabrication de sulfate de magnésium et celui de *Nicromet* qui souhaite produire des sels de nickel, de chrome, de cobalt et de magnésium, ainsi que du sulfate de potassium.

Index onomastique et bibliographie



Parade dans le cadre du 125e anniversaire de la découverte de l'amiante à Thetford Mines en 2001
Source : Fonds Société des archives historiques de la région de L'Amiante



Belvédère d'observation à la mine Lac d'amiante du Québec en 2004
Source : Collection régionale

Index onomastique

Bibliographie

Publications :

ADAMS, Cléophas. Thetford Mines : historique, notes et biographie, compilés et publiés à l'occasion des fêtes des 12, 13 et 14 mai 1929, Thetford Mines, Le Mégantic, 1929, 310 pages.

COLLECTIF. Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière 1892-1992, Thetford Mines, Ville de Thetford Mines, 1994, 596 pages.

COLLECTIF. Villes minées : les grandes mouvances des villes minières, Thetford Mines, Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, 2005, 60 pages.

FORTIER, Clément. Black Lake, lac d'amiante, 1882-1982 (vol.1 Amiante et chrome des Appalaches, cent ans d'histoire), Black Lake, Clément Fortier, 1983, 346 pages.

FECTEAU, Nelson. La cité de l'Or blanc : Thetford Mines, 1876-1976, Thetford Mines, Jean-Charles Poulin, 1975, 546 pages.

GOUIN, Lucien et MORIN, Ghislaine. Au-delà de l'Amiante : histoire des accidents mortels dans les mines d'amiante au Québec de 1889 à nos jours, Thetford Mines, Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines, 1998, 341 pages.

SMITH, George Washington. Bell Asbestos Mines Ltd., 1878-1967, Thetford Mines, Bell Asbestos Mines, 1968, 103 pages.

Revue Le Bercail publiée par la Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines :

« La découverte de l'amiante », vol.3 no.4, mai 1995.

« Les Ukrainiens », vol.4 no.1, septembre 1995.

« Les grands dérangements à Thetford Mines », vol.8 no.1, avril 1999.

« 125e anniversaire de la découverte de l'amiante », vol.10 no.2, juin 2001.

« Quebec Central Railway », vol.11 no.1, avril 2002.

Fonds d'archives :

Fonds Syndicat des travailleurs horaires de l'Amiante CSN Inc.

Fonds Conseil central des syndicats nationaux de Thetford Mines (CSN)

Fonds Fédération des syndicats des mines, de la métallurgie et des produits chimiques (CSN)

Fonds William Harvard Lambly

Collection régionale

Fonds John Jenkin Penhale

Fonds Mines d'amiante Bell

Fonds Jos. T. Beaudoin Limitée

Collection Thérèse Belleau

Fonds Syndicat des employés salariés de la mine Carey (CSN)

Fonds Journal Le Canadien

Fonds Journal Le Mineur
Fonds Journal Courrier Frontenac
Fonds Alfred Lloyd Penhale
Fonds Société Asbestos Limitée
Collection Clément Paquet
Fonds Syndicat national des travailleurs de l'amiante de Lake Asbestos Inc. (CSN)
Collection Clément Fortier
Fonds Syndicat des travailleurs de la mine Nationale (CSN)
Fonds Ligue des citoyens du quartier Mitchell
Fonds Syndicat national des travailleurs de l'amiante de la Flintkote Mines Ltd (CSN)
Fonds Syndicat national des employés de Kaiser Gilpin (CSN)
Fonds Syndicat national des contremaîtres dans l'amiante (CSN)
Collection Walter Gormley
Fonds Antonio Beaudoin
Fonds Bureau d'enregistrement du comté de Mégantic
Fonds Syndicat national des travailleurs de l'amiante de Johnson's Co. (CSN)
Fonds Thérèse Fillion
Fonds Thetford Badminton Club
Fonds André Laliberté
Fonds Fêtes de l'Amiante
Fonds Comité des femmes d'appui aux mineurs
Fonds Journal Le Producteur d'amiante
Fonds Syndicat des salariés de Roto-SNA (CSD)
Fonds Cercle ouvrier de Thetford inc.

Société des archives historiques de la région de L'Amiante


Line Cliche, directrice de la SAHRA, lors de l'agrément du centre en 1990.

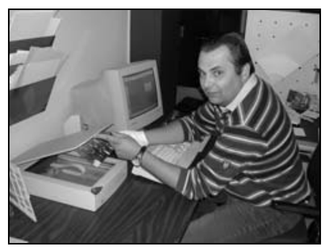
Fondée en 1985, la SAHRA acquiert, traite, conserve et met à la disposition des chercheurs des documents d'archives. Notre territoire d'acquisition s'étend sur l'ensemble des 19 municipalités de la MRC de L'Amiante. Notre centre est agréé depuis 1990 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Acquisition :

Une politique d'acquisition privilégie les secteurs minier et syndical. Elle acquiert également des archives traitant du milieu scolaire, communautaire, industriel, familial ainsi que tout autre document témoignant de l'histoire régionale.

Traitement :

Classement et rangement physique des archives dans le but d'améliorer l'accès pour les utilisateurs.


Stéphane Hamann, directeur de la SAHRA

Conservation :

Plus de 200 fonds et collections d'archives se trouvent dans nos locaux. Utilisation du matériel de conservation adéquat et respect des normes reconnues afin de préserver pour les générations futures la mémoire de notre région.

Diffusion :

Différents moyens utilisés pour faire connaître le patrimoine de la région comme l'accueil des utilisateurs, expositions, participation à divers événements historiques, utilisation des archives par les médias d'information, sensibilisation de la population à l'importance de conserver les archives.


Roger Lafrance, chercheur

Nous joindre :



SAHRA
671, boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 1N1
Téléphone : (418) 338-8591 poste 306
Télécopieur : (418) 338-3498
Site Internet : http://www.sahra.qc.ca
Courriel : sahra@cegepth.qc.ca
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Le centre est situé au Cégep de Thetford local 1093

Aidez-nous à préserver
Notre histoire régionale

La mémoire de chez-nous
est peut-être chez-vous!

Vous croyez posséder des documents
représentant un intérêt pour l'histoire de la région?

- Manuscrits, lettres…
- Photographies, négatifs diapositives…
- Cartes, plans…
- Films, cassettes sonores…
- Documents informatiques

Ne les jetez surtout pas!

Nous les conserverons pour vous.

<u>Une présence dans la toile archivistique</u>

La SAHRA fait partie des 30 services agréés d'archives privées répartis sur le territoire québécois. Ces derniers sont en lien direct avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

De plus, la SAHRA est présente sur le Réseau de diffusion des archives du Québec (RDAQ) afin de mettre en commun ses ressources documentaires avec tous les services d'archives du Québec.

Site Internet : <u>http://www.rdaq.qc.ca</u>